**VENDREDI 21 JUIN 2024 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1788
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS, ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
04/2024 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG.

## Agrivoltaïsme : maintenant, on peut travailler !



**Le décret gouvernemental du 9 avril fixant le cadre dans lequel la production d'électricité à partir du solaire peut être menée, en équilibre avec une activité agricole, forme un contexte législatif précis qui manquait jusqu'alors. En réunissant, près de Dijon, de multiples acteurs (agriculteurs, énergéticiens, gestionnaires de réseaux) concernés par ce thème, le pôle d'innovation en agroécologie Agronov a posé un jalon. Désormais, les bases sont là pour travailler sérieusement sur l'agrivoltaïsme.**

*Page 10*



P.09
ACTUALITÉS
Région // Tour d'horizon d'une agriculture diversifiée



P.14
PRODUCTIONS
Arvalis //Choisir et anticiper ses variétés de blé tendre



P.20
RURALITÉ
Équilibre sylvo-cynégétique // Des indices précieux

fendt.fr
FENDT

ENCORE QUELQUES PRESSES DISPOS
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO
DISPO IMMÉDIATE
GARANTIE 4 ANS*

* 2 ans + 2. Voir modalités en concession
POLARIS
LOISIRS CARS
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOUTARDE : OBJECTIF 12 000 TONNES

.05 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAGEMAC : CONTINUER LA PROGRESSION

.06 DÉSHYDRATATION : BELLE PRODUCTION ET MARCHÉ INCERTAIN POUR LA DÉSHY'21

.07 PRÉVENTION : ATTENTION AUX DÉPARTS DE FEU DURANT LES MOISSONS

.08 SERVICE DE REMPLACEMENT : REMPLACER SANS ÉLUDER

## ACTUALITÉ // RÉGION

.09 CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE : LE TOUR D'HORIZON D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

.10 AGRIVOLTAÏSME : MAINTENANT QUE LE CADRE EST CLAIR

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 DÉVELOPPEMENT : PANORAMA DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE

## PRODUCTIONS // CULTURES

.12 COLZA : L'IMPLANTATION COMMENCE DÈS MAINTENANT

.13 PLANTES COMPAGNES DU COLZA : UNE ASSOCIATION DE BIENFAITEURS

.14 ARVALIS – INSTITUT DU VÉGÉTAL : CHOISIR & ANTICIPER SES VARIÉTÉS DE BLÉ TENDRE

.16 RENCONTRES AGRONOMIQUES D'AXÉRÉAL : TECHNICITÉ ET ÉCONOMIE

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 BIENVENUE À LA FERME : ANCRAGE ET MÉTAMORPHOSE

.18 RÉGLEMENTATION : LE MIEL ET LA FRAUDE

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 NIÈVRE EN FÊTE : DYNAMIQUE D'UN TERRITOIRE

## RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE : DES INDICES PRÉCIEUX

## SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

## MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.30 NUISIBLE AQUATIQUES : DANS LES BOTTES (DE PLUIE) D'UN PIÉGEUR

.31 PORTRAIT : RETOUR AUX SOURCES POUR LUDIVINE DELAGNEAU

.32 DÉCOUVERTE : L'AGRICULTURE GRECQUE, ENTRE MODERNISME ET INCERTITUDES





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Pac** 140 millions d'euros d'aides complémentaires

*« Un reliquat de paiement d'aides directes sera versé aux agriculteurs d'ici fin juin pour un montant d'environ 140 M€ au titre des aides de la Pac »*, a annoncé le ministère de l'Agriculture le 14 juin dans un communiqué. Ces versements viendront en complément des 8,1 milliards d'euros déjà payés au titre de la campagne Pac 2023. Cependant tous les versements Pac n'ont pas encore été versés le 15 juin comme s'y était engagé Marc Fesneau. *« Les paiements des dossiers de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) / bio non encore soldés se poursuivent avec un rythme accru »*, a assuré le ministère de l'agriculture dans le même communiqué. La FNSEA a appelé à la mobilisation et certaines FDSEA locales avaient déjà devancé l'appel en manifestant le 14 juin.

## **Législatives** Une quarantaine de candidats spécialistes de l'agriculture

Au lendemain de leur date limite de dépôt, la rédaction d'Agra Presse vous livre, dans un document à télécharger, la quarantaine de candidatures identifiées comme proches du secteur agricole pour les prochaines élections législatives. Tous les députés sortants spécialistes du secteur agricoles vont tenter d'être réélus. Les deux principaux duels agricoles sont les suivants : l'agriculteur et ex-eurodéputé Benoît Biteau (Nouveau Front populaire) contre la députée de la majorité missionnée sur Égalim 4, Anne-Laure Babault, en Charente ; et la ministre déléguée à l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher face à un éleveur écologiste dans le Pas-de-Calais. On notera aussi le retour de l'ancien éleveur Jean-Baptiste Moreau (Ensemble), qui va tenter de revenir sur les bancs de l'Assemblée après son échec en 2022, tout comme le député Jean-Bernard Sempastous, auteur de la loi homonyme sur les sociétés agricoles. Ils ne figurent pas sur la liste, et ils sont également nombreux, malheureux en 2022, à ne pas retenter leur chance cette année : comme l'ancien vice-président des Jeunes agricoles Baptiste Gatouillat dans l'Aube (LR), le spécialiste du mal-être en agriculture Olivier Damaisin (Renaissance, Lot-et-Garonne), le vétérinaire Loïc Dombreval (Renaissance, Alpes-Maritimes), les agriculteurs Philippe Alpy (Doubs, Horizons), Olivier Allain (Côtes-d'Armor, Renaissance), François Guyot (Loire-Atlantique, LR) ou Maxime Buizard (Loiret, LR).

## **Nappes phréatiques** Situation globalement « très favorable »

La situation des nappes phréatiques françaises a continué de s'améliorer en mai sous l'effet des pluies et présente un état globalement *« très satisfaisant »*, à l'exception de quelques régions, laissant *« entrevoir une période estivale moins difficile que l'an dernier »*, a annoncé le 14 mai le BRGM. Au 1er juin, 70 % des nappes de l'Hexagone présentent des niveaux au-dessus des normales, contre 65 % un mois auparavant. Seuls 19 % (contre 22 %) restent à des niveaux peu satisfaisants. *« La situation est plus favorable que celle observée l'année dernière, en avril 2023, où 66 % des niveaux se trouvaient sous les normales mensuelles »*, note le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans un bulletin. Seules les nappes des Pyrénées-Orientales et de Corse conservent des niveaux plus bas qu'en mai 2023, précise l'institut. Selon Météo-France, le printemps météorologique (mars-avril-mai) a été *« le plus pluvieux depuis 2008 »*, *« avec une anomalie de +45 % »* de précipitations ; mai 2024 a été le mois de mai le plus pluvieux depuis 2013.

## **Élevage** Samuel Bulot élu président de l'Idele

Réuni le 13 juin, le conseil d'administration de l'Institut de l'élevage (Idele) a élu à sa tête l'éleveur laitier bio Samuel Bulot. M. Bulot est aussi secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or et vice-président de la FNPL (producteurs de lait, FNSEA), qu'il représente au sein de l'institut technique. Âgé de 50 ans, il s'est installé en 1998 à Prâlon, près de Dijon. Avec deux salariés à temps partiel, il élève une soixantaine de vaches laitières (simmental, montbéliardes et croisées), sur 220 ha. Parmi les priorités de son mandat de trois ans, Samuel Bulot entend notamment *« développer les activités de transfert »* de l'institut : *« Le travail de l'Idele doit descendre dans toutes les cours de ferme »*, estime-t-il. Il succède à un autre éleveur laitier de Bourgogne-Franche-Comté, Martial Marguet.

# // EN IMAGE

## **Restauration collective** Une étude de l'Inrae sur le gaspillage alimentaire

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a diffusé début juin une intéressante étude sur le gaspillage alimentaire et sur la manière d'optimiser la distribution des excédents de restauration collective. Les excédents de repas représentent les produits et plats non servis, encore bons à consommer. Sur le terrain, deux débouchés sont observés : soit la vente au personnel de l'établissement, à des collaborateurs ou à l'extérieur ; soit le don, défiscalisé ou non, à des associations d'aide alimentaire. L'étude de l'Inrae pointe la difficulté pour les intermédiaires logistiques à identifier les sources et estimer leurs volumes et localisation. Les trois auteurs de l'étude préconisent de faire appel aux collectivités locales pour accompagner la structuration de ces nouvelles filières au titre du développement économique, de la restauration collective ou de l'action sociale. Elle invite également les acteurs de la restauration collective et les associations d'aide alimentaire à se former et former à la maîtrise des risques dans la chaîne alimentaire, à l'habilitation à utiliser ces excédents et à la réorganisation des approvisionnements.


iStock/ChayTee

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

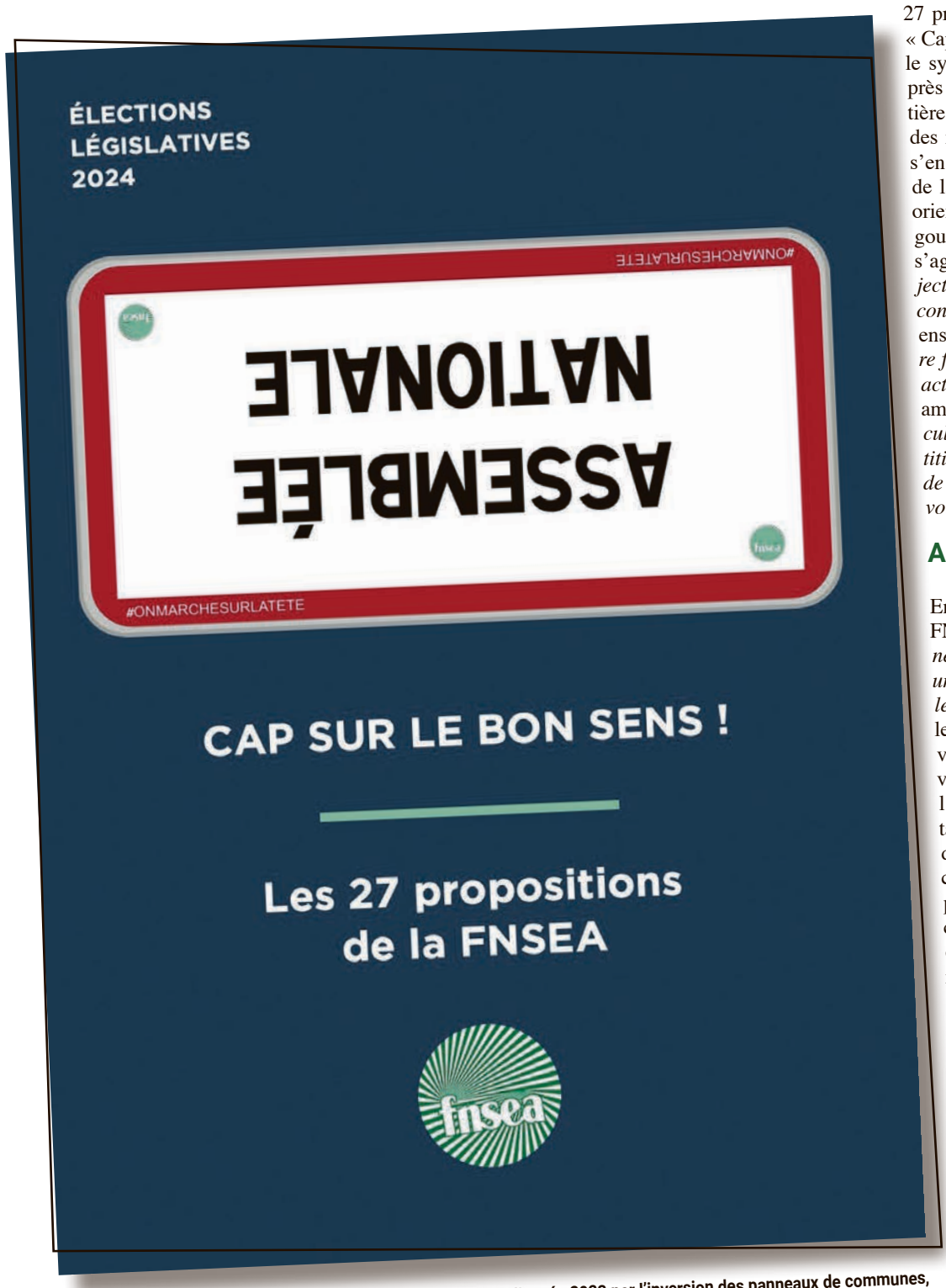
Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

# La FNSEA veut que le cap soit mis sur le bon sens

**À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par Emmanuel Macron, le paysage politique national est plongé dans un processus de recomposition. La FNSEA rappelle aux candidats de tous bords les enjeux agricoles à ne pas oublier.**




Dans l'esprit du mouvement de protestation entamé à la fin de l'année 2023 par l'inversion des panneaux de communes, afin de symboliser l'impression que la France marche sur la tête, la FNSEA reprend ce type de communication dans l'optique des législatives anticipées.

27 propositions phares regroupées sous le vocable « Cap sur le bon sens ». Tel est le programme que le syndicat majoritaire a commencé à diffuser auprès de ses adhérents pour donner un peu de matière agricole à des candidats trop souvent coupés des réalités du terrain et pour faire en sorte qu'ils s'en emparent. Dans son éditorial, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, fixe les grandes orientations que la représentation nationale et le gouvernement qui en sortira devront suivre : Il s'agit tout d'abord d'*« affirmer haut et fort l'objectif de souveraineté alimentaire, et se doter des conditions nécessaires à sa réalisation »*. Il s'agit ensuite de *« redonner un cap clair à l'agriculture française, un cap qui donne de la visibilité aux acteurs de terrain »*. Ainsi la FNSEA constate amèrement *« l'implacable décrochage de l'agriculture française. Tous les indicateurs de compétitivité dévissent : la France importe plus de 50 % de son alimentation, les productions perdent en volume »*, constate-t-elle.

## Actionner les leviers fiscaux

En trois grands chapitres, les dirigeants de la FNSEA réclament *« des actes concrets pour bénéficier d'une juste rémunération, pour obtenir une véritable simplification dans l'exercice de leur métier et pour regagner en dignité »*. Sur le volet rémunération, les responsables agricoles veulent que le futur législateur actionne les leviers fiscaux nécessaires pour assurer favoriser l'installation et la transmission, sécuriser la taxation réduite du gasoil non routier (GNR) et des autres énergies, alléger la taxe sur le foncier non bâti ou encore renforcer la Déduction pour épargne de précaution (DEP) et prendre en compte la spécificité agricole dans la fiscalité environnementale. La FNSEA veut également renforcer la loi Égalim que le gouvernement voulait aménager avant l'été, mais que la dissolution surprise a repoussée. Elle souhaite en particulier *« rendre effective l'application de la sanctuarisation de la matière première agricole (MPA) pour les achats effectués via les centrales d'achat européennes »*. Toujours sur le volet rémunération, le syndicat agricole plaide pour un *« budget de la Politique agricole commune (PAC) à la hauteur des ambitions »* et développer la rémunération des agriculteurs pour services environnementaux. *« Lever les contraintes qui pèsent sur le goût d'entreprendre en agriculture. Il y a urgence à alléger le fardeau fiscal, social et normatif qui détruit la compétitivité de l'agriculture française »*. Tel est le fil rouge fixé par le document de la FNSEA pour mettre en place *« une véritable simplification »*.

## « Pas d'interdiction sans solution »

En premier lieu, les responsables syndicaux veulent sur la gestion de l'eau *« accélérer les chantiers, simplifier les réglementations et sortir de l'idéologie »*. Ce qui se traduirait concrètement par la réforme de *« la gouvernance des instances dans le domaine de l'eau »* (comme les Agences de l'eau, ndlr) et la révision des programmes d'actions national et régionaux nitrates, en prévoyant un calendrier adapté aux contraintes du terrain. Sur le dossier phytosanitaire, la FNSEA veut également inscrire dans le marbre de la loi *« Pas d'interdiction sans solution »*, mettre fin aux surtranspositions, abroger conseil stratégique phytosanitaire et la séparation de la vente et du conseil. Cette simplification va aussi concerner l'installation/transmission, les projets agricoles en Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la modernisation et la protection du foncier ou encore *« faciliter le recours au salariat »*. Regagner de la dignité dans le métier passera pour la FNSEA par la réorientation de quelques dispositifs, à commencer par Farm to Fork dont elle demande la révision *« en replaçant l'objectif de souveraineté alimentaire au cœur de politiques européennes pour répondre aux défis géostratégiques et alimentaires mondiaux »*. Instaurer des mesures miroirs dans les accords de libre-échange, revoir le statut du loup, instaurer une trajectoire d'accompagnement pour s'adapter au changement climatique, calculer la retraite sur la base des 25 meilleures années ou encore reconquérir notre souveraineté en matière d'élevage, font partie des autres demandes de la FNSEA qui *« n'attend pas des positionnements sur les choix électoraux »*, mais *« de l'efficacité et des solutions »*, a récemment affirmé son président Arnaud Rousseau. Par ses propositions, la FNSEA entend créer les conditions pour attirer plus de jeunes vers un métier rémunérateur et sécurisé et redonner à l'agriculture française toute sa place dans l'économie européenne et mondiale. Dans cette campagne législative « flash », où les thèmes se polarisent sur le pouvoir d'achat et la sécurité, la FNSEA veut que l'agriculture française et les agriculteurs pèsent de tout leur poids.

Christophe Soulard

FAN ZONE GROUPAMA
Ouverte à tous et gratuite !

RENDEZ-VOUS
De 11h à 18h
le 4 juillet 2024 à Meursault (21)
le 6 juillet 2024 à Chaumont (52)

charte d'engagement éco manifestations 2024 niveau 1



Groupama • FDJ ÉQUIPE CYCLISTE

Groupama la vraie vie s'assure ici

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama - Siège social : 8/10 rue d'Astorg, 75008 Paris - RCS Paris 343 115 135 - Réf. Com SL/55874239. Crédit photo Nicolas Götz - Création : Studio Groupama. Mars 2024.

// MOUTARDE

21

# Objectif 12 000 tonnes

**Qu'attendre cette année pour la production de moutarde régionale ? Réunis en assemblée générale, les producteurs membre de l'APGMB ont de l'espoir pour une belle récolte.**

À la veille de son assemblée générale, le 31 mai à Varois-et-Chaignot, l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) a fait un point sur le déroulement de la campagne 2024. C'est en général la prudence qui caractérise ces producteurs, habitués aux espoirs parfois déçus, mais, selon le président de l'APGMB, Damien Beaumont, pour 2024, l'alignement des planètes pour une belle récolte semble bien être au rendez-vous. *« Les moutardes sont vraiment belles,* constate-t-il, *avec un nombre de siliques important. En revanche, l'inconnue pour nous, cette année, c'est l'évaluation des pertes liées à certaines zones inondées ou qui ont subi un gel mais, néanmoins, je pense qu'on devrait pouvoir honorer la commande des industriels, voire, la dépasser »*. L'attente de ces derniers pour 2024 est de 12 000 t (dont 650 t en bio).

## Prix identiques

C'est donc un optimisme prudent qui règne dans les rangs de l'APGMB, en quête actuellement de solutions de stockage supplémentaires. Les organismes stockeurs prêtent une oreille attentive à ces besoins et proposent des capacités. *« Ce dernier point est d'autant plus important,* rappelle Damien Beaumont, *qu'il existe un laps de temps, pour les industriels, entre la récolte et le moment où ils transforment. À titre d'exemple, sur la récolte 2023 qui s'est montée à 9 000 t, à ce jour, 6 000 t sont toujours en stock. Les silos mettent un certain temps à se vider »*. Le résultat final de la récolte 2024 permettra d'y voir plus clair. Celle-ci devrait démarrer aux environs de la mi-juillet. Si la commande passée par les cinq industriels qui travaillent avec l'APGMB est de l'ordre de 12 000 t, les prix payés aux producteurs seront, a priori, identiques, du moins en conventionnel, à ceux de 2023 (1 550 euros/t, alors que le prix en bio a été réévalué, passant de 3 000 à 3 500 euros/t). *« Le maintien de ces prix,* souligne le président de l'association, *traduit aussi la volonté de mettre une « prime de risque » pour les producteurs qui, chaque année doivent resemer entre 10 et 15 % de leurs surfaces (en conventionnel), car il y a des échecs. En bio, ces nécessités de resemer atteignent parfois plus de 50 % des surfaces… »* De leur côté, les industriels s'engagent à prendre jusqu'à 10 % de production en plus que ce qui était prévu, soit, dans ce cas, 1 200 t supplémentaires.



La moutarde se présente comme très prometteuse pour la campagne 2024.

## Logique de stabilisation

Depuis deux ans, la filière moutarde s'est dotée de moyens supplémentaires, que ce soit en termes de conseils ou en nombre de producteurs. En 2023, on comptait 600 producteurs contre 200, deux ans auparavant. *« Nous ne voulons pas faire le « yo-yo » en ce qui concerne le nombre de producteurs,* précise Damien Beaumont. *La filière a aussi investi dans un logiciel de suivi, dans une logique de stabilisation. Une logique comprise par les industriels qui ont maintenu leurs prix d'achat »*. Ces producteurs ne se trouvent pas uniquement en Côte-d'Or : ils sont aussi dans la Nièvre, l'Aube, la Marne, l'Aisne, la Seine-et-Marne, autant de zones plus orientées au nord pour lutter contre la problématique des insectes. La question de la dérogation pour l'utilisation de l'insecticide Minecto Gold constitue toujours une épée de Damoclès pour la filière. Elle vient de refaire une demande de dérogation pour cette année, mais la réponse n'est pour l'heure pas tombée. Enfin, dernière information à connaître : la cotisation à l'APGMB pour 2024 passe de 12 à 10 euros de l'ha. Une bonne surprise ne se refuse pas !

**Berty Robert**

// SIMPLIFICATION

89

# Ce qui a été fait et reste à faire

**Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du jeudi 6 juin, un point sur la simplification administrative, un sujet longuement abordé par les agriculteurs lors des mobilisations du début d'année, a été fait par le président Arnaud Delestre.**

Comme le rappelle Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session du 6 juin, *« de nombreux chantiers ont été ouverts, en ce qui concerne la simplification administrative, pour faire suite aux mobilisations de ce début d'année. Certains ont abouti, tels que l'abandon de la nouvelle taxation GNR, les aides bios, l'amélioration du système de provision pour risque, la mise en pause du CSP. D'autres sont engagés et, si l'effort est maintenu, pourraient porter leurs fruits dans les semaines et mois à venir »*.
Cependant, le monde agricole a le sentiment d'un réel manque de décisions concrètes ayant un impact direct pour chaque exploitation agricole de nature à enrayer les difficultés vécues par de nombreux agriculteurs. *« En effet, les « irritants » restent nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns : ciseaux des prix, non-perception de l'intégralité des dernières aides PAC 2023 pour certains, nouvelle directive nitrate en cours de signature élargissant le nombre d'agriculteurs concernés par des zones d'actions renforcées (ZAR), nouvelles séries d'attaques de grands canidés… Autant de chantiers sur lesquels il est indispensable d'avancer rapidement et sereinement »*, assure Arnaud Delestre.



Un point sur la simplification administrative a été fait lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 6 juin.

Autre point développé durant la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, celui de la simplification des règlements horizontaux sur les plans stratégiques nationaux PAC. *« Le lundi 13 mai, les États membres de l'Union Européenne ont approuvé formellement le règlement de simplification des règles de la PAC qui avait été voté par le Parlement européen dans le cadre d'une procédure d'urgence le 25 avril »*, indique Arnaud Delestre. *« Les modifications apportées aux règlements européens encadrant la mise en œuvre de la PAC vont dans le sens d'une réduction de la charge administrative et de l'introduction de davantage de souplesse s'agissant notamment de certaines obligations de la conditionnalité »*.
Reste désormais à traduire ces dispositions, déjà effectives en 2024, par dérogation, *« dans la mise en œuvre franco-française de la PAC pour 2025 et les années suivantes »*.

**Christopher Levé**

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAGEMAC

# Continuer la progression

**Le 6 juin, le marché au cadran de Corbigny (Sicagemac), tenait son assemblée générale. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de préparer l'avenir.**



Exceptionnellement Alexandre Lorré a fait la présentation des chiffres bovins et ovins, lors de l'assemblée générale du marché au cadran de Corbigny, le 6 juin.

Lors de l'assemblée générale du marché au cadran de Corbigny (Sicagemac), le 6 juin, Alexandre Lorré, président de la Sicagemac, insiste : *« Face aux conditions climatiques changeantes, il est nécessaire d'avancer notre date d'assemblée. Nous espérons que pour 2025 elle se déroule fin mai »*.

Après avoir remercié les administrateurs et membres ayant fait le déplacement, ainsi que les élus et représentants des Chambres consulaires, Alexandre Lorré eu une pensée particulière, au nom de tout le marché, pour Benoît Gaulon *« notre chef des ventes qui ne peut être parmi nous, ainsi que Marie Chantal Marillier-Pellé, nous leur offrons tout notre soutien »*.

## Large panorama

Pour entamer le bilan 2023, Alexandre Lorré rappelle quelques chiffres : *« Le chiffre d'affaires de la Sicagemac s'élève à 370 000 euros, soit une augmentation de 47 % par rapport à 2022. Cela est permis par, notamment, la hausse des cours ou encore la révision des frais de marché. Pour mémoire, il avait été voté d'augmenter ces derniers de 0,10 % pour les acheteurs et les apporteurs afin de faire face à la hausse des charges. Malgré cette hausse, nous restons dans des montants de frais de marché les plus bas de France »*. Pour les charges de fonctionnement, elles sont passées de 107 360 euros en 2022 à 103 776 euros en 2023 : *« Nous avions eu un rattrapage sur le montant du loyer en 2022, de 12 000 euros. Nous sommes revenus à la normale en 2023 pour ce volet. En parallèle, l'engagement de tous, a permis cette réduction, notamment au niveau de la facture d'eau »*. Il rappelle également que le nombre de litiges est en diminution en 2023. Ce résultat positif des comptes offre au marché une nouvelle dynamique selon Alexandre Lorré : *« Notre capacité d'autofinancement est donc intéressante, et nous permet d'envisager quelques projets à long terme »*. Parmi eux, il pointe le rachat du terrain où se trouve le marché : *« En 2025, le bail avec la Mairie, propriétaire du bâtiment jusque-là, prend fin. Alors, la Sicagemac sera propriétaire du bâtiment, mais restera locataire des abords. De ce fait, nous envisageons donc d'acquérir ce terrain en totalité afin d'actionner de nouveaux leviers, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture. En effet, il nous semblait plus judicieux d'attendre d'avoir la totale propriété avant de faire des investissements »*. Après ce panorama global, il s'est attaché à détailler les chiffres bovins et ovins.

## Bovins et ovins

Ainsi, pour 2023, le chiffre d'affaires pour les bovins s'élève à 15 841 768 euros (contre 15 566 504 euros en 2022), avec 10 714 animaux vendus (contre 11 017 animaux en 2022), avec un prix moyen / animal de 1 479 euros en 2023 (contre 1 413 euros en 2022, soit une augmentation de 66 euros). Question répartition des animaux vendus, près de 38 % des bovins maigres sont des broutards, et pour les gras, 57 % sont des vaches. Du côté des ovins, le chiffre d'affaires s'évalue à 284 809 euros en 2023 (contre 393 180 euros en 2022), avec 1 960 animaux adjugés en 2023 (contre 2 743 l'année d'avant). Le prix moyen / animal est de 145 euros en 2023, contre 143 en 2022. Alexandre Lorré souligne : *« nous avons une augmentation des prix de vente qui s'explique par la hausse des cours et non par un nombre supérieur d'animaux »*. Après quelques échanges avec la salle sur ces résultats, Alexandre Lorré martèle : *« Un tri méticuleux doit être fait par les éleveurs. Si une qualité élevée est au rendez-vous, cela fera rayonner la renommée du marché et donc attirera les acheteurs. En parallèle de ce tri, il est indispensable d'annoncer vos animaux. Sans ce prévisionnel, comment attirer la clientèle ? Il faut pouvoir donner envie aux acheteurs de faire le déplacement, ou de prévenir ceux qui pourraient être intéressés par tel ou tel apport. Sans ces informations d'annonce, il est difficile au marché de préparer en amont les événements »*.

## Valeurs immatérielles

Suite à quelques questions diverses, certains sujets spécifiques ont été abordés comme les ventes vidéos ou encore le bar. Pour les premières, Alexandre Lorré explique : *« Nous avons refusé certaines demandes car les vendeurs ne voulaient pas peser leurs animaux. Selon nous, cela n'est pas concevable et, en tant que marché, nous nous devons d'avoir une précision à ce niveau afin de garantir ce qui est vendu ; il en va de la réputation de la Sicagemac. Toutes les cartes sont dans les mains des éleveurs, car de notre côté nous resterons intransigeants sur les pesées pour les ventes vidéos »*. Puis, il poursuit sur la question du bar : *« Nous faisons le choix de conserver certains services qui ne sont pas spécialement rentables pour le marché, comme le bar. À nos yeux, sa valeur n'est pas pécuniaire mais sociale. En effet, toutes les semaines, acheteurs, apporteurs, actifs et retraités, professionnels ou voisins, se retrouvent là ; créant un lien entre tous, et pérennisant des relations de proximité par un accueil chaleureux dans nos locaux »*. Parmi les autres questions, il a été formulé la demande d'intégrer les bouviers dans le conseil d'administration afin d'améliorer les échanges. Le président du marché accepte d'intégrer cette demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion ; affaire à suivre sur ce point. Enfin, Alexandre Lorré conclut : *« Il ne faut pas être défaitiste. Certes, cela n'a pas toujours été simple, mais nous voyons enfin les résultats des décisions – parfois difficiles – qui ont été prises ces dernières années. Nous devons faire un front commun dynamique pour maintenir notre outil de commercialisation. D'ailleurs, j'en profite pour rappeler aux jeunes que maîtriser son exploitation c'est aussi maîtriser sa commercialisation, sans la déléguer. Et, faut-il le rappeler, sans marchés il n'y a pas de cotation. Pour toutes ces raisons, et car l'avenir à beaucoup à nous apporter, un engagement de tous est nécessaire pour poursuivre notre progression dans les meilleures conditions possibles »*. Pour clôturer la rencontre, un pot convivial a été partagé au bar du marché.

**Chloé Monget**

## Un mot sur l'abattoir de Corbigny




La réouverture de l'abattoir de Corbigny a été évoquée durant l'assemblée générale de la Sicagemac, le 6 juin.

**Durant l'assemblée générale de la Sicagemac, des prises de paroles ont été proposées. Parmi elles, celle de Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre sur le projet d'abattoir de Corbigny.** *« Nos outils locaux sont pertinents pour l'avenir pour lequel l'approvisionnement local est au centre des préoccupations. Dans cette optique, et suite aux travaux engagés il y a déjà quelques années, nous sommes confiants pour la réouverture de l'abattoir de Corbigny car de nombreux éleveurs l'attendent avec impatience pour solliciter ses services. Nous sommes en bonne voie de recruter un directeur grâce à plusieurs candidatures à l'étude ; pierre angulaire pour la poursuite du projet »*. **Il conclut son intervention :** *« Je ne donnerai pas de date d'ouverture. Mais, je l'assure : l'ouverture se fera très prochainement. L'agriculture est le soleil de la Nièvre, nous nous devons de la conserver et de la faire rayonner »*.




**EXPRESS KR**
RÉVISEZ VOS CLASSIQUES !

**SPRINTER ST**
TECHNIQUE INNOVANTE ET ROBUSTE

**PRONTO DC**
PRÉCISION, POLYVALENCE ET DÉBIT DE CHANTIER

**MAESTRO TX**
À CHAQUE ESPÈCE SON INTERRANG

**BOUCHERON SAS**
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

**CENTRAGRI**
Maizières 03 86 69 15 90

**DAFP**
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

**MÉTHIVIER-EUROPAGRI**
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

**MANIÈRE SAS**
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

**MALECOT POIRIER AGRI**
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87
Varzy 06 60 30 46 89

**NODIMAT GRANDAY**
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

// DÉSHYDRATATION

# 21 Belle production et marché incertain pour la Déshy'21

**La société coopérative agricole de déshydratation de la Haute Seine s'est réunie en assemblée générale, fin mai. Le début de campagne 2024 s'annonce prometteur mais dans un contexte de marché assez peu dynamique. L'entreprise poursuit néanmoins ses efforts d'investissements et sa logique de diversification.**

Investissements et diversification sont les axes moteurs de la société coopérative agricole de déshydratation de la Haute Seine (Deshy'21, à Baigneux-les-Juifs) qui réunissait ses adhérents, fin mai. L'investissement, parce que l'entreprise se doit d'aller de l'avant, (elle a notamment acquis une ensileuse à caissons pour la campagne 2024 de récolte de luzerne), et la diversification pour réduire les risques liés aux fluctuations de marchés. Exemple de cette diversification qui offre des perspectives de croissance : le sarrasin, dont les surfaces cultivées par des adhérents de la coopérative sont passées en 3 ans de 350 ha à 650 aujourd'hui. De fait, la configuration de l'activité en 2023 et 2024 valide ce choix de diversification : en 2023, l'usine de Baigneux-les-Juifs avait progressé dans ses tonnages, arrivant au maximum de ses capacités de déshydratation, toutes productions confondues, avec 26 113 t, soit 4 000 t de plus qu'en 2022 et 1 000 t de plus rien que pour la luzerne (à un peu plus de 10 000 t) et si 2023 restera une année exceptionnelle en quantité, ce fut moins le cas pour le résultat économique. La question du comportement du marché de la luzerne suscite en effet quelques inquiétudes : *« les marchés sont à l'arrêt depuis plusieurs mois,* reconnaît Pascal Guérin, président du conseil d'administration de la Déshy'21, *en raison du fait que le prix des céréales a baissé. Les fabricants d'aliment, à taux de protéines égal, préfèrent se tourner vers l'orge ou d'autres céréales un peu moins chères. Ça « tire » aussi un peu du côté des trésoreries chez certains agriculteurs qui font donc des arbitrages pour réduire leurs charges ».*

## Bon début de campagne

*« Il y a des stocks importants d'un côté et une baisse du nombre d'élevages de l'autre,* confirme Jean-Luc Longechamp, directeur de la société coopérative de déshydratation. *Pour l'instant, sur les marchés, la luzerne conventionnelle ne part pas beaucoup. La luzerne bio se vend mieux mais le marché est calme ».* Dans ce contexte, les perspectives de la campagne 2024 restent néanmoins très prometteuses. Les cultures de luzerne se montrent sous un bon jour : *« sur le plateau,* poursuit Pascal Guérin, *nous n'avons pas été affectés par les fortes pluies de ces dernières semaines ».* À ce jour, environ la moitié du potentiel de production pour la première coupe a été récoltée et les niveaux de protéines sont corrects, même si l'abondance de la production conduit toujours à une certaine dilution du taux de protéines. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura du volume. Sur la première coupe de luzerne, les rendements sont très bons, en dépit de conditions de récolte difficiles, à cause de la météo, qui entraîne aussi des coûts de séchage très importants. Sur la première partie du mois de juin, la qualité est au rendez-vous. *« Nous sommes à 4,2 t/ha avec la moitié de la récolte faite au 10 juin,* précise Jean-Luc Longechamp, *et ça, c'est une très bonne nouvelle parce qu'en général, on démarre plutôt à 2 t/ha pour finir entre 4,5 t et 5 t/ha ».*



Si la luzerne ne souffre pas des conditions pluvieuses de ce printemps, en revanche, la récolte s'en trouve parfois compliquée et cela aura des conséquences en matière de coût de séchage.

## Record en marcs de raisin

2023 aura aussi été marquée par une progression important du traitement des marcs humides de raisin (30 000 t de marc traité alors qu'auparavant, sur ce produit, le record était de 12 000 t), en lien avec des vendanges exceptionnelles en 2023. *« Nous avons aussi traité 2 300 t de pépins,* ajoute Jean-Luc Longechamp, *contre 900 t en 2022 ».* Le directeur note par ailleurs une hausse de la demande sur les granulés de paille, pour les litières en élevage. Du côté des productions en baisse, on trouve celle concernant les granulés de bois (3 300 t traitées) *« ce qui reste toute de même au-dessus d'une année normale de production,* insiste le directeur, *mais on retombe sur des niveaux de production plus classiques ».*

**Berty Robert**

### Des statuts qui évoluent

Lors de son assemblée générale, la Déshy'21 a procédé à quelques modifications dans ses statuts en instaurant une « fourchette » d'administrateurs qui permet plus de souplesse : là où, auparavant, il en fallait impérativement 12, les nouveaux statuts prévoient une variation possible de 9 à 12. Autre évolution d'importance : la société coopérative va devoir créer une filiale pour tout ce qu'elle réalise en Tiers non associés (TNA) à destination de gens qui ne sont pas adhérents à la coopérative, par exemple, la production de granulés de bois, qui n'est pas considérée comme une activité agricole.

// ALYSÉ

# 89 Une année 2023 mitigée pour les éleveurs

**L'assemblée générale de la coopérative Alysé s'est tenue le vendredi 7 juin à Migennes. À cette occasion, Nicolas Michaud, le président, a fait le bilan de l'année 2023, une année mitigée pour les éleveurs, entre une hausse des revenus et des aléas climatiques.**

Sur l'année 2023, pour les élevages de la zone de la coopérative Alysé, *« le contexte économique en termes de revenu s'est amélioré pour les éleveurs bovins laitiers, bovins allaitants et ovins »,* comme le souligne Nicolas Michaud, président d'Alysé. *« Les cours ont retrouvé une croissance. Toutefois, contrairement aux années précédentes, nous avons connu une année climatique compliquée. Cependant, les conditions météorologiques ont permis de refaire des stocks fourragers. L'autonomie fourragère est bel et bien un réel défi pour les éleveurs ».*

Comme le rappelle le président d'Alysé, *« l'équipe fourrage s'investit toujours plus afin d'accompagner au mieux les adhérents, de trouver des alternatives et de tendre vers des systèmes de plus en plus résilients. L'outil AgriNir permet de réaliser les analyses des fourrages et nous sommes aussi en capacité d'aider les éleveurs à déterminer les dates optimales de récolte des maïs ensilages. Des journées sont organisées sur chacune des zones géographiques permettant aux éleveurs d'apporter des échantillons de fourrage pour disposer des prévisions de récolte ».*

Aussi, le conseil d'administration souhaite qu'en plus de l'info fourrages envoyé régulièrement à tous les éleveurs de ruminants, des opérations de proximité se pérennisent : comme des bouts de prairie au printemps, des suivis de matières sèches en été et des rencontres fourrages à l'automne, ouverts à tous.

## Des arrêts d'élevage

Nicolas Michaud pointe que *« dans un contexte difficile comme c'est le cas en ce moment, nous connaissons malheureusement des arrêts d'élevage. Nous enregistrons une baisse du nombre d'adhérents de 4 % avec une perte de 2,5 % du nombre de vaches laitières. Concernant le pôle viande, même constat : moins 3 % d'adhérents en bovins croissance, tandis qu'en ovin on observe une croissance à la hausse avec des projets d'agrivoltaïsme. Enfin, à propos de la production caprine, nous avons de nouvelles adhésions chaque année »,* détaille-t-il.

Il poursuit : *« L'activité bovin lait représente plus de 60 % du chiffre d'affaires de la coopérative. On remarque toutefois que 80 % des éleveurs laitiers de plus de 25 vaches nous font confiance pour les accompagner ».*

## Plus de 200 rendez-vous Galacsy

Le pilotage économique des élevages est fondamental. *« En cette période de fragilité économique, la volonté des membres du conseil d'administration est que chaque éleveur puisse disposer d'outils d'analyse de son troupeau, sous l'angle technico-économique. C'est le cas notamment en production bovin lait avec plus de 200 rendez-vous Galacsy réalisés chaque année »,* rapporte Nicolas Michaud. *« Dans le secteur bovin viande, l'offre de service doit permettre de développer notre accompagnement, y compris indépendamment de la réalisation des opérations de contrôle de performance, notamment en proposant des services autour de la nutrition ou de la reproduction ».*



Benoît Bourgeois/CE

Des arrêts d'élevage, notamment en vaches laitières, sont constatés ces dernières années.

Du côté de notre pôle identification, le numérique poursuit sa progression au sein de la coopérative qui a atteint le seuil de 80 % d'identification électronique en bovin.

Enfin, *« notre alliance avec les Chambres d'agriculture est toujours d'actualité. Celle-ci s'élabore en cohérence avec le projet de mandature de chaque Chambre et dans le cadre d'actions concertées autour de la thématique de la relance et du maintien de l'élevage »,* conclut Nicolas Michaud.

**Christopher Levé**

// PRÉVENTION

# Attention aux départs de feu durant les moissons

**À l'approche des moissons, il y a toujours une inquiétude pour le monde agricole : celui des incendies de parcelles ou de bâtiments. Pour les éviter ou, dans le pire des scénarios, limiter leur propagation, Groupama donne quelques bons conseils aux agriculteurs.**

« *Groupama, dans le cadre de toutes ses actions de prévention, est également sensible aux risques d'incendies sur les récoltes. Ils peuvent notamment se déclencher par l'activité de tous les matériels qui interagissent dans les parcelles. Ils peuvent être limités à la parcelle en tant que telle mais aussi se propager dans des résidences ou des zones pavillonnaires* », lance Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire.

Alors, pour les éviter, Groupama donne quelques bons conseils aux agriculteurs. « *Tout d'abord, il est bien de connaître toutes les zones où il pourrait y avoir du silex qui est l'une des principales causes de départ d'incendie. Il est par exemple recommandé d'augmenter la hauteur de coupe pour éviter un risque de frottement métallique sur les silex, qui crée des étincelles et donc un potentiel embrasement* ».

Parmi les bons gestes à avoir, il est notamment bien de mettre des tonnes à eau à proximité des parcelles sur lesquelles



SDIS 89

**En cas d'incendie de parcelle, le premier réflexe est d'appeler les secours au 18 ou au 112.**

les agriculteurs sont en train d'intervenir pour éviter des incendies. Mais aussi d'avoir avec soi un extincteur, ou encore de faire du déchaumage, donc de disposer d'un déchaumeur à proximité qui pourra être utilisé là encore pour circonscrire un début d'incendie.

## Contrôler son matériel

Et comme le dit Ludovic Damé, « *l'incendie ne part pas forcément du matériel en mouvement mais peut aussi partir du matériel à l'arrêt. Avec une moissonneuse-batteuse, dès lors qu'elle n'a pas été soufflée, il peut y avoir un échauffement. Il peut débuter au niveau des freins, des roulements de matériels. Il faut faire attention à l'entretien du matériel au moment de la moisson pour faire en sorte d'éviter tout risque d'incendie : de nettoyer, graisser, vérifier les pièces, contrôler tout ce qui touche à l'électrique qui est aussi une des causes de l'incendie. Il y a aussi des préconisations assez simples à mettre en place et utiles comme le fait de monter des coupe-circuit sur les engins. Il faut aussi surveiller les voyants sur le tableau de bord de la machine* ».

Le feu peut aussi se déclarer au niveau du matériel attelé. « *Dans ce cas, si cela est possible, il faut rapidement dételer le matériel qui prendrait feu pour éviter qu'il y ait une propagation au tracteur* ».

## Limiter au mieux la propagation du feu

Toutefois, si un incendie se déclare, le premier geste à avoir est de contacter très rapidement les secours, au 18 ou au 112, pour mettre en évidence les services de sécurité. « *Ce qui est important à retenir en cas de départ d'incendie, c'est la localisation précise du sinistre pour permettre aux secours d'arriver le plus rapidement possible, ainsi que les circonstances lorsqu'elles sont connues, et de mettre en place les moyens de prévention précédemment cités qui vont permettre de limiter la propagation de l'incendie. Il faut également tenter de circonscrire l'incendie, mais en aucun cas se mettre en danger personnellement* », confie Ludovic Damé.

Les risques d'incendie ne se limitent pas à la récolte, « *on en a aussi massivement lorsque le fourrage est rentré et qu'il n'est pas encore sec. Pour éviter de perdre le fourrage de ses bêtes et d'endommager ses structures, il est possible de surveiller la chaleur à l'intérieur des ballots avec une sonde* », poursuit-il.

Enfin, s'il y a eu beaucoup d'eau cette année, ce qui permet de remplir les nappes phréatiques, cela ne signifie pas pour autant que le risque d'incendie est réduit, voire nul. « *Au contraire, il est permanent sur des périodes d'été et il est donc de rigueur de respecter toutes les mesures de précaution et de prévention pour éviter qu'il y ait, demain, des feux de parcelles ou de bâtiments* », conclut Ludovic Damé.

**Christopher Levé**

// CFA AGRICOLE

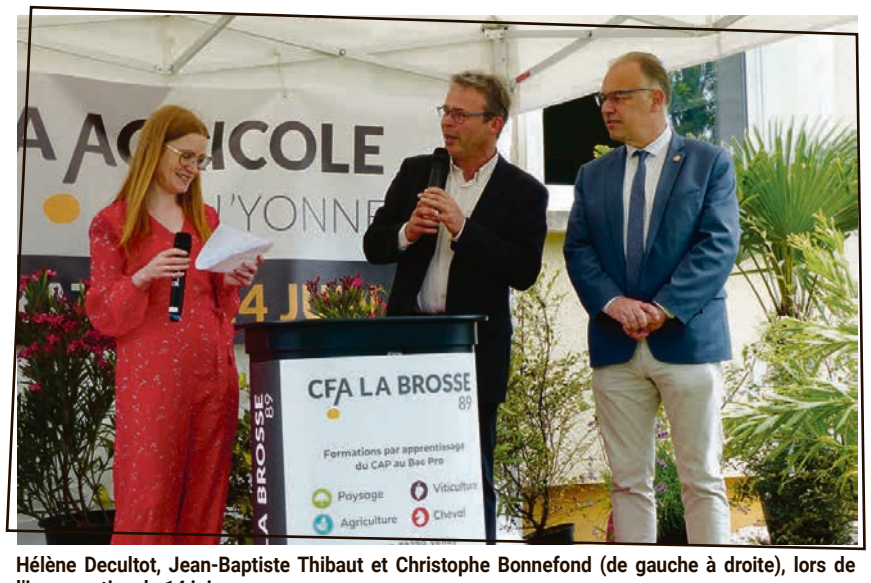
# De nouvelles salles de classe pour les apprentis

**Le vendredi 14 juin a eu lieu l'inauguration de quatre nouvelles salles de classe pour les apprentis du CFA agricole de l'Yonne, montrant l'attractivité grandissante pour l'apprentissage dans le département.**

« *Depuis 2019, le CFA agricole de l'Yonne a connu une extension remarquable, passant de 80 apprentis, cette même année, à 200 en 2024. Cela reflète notre engagement constant à fournir une formation de qualité adaptée aux besoins du marché et des entreprises* », lance Jean-Baptiste Thibaut, président de l'EPL des Terres de l'Yonne.

Alors, pour accueillir comme il se doit les élèves, et poursuivre sa croissance, le CFA agricole a construit quatre nouvelles salles de classe sur le site de La Brosse à Venoy, inaugurées le vendredi 14 juin, en présence d'élus locaux et de Pierre Martinet, célèbre traiteur sur la scène nationale, originaire de Beaurepaire-en-Bresse en Saône-et-Loire.

C'est d'ailleurs par une citation de ce dernier, que l'on retrouve dans son livre, qu'Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne, a commencé son propos : « « *Qu'importe d'où l'on vient, le dénominateur commun du succès c'est l'envie* ». *Je souhaite que cette citation nous inspire toutes et tous au quotidien, en particulier nos apprentis* », indique-t-elle. « *Au CFA agricole, il y a cette envie d'apprendre, de transmettre, de développer chaque jour de nouveaux projets comme ce qui nous réunit aujourd'hui avec le développement du CFA à travers l'ouverture de nouvelles salles de classe. L'objectif à travers cela est de contribuer à former les professionnels de demain sur notre territoire et à développer davantage l'enseignement agricole* ».




**Hélène Decultot, Jean-Baptiste Thibaut et Christophe Bonnefond (de gauche à droite), lors de l'inauguration, le 14 juin.**

## Le maire de Venoy « heureux »

Présent lors de l'inauguration, Christophe Bonnefond a assuré à l'assemblée avoir devant elle « *un maire (de Venoy) et un vice-président de l'EPL des Terres de l'Yonne heureux. Nous sommes ici au cœur d'établissements qui travaillent sur l'alternance. Je crois personnellement aux vertus et à la réussite de l'alternance qui est, pour moi, la meilleure formation pour aller du monde de l'éducation vers le monde du professionnel* », confie-t-il. Christophe Bonnefond souligne, par la même occasion, que « *des établissements, dans l'Yonne, qui ouvrent des classes, il n'y en a pas tant que ça. Alors bravo. C'est le signe d'une attractivité retrouvée et d'une qualité de formation qui font que les jeunes ont envie de venir se former ici* ».

D'un point de vue plus global, Jean-Baptiste Thibaut a tenu féliciter le travail réalisé sur le site de La Brosse, « *un lieu d'excellence qui regroupe une exploitation agricole, un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), un lycée et donc le CFA agricole. La mutualisation de nos infrastructures crée une synergie unique propice à l'innovation et à l'excellence pédagogique grâce à des encadrants de qualité. Cette inauguration symbolise notre volonté de continuer à évoluer et à nous adapter aux exigences du monde professionnel. Ensemble, construisons l'avenir de nos jeunes* », conclut-il.




**Invité d'honneur, Pierre Martinet (au centre) a officiellement inauguré les quatre nouvelles salles de classe du CFA agricole.**

**Christopher Levé**



DÉPARTEMENTS

// SERVICE DE REMPLACEMENT

# 58 Remplacer sans éluder

**Le 7 juin, le service de remplacement de la Nièvre (SR 58) tenait son assemblée générale à Lormes. L'occasion de faire le point sur le SR 58 avec un éclairage national.**

La mairie de Lormes accueillait l'assemblée générale du Service de remplacement de la Nièvre (SR 58) le 7 juin. À cette occasion, Ludovic Guyard, président du SR 58, rappelle : *« nous changeons de lieu tous les ans afin de nous rapprocher de nos adhérents »* et regrette *« que peu aient fait le déplacement pour cette édition »*.

Malgré tout, il pointe que : *« nous les remercions de leur engagement au SR, en espérant que nos services leur conviennent »*. Sur ces paroles, le bilan 2023 fut effectué, en présence de Laurent Ducray, vice-président du SR France et Karim Cheurfa Molinier, conseiller SR France ; offrant un éclairage global.

## Équilibre et amélioration

C'est avec des comptes à l'équilibre que la réunion débute pour le SR 58, avec un excédent de 4 545 euros (avant impôts). Plus en détail, Ludovic Guyard revient sur l'enveloppe Casdar : *« D'un montant d'environ 16 000 euros, elle est indispensable. Même si le nombre d'exploitants est en baisse, le besoin de formation et de réunion en lien avec le développement agricole lui augmente – justement car ils sont de plus en plus seuls. Pour la Nièvre, cette enveloppe est consommée tous les ans et nous la complétons afin de répondre aux besoins des agriculteurs, pour tenter de leur offrir des clefs de travail notamment face aux enjeux du changement climatique »*. Néanmoins, au niveau national, cela ne se vérifie pas, comme le souligne Laurent Ducray : *« nous avons des disparités. Mais la formation reste indispensable dans la métamorphose de nos métiers. Il faut aussi travailler sur la communication auprès de tous afin que cette aide soit connue »*.

Pour lui, cela passe également par la continuité de reconnaissance des SR partout en France : *« Nous devons défendre d'une seule voix notre utilité, car force est de constater que nos services fonctionnent et sont sollicités de plus en plus ; preuve de cette réussite, l'accord de renouvellement du soutien financier de la Région (d'environ 400 000 euros) pour le SR Bourgogne-Franche-Comté. Pour que cela perdure, nous devons nous structurer via des outils efficaces et communs afin de fluidifier certains points, et ce tout en gardant notre ancrage dans le terrain »*. Parmi ces outils, Demeter (logiciel et application) fut présenté, comme un moyen de faciliter les transmissions de fiches d'heures des salariés et les paies (en version dématérialisée), notamment, tout en permettant un suivi des dossiers en cas d'absence d'un collaborateur du SR. Ludovic Guyard détaille : *« Avec Demeter, toutes les informations sont désormais en réseaux, et la BFC peut reprendre la main dans la gestion en cas d'arrêt maladie par exemple. De plus, les relances de paiement sont réalisées automatiquement ; dégageant du temps à nos agents pour d'autres tâches »*.

## Crédit d'impôts

Parmi les autres sujets abordés, Ludovic Guyard évoque le crédit d'impôts : *« Nous sommes passés de 40 à 60 % d'aides et de 14 à 17 jours. C'est une aide intéressante qu'il est nécessaire de faire connaître, car pour ceux qui payent des impôts, ce crédit permet une diminution de ces derniers ; pour les autres, c'est un remboursement »*. Malgré tout Laurent Ducray annonce : *« Nous ne sommes pas satisfaits car le crédit d'impôts est étendu aux accidents et aux maladies. Prendre un congé c'est justement, dans certains cas, pour prévenir les accidents de la vie. Et, si tout est mélangé, quid de l'avenir du contrat groupe ? Quid des maladies durant plus de 17 jours ? Ce point pose de nombreuses questions »*. Karim Cheurfa Molinier pointe : *« au niveau national, avec l'élargissement aux maladies, nous avons constaté que de moins en moins de contrats groupe sont passés… »*. Ludovic Guyard réagit : *« C'est dommageable pour les exploitants, car le contrat groupe couvre mieux que le crédit d'impôts… mais je conçois que les tarifs peuvent en dissuader certains »*. Afin de faire baisser le montant du contrat groupe, Laurent Ducray, Karim Cheurfa Molinier et Ludovic Guyard s'accordent : *« il faut de nouveaux adhérents »*.



De gauche à droite : Ludovic Guyard, président du SR 58, Daphnée Thenadey, animatrice du SR 58, Laurent Ducray, vice-président du SR France, Florian Guyard, vice-président du SR 58, et Didier Ramet, trésorier du SR 58.

## Attraction indispensable

Pour les attirer, Ludovic Guyard pointe : *« le nouveau système d'installation au niveau de la Région, invite fortement les jeunes à adhérer au SR. Ce point peut être décisif pour les banques, car même en cas d'arrêt pour l'exploitant, l'activité économique de son entreprise pourra continuer grâce au remplacement »*. Mais, il met en évidence un frein : *« nous n'avons pas le droit de vendre, au nom du SR, le contrat de groupe. Nous pouvons uniquement en faire la promotion ce qui réduit un peu notre champ d'action. Peut-être serait-il bon d'intervenir auprès de Groupama (qui en a l'exclusivité) afin de bien détailler ce contrat, qui est somme toute complexe »*. Pour rappel, en 2023, le SR 58 compte 380 adhérents, contre 402 en 2022. Ludovic Guyard explique ce chiffre : *« nous avons eu de nombreux départs en retraite, des résiliations en cas d'arrêt d'activité ou encore des décès… En parallèle, pour les congés maternités et paternités, cela n'est pris qu'une année si les concernés jugent ne plus en avoir besoin ensuite. Et, malheureusement, parfois, ils résilient par la même occasion tout le contrat. Nous comptons de nouveaux adhérents, mais ils ne compensent pas la perte »*.

## À revoir

Après ce tour d'horizon, Ludovic Guyard pointe, pour conclure, le travail effectué avec la Direction départementale des territoires sur le dossier du mal-être : *« Nous essayons d'identifier par ce biais les exploitants qui sont en grandes difficultés et qui passent sous les radars. Nous constatons que les langues se délient sur ce sujet très préoccupant, mais il est nécessaire de mettre en place des leviers, notamment juridique pour que le SR puisse agir dans les situations d'urgences, lorsqu'un exploitant est dans l'incapacité de prendre des actes légaux (internement, accident, etc.) »*. Il ajoute : *« nous devons pouvoir le remplacer afin que son exploitation continue de fonctionner normalement durant son absence et préparer son retour. Malheureusement, actuellement, nous sommes obligés d'invoquer le bien-être animal pour que cela soit possible… Cela me semble ahurissant. Si une exploitation existe c'est qu'il y a un humain derrière. Je profite de la présence des élus dans la salle pour insister sur cela afin qu'ils fassent remonter ce problème aux parlementaires. L'humain doit être remis au centre du cadre juridique afin que le SR puisse intervenir sereinement ; c'est indispensable pour toutes les parties. Faut-il rappeler à tous que sans exploitants, pas d'agriculture ? »*.

Chloé Monget

### Le SR 58 en chiffres

**Pour 2023, le Service de remplacement compte 380 adhérents, avec 87 agents de remplacement en CDD et six agents en CDI. Ludovic Guyard stipule : *« nous voudrions embaucher plus de CDI, mais pour cela il faut que leur temps de travail soit assuré, notamment durant les périodes creuses. De ce fait, il faudra davantage d'engagement de la part des adhérents pour les embaucher pendant ces temps plus calmes »*. L'activité du SR 58 a augmenté entre 2022 et 2023, en passant de 3 093,5 journées de remplacement à 3 152,40. Les motifs engendrant cette hausse sont la formation Casdar et celle sur le développement agricole (respectivement de + 100 % et + 50 % par rapport à 2022). Dans la même veine, plus de journées de remplacement ont été faites sur le mandat syndical (+ 45 %) et le crédit d'Impôts (+ 19 %).**

// EMPLOI

# 21 A Beaune, un job dating chez Faupin

**L'entreprise spécialisée dans le machinisme et les équipements viticoles et vinicoles est en phase de recrutement. Elle organise, dans ce cadre un événement sur deux jours, les 28 et 29 juin.**



Une dizaine de postes est à pourvoir au sein de l'entreprise

L'entreprise Faupin, acteur du machinisme dans le domaine viticole et vinicole, organise un job dating sur son site de Beaune, deux jours durant, vendredi 28 et samedi 29 juin. Plus de dix postes en CDI sont à pourvoir à cette occasion. Les équipes Faupin maîtrisent des techniques de pointe et utilisent des outils de dernière génération pour garantir la qualité à leurs clients sur chacune des 7 agences que l'entreprise possède, à Beaune, bien sûr, mais aussi à Morey-Saint-Denis, Chassagne-Montrachet et, au-delà de la Côte-d'Or, à Mercurey et Mâcon en Saône-et-Loire, Cercié, dans le Rhône et Sancerre, dans le Cher. Travailler chez Faupin, c'est bénéficier de nombreux avantages :

- Des outils de dernière génération : l'entreprise investit constamment dans des équipements modernes pour faciliter le travail et augmenter l'efficacité de ses collaborateurs.
- Des avantages en nature en fonction des postes.
- Des salaires et packages attractifs. Les salariés bénéficient aussi de tickets restaurants et de l'intéressement.
- Dune ambiance de travail sympathique et dynamique.

Le job dating se tiendra dans l'agence Faupin de Beaune, située au 150 route de Dijon. Deux créneaux sont disponibles pour faire découvrir votre talent et rencontrer les équipes :

- Vendredi 28 juin de 16 heures à 20 heures
- Samedi 29 juin de 8h30 à 12h30

Les équipes présentes recevront les participants pour présenter la société et répondre à toutes les questions. Ils pourront aussi visiter les ateliers et magasins et découvrir l'environnement de travail et les équipements à disposition lors des visites des ateliers viticole et vinicole. Les participants pourront bénéficier d'un entretien individuel : un moment privilégié pour discuter de vos compétences, de vos attentes et des opportunités. Faupin recrute des femmes et des hommes pour plusieurs postes en CDI, sur toutes ses agences et sur les fonctions suivantes : commerciaux, techniciens viticoles, techniciens vinicoles, chauffeurs poids lourd et super poids lourd, magasiniers, chaudronniers, tuyauteurs soudures inox, électrotechniciens, responsable technique viticole pour le groupe. Préparez votre CV et venez rencontrer les équipes. Si vous n'êtes pas disponible les 28 et 29 juin prochains mais que vous souhaitez postuler chez Faupin, envoyez votre CV à recrutement@faupin.com. Depuis 1950, Faupin est le spécialiste de l'équipement pour le matériel viticole, vinicole et agro-alimentaire de grandes marques. L'entreprise distribue, importe, entretient et répare des solutions adaptées à chaque étape, de la vigne à la cave et pour les industriels.

D'après communiqué

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

# 21 Le tour d'horizon d'une agriculture diversifiée

**La présentation des chiffres de l'économie agricole régionale, à l'occasion de la dernière Conférence annuelle consacrée à ce thème, révèle un secteur aux situations contrastées mais où la charge de travail ne faiblit pas.**



La Conférence régionale agricole avait pour cadre le Conseil régional de BFC à Dijon.



Parmi les temps forts de cette conférence, l'intervention de la sociologue et anthropologue Dominique Jacques-Jouvenot sur le thème du rapport au travail dans le secteur agricole.

Comme chaque année, la Conférence régionale agricole, organisée le 11 juin au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), à Dijon, aura été l'occasion de découvrir, dans leurs grandes lignes, les données glanées dans le cadre de l'Observatoire prospectif de l'agriculture (OPA). Véritable « photographie » de l'économie agricole régionale, ce document était présenté par Mélissa Zennaf, chargée d'étude et références à Cerfrance Alliance Centre, et Amrane Chabane-Chaouche, chargé de mission Filières végétales au sein de la Chambre régionale d'agriculture de BFC. Rappelons que ce document résulte du travail conjoint de la Chambre régionale d'agriculture, de Cerfrance, de l'État, de la Région BFC, de Bio BFC, de Cuma BFC et de l'Inao. Voici les grandes lignes de ce que l'on peut retenir de cet OPA 2023 sur les principales cultures de BFC :

Le poids économique de l'agriculture régionale est relativement important puisqu'elle participe à hauteur de 4,1 % de la valeur ajoutée contre une moyenne française de 2,6 %. Elle fait travailler 3,6 % des personnes en emploi, contre 2 % sur le plan national. La taille moyenne des exploitations agricoles régionales s'accroît, avec 103 ha (contre 81 en 2010).

**En grandes cultures :**

Les rendements en blé observés en BFC sont inférieurs à ce qu'ils sont au niveau national (63 q/ha contre 74 q/ha). On note la montée en puissance de la culture de soja, importante pour alimenter les outils de transformation locaux, notamment pour l'alimentation du bétail. En 2023, plus de 32 000 ha y sont consacrés, avec un rendement moyen à 28 q/ha. Les plus gros producteurs de céréales (blé tendre, orges, maïs) en 2023 sont l'Yonne (presque 1,303 M de t) devant la Côte-d'Or (981 000 t) et la Saône-et-Loire (639 500 t). La Nièvre se classe 4è avec (559 500 t).

**En bovins viande :**

9 % des effectifs totaux ont disparu depuis 2016 en BFC mais, en 2023, cette décapitalisation semble ralentir. Les élevages restent majoritairement orientés vers l'activité de naisseur. En 2023, 172 000 animaux sont ensuite partis à l'engraissement en Italie, Espagne et Maghreb. Le nombre de vaches nourrices le plus important se trouve en Saône-et-Loire (198 792) devant la Nièvre (125 872) et la Côte-d'Or (68 918). L'Yonne occupe la 5è place (26 435) Par rapport à 2022, cet effectif est en baisse de 2 % en Côte-d'Or et de 1 % dans la Nièvre et la Saône-et-Loire. Il reste stable dans l'Yonne.

**En bovins lait :**

Le Comté reste la première AOP fromagère de France, avec 70 559 t produites. Entre 2022 et 2023, les effectifs laitiers ont baissé de 5 % dans l'Yonne, 4 % dans la Nièvre et 3 % en Côte-d'Or. Mais sur ces trois départements, ils sont de taille relativement modeste : (13 107 têtes en Côte-d'Or, 10 869 dans l'Yonne et 2 973 dans la Nièvre), à comparer aux 102 401 têtes du Doubs…

**En viticulture :**

Elle reste le premier contributeur à la valeur de la production agricole en BFC. 35 300 ha y sont consacrés dans l'Yonne, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et le Jura. En 2022, la valeur de la production viticole régionale a atteint 2,1 milliards d'euros, soit quasiment le tiers de la valeur de la production agricole régionale. En 2023, la production régionale de vin AOP est estimée à 2 millions d'hectolitres, en progression de 35 % en référence à la moyenne quinquennale. La Saône-et-Loire concentre 36 % des surfaces viticoles de BFC, devant la Côte-d'Or (27 %) et l'Yonne (24 %). Le Jura est 4è avec 6 % du total et la Nièvre ferme la marche (4 %).

Berty Robert

## En chiffres

Grandes cultures :
- 4 515 exploitations spécialisées
- 974 700 ha
- Résultat courant par Utaf : 17 200 euros
- 188 ha de SAU moyenne
- 64 600 euros d'excédent brut d'exploitation (EBE), soit 344 euros/ha
- Rendement blé tendre 2023 en baisse de 1,5 % par rapport à la moyenne 2018-2022
- Rendement colza en hausse de 4,4 % par rapport à 2018-2022
- 59 % des exploitations génèrent un résultat courant/Utaf inférieur à 20 000 euros

Bovins viande :
- 4 800 exploitations spécialisées
- 466 000 vaches allaitantes
- Résultat courant par Utaf : 25 100 euros en spécialisé. (Bovins + cultures : 38 900 euros)

Bovins lait de plaine :
- 1 177 exploitations
- 93 000 vaches
- 620 millions de litres livrés
- Résultat courant par Utaf : 29 800 euros

Bovins lait AOP du massif jurassien :
- 2 464 exploitations
- 852 millions de litres livrés
- Résultat courant par Utaf : 34 900 euros.

Viticulture :
- 3 896 exploitations
- 36 400 ha
- Chiffre d'affaires : 2,092 milliards d'euros

Ovins viande :
- 10 042 exploitations
- Résultat courant par Utaf : 13 000 euros

Caprins :
- 371 élevages
- 31 223 chèvres adultes
- 1 870 t de fromages fermiers par an
- Résultat courant par Utaf : 12 800 euros

Porcins :
- 529 sites d'élevage
- 387 200 porcs produits
- Résultat courant par Utaf : 53 800 euros

Aviculture :
- 439 exploitations spécialisées
- 6 millions de poulets de chair
– Résultat courant par Utaf : 19 300 euros

Maraîchage :
- 509 exploitations avec un atelier maraîchage
- 1 134 exploitations produisant des légumes
- 3 821 ha
- Résultat courant par Utaf : 29 800 euros

Agriculture biologique :
- 3 515 fermes bios et en conversion
- 239 816 ha



// AGRIVOLTAÏSME

# Maintenant que le cadre est clair

**Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov a rassemblé les acteurs de l'agrivoltaïsme à l'occasion d'un événement qui faisait écho à l'évolution législative fixant un cadre précis pour la production d'électricité solaire sur des terres agricoles.**

Le 9 avril, un décret gouvernemental a fixé un cadre précis pour le développement de la production d'électricité solaire sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers. Cette clarification était attendue et elle a servi de point de départ aux Odyssées de l'agrivoltaïsme en Bourgogne-Franche-Comté, présentés le 4 juin par le pôle d'innovation en agroécologie Agronov, en partenariat avec les énergéticiens membres du pôle (TotalEnergies Renouvelables, EDF renouvelables, Engie Green et TSE).

C'est dans les locaux de la coopérative Dijon Céréales, à Longvic, qu'étaient rassemblés à cette occasion un grand nombre d'acteurs concernés par cette question, au premier rang desquels, les agriculteurs. La Côte-d'Or est un département bien pourvu en démonstrateurs agrivoltaïques (Avec ceux de TSE et TotalEnergies à Verdonnet et Channay). On peut y ajouter le démonstrateur TSE d'Amance, en Haute-Saône et si seulement 50 000 exploitations agricoles étaient engagées dans la production énergétique en France, en 2018, elles sont aujourd'hui 90 000.

## Une quarantaine de projets

*« Le but de notre événement,* indiquait Frédéric Imbert, président d'Agronov, *c'est d'éclairer les pensées de chacun autour de ces sujets »*. La nécessité de développer des installations agrivoltaïques est incontournable, comme le rappelait Bertrand Aucordonnier, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe BFC), en raison d'une hausse de l'électrification des usages. En BFC, on comptait en avril une trentaine d'installations photovoltaïques sur sol agricole et une quarantaine avaient obtenu leur autorisation, principalement sur la Côte-d'Or, l'Yonne, la Nièvre la Saône-et-Loire et la Haute-Saône. L'une des interventions lors de ces « Odyssées » portait sur le cadre légal et réglementaire entourant l'agrivoltaïsme. Audrey Juillac, agricultrice dans le Lot-et-Garonne et présidente de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) qui rassemble 3 000 agriculteurs, estime que le décret d'avril *« est assez bien fait, mais il ne règle pas totalement la question de l'acceptabilité des projets. Il faudra se pencher sur la question du partage de la valeur et des enjeux de contractualisation sont encore à finaliser »*. Elle constate aussi qu'aujourd'hui, les agriculteurs sont mieux guidés sur ces projets mais des problèmes récurrents de raccordement des installations au réseau persistent. Elle insiste enfin sur un point : *« les projets collectifs ont beaucoup d'intérêt : ils permettent de souder un territoire, avec des acteurs de diverses productions agricoles »*.

## *« Il faut des projets diversifiés »*

Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales et d'Alliance BFC, fait le constat de l'accélération des choses : *« Nous avons eu des débats, nous nous sommes demandé si c'était bien notre métier. Il fallait que ce soit des projets collectifs, partagés sur plusieurs exploitations agricoles, que cela assure un revenu supplémentaire. On co-construit avec des énergéticiens. On amène les adhérents sur une contractualisation à 40, 50 ans. Le monde agricole marque ainsi son empreinte vis-à-vis des nouveaux besoins de la population. On responsabilise aussi nos adhérents face à des sociétés pas toujours sérieuses. Sur notre région, on relève 41 opérateurs mais, à nos yeux, il y en a 6 de sérieux »*. Pour Aline Chapuliot (Engie Green), l'agrivoltaïsme est un défi de société : *« On a 15 ans de recul sur le photovoltaïque, on sait faire techniquement, juridiquement, on est capable de passer à l'agrivoltaïsme. Il faut des projets très diversifiés en technologie et en taille car les problématiques agricoles ne sont les mêmes nulle part »*. Pour Alexandre Margain (EDF), la nécessité de quintupler à brève échéance la puissance solaire en France rend évidente la montée en puissance de l'agrivoltaïsme mais en prenant les choses dans le bon ordre : *« Avant, on faisait appel à un éleveur pour qu'il vienne pâturer entre nos panneaux, maintenant, on part des besoins de l'éleveur ou du cultivateur pour adapter nos installations. L'agriculteur apparaît comme un co-développeur du projet et l'énergéticien est soumis à une obligation de production agricole »*. Naturellement, dans ce contexte d'accélération, les regards se tournent aussi beaucoup vers les responsables de réseau d'acheminement de l'énergie. Agriculteurs, énergéticiens et responsables de réseau vont devoir travailler ensemble. Mickaël Carlot, directeur du développement des projets chez TSE, en convenait : *« L'agrivoltaïsme peut permettre d'aller vite pour répondre aux besoins d'électricité solaire en France, d'ici 2035, mais il est indispensable de prendre garde à la bonne répartition des projets sur tout le territoire. C'est ainsi qu'on préservera les équilibres entre productions énergétiques et productions nourricières agricoles, alors qu'on sait que les besoins en énergie solaire devraient occuper 1 % de la Surface agricole utile (SAU) française… »*




Ces premières Odyssées de l'agrivoltaïsme ont permis de nombreux échanges.

**Berty Robert**

// PORCS

# Une filière inquiète pour ses abattages

**Interporc Bourgogne a fait le point sur les sujets d'actualité qui préoccupent la filière, à l'occasion de son assemblée générale, le 5 juin à Bretenière, en Côte-d'Or. La question des capacités d'abattages locales est une vraie préoccupation.**



Le maillage régional des outils d'abattage et la création de nouveaux débouchés locaux sont des axes majeurs pour la filière porc de Bourgogne.

Si l'élevage porcin français bénéficie actuellement de cours plutôt favorables, le contexte du moment est néanmoins marqué par des inquiétudes concernant le maillon « abattage » de la filière. Emmanuel Thiéry, éleveur côte-d'orien, administrateur de la coopérative Cirhyo et président d'Interporc Bourgogne, insistait sur cet aspect, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association de producteurs, le 5 juin à Bretenière, en Côte-d'Or. Depuis la fermeture de l'abattoir de Beaune, en 2020, le nombre de porcs abattus sur notre zone géographique est passé de 50 000 à 30 000 par an. Aujourd'hui, les animaux sont abattus à Autun, en Saône-et-Loire, Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, ou Luzy, dans la Nièvre. *« En fait,* précisait Emmanuel Thiéry, *95 % des porcs charcutiers produits en Bourgogne sont abattus hors zone, en Auvergne, à Orléans ou à Valdahon, dans le Doubs. La disparition de Beaune est d'autant plus dommageable que cet outil était situé dans une zone de débouchés importants pour la viande de porc, entre Dijon, Dole et Chalon-sur-Saône »*.

## Moins d'élevages, mais plus grands

Deux éléments pourraient néanmoins jouer en faveur d'un avenir meilleur pour ces outils essentiels à la filière : la Stratégie abattoir, lancée il y a un an par le ministère de l'Agriculture, et pour laquelle Interporc Bourgogne fait remonter au national les besoins des abattoirs locaux, et d'autre part, le projet alimentaire de la métropole dijonnaise, qui souhaite intégrer de la viande de porc locale. Des perspectives potentiellement porteuses pour la filière, à condition que, dans le cadre du développement d'un marché plus local sur la métropole dijonnaise, la problématique d'une valorisation des carcasses entières soit prise en compte : c'est souvent le principal écueil auquel se heurtent les producteurs. Début 2023, Interporc Bourgogne a aussi choisi d'adhérer à une nouvelle association des interprofessions porcines qui fédère les régions à faible densité d'élevages (on compte un peu moins de 300 producteurs en Bourgogne). Une action qui s'intègre dans un contexte général où, ces 20 dernières années, la France a perdu la moitié de ses producteurs de porc, mais pas la moitié de sa production, ce qui signifie que les élevages ont eu tendance à grossir. Il faut pouvoir faire entendre sa voix face à cette évolution. Dans un registre similaire, qui consiste à faire connaître les élevages de porcs locaux, Interporc intervient depuis plusieurs années auprès d'étudiants de filières agroalimentaires de l'université de Bourgogne. Des interventions précieuses, aux yeux d'Emmanuel Thiéry, pour battre en brèche les nombreuses idées préconçues et a priori que ce public peut avoir vis-à-vis de l'élevage porcin.

**Berty Robert**

## Se préparer à la démarche « Le Porc Français »

**Interporc Bourgogne sensibilise ses adhérents à l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle démarche « Le Porc Français » (LPF). Celle-ci est porteuse d'exigences plus élevées que le label « Viande de porc français » (VPF) qui imposait que l'animal soit né, élevé et abattu en France. LPF conserve ces critères mais y ajoute des notions de bien-être animal et des mesures de biosécurité dans les élevages. Au niveau d'Interporc Bourgogne, on craint que les abatteurs ne soient pas toujours en mesure de gérer les nouvelles contraintes qui arrivent. *« Les structures ont besoin d'un peu de temps,* constate Emmanuel Thiéry, *face à des normes qui ne sont pas toujours adaptées à leurs outils »*. Alors que ces nouveaux critères doivent entrer en vigueur au mois de juillet, Interporc Bourgogne a demandé de décaler cette évolution pour la fin 2024.**

// DÉVELOPPEMENT

# 58 Panorama de la filière viande bovine

**Le 5 juin avait lieu le comité de pilotage de l'étude du développement de la filière viande bovine dans la Nièvre, au Campus de Marzy.**



Une prochaine réunion est prévue courant juillet afin d'avoir les premières pistes de travail sur le thème de la logistique pour l'approvisionnement en produits locaux des restaurants collectifs de la Nièvre.

Le Campus de Marzy accueillait le 5 juin, le comité de pilotage de l'étude sur le développement de la filière viande bovine dans la Nièvre. Cette dernière, réalisée par le Centre d'étude et de ressources sur la diversification (Cerd) et Bio Bourgogne-Franche-Comté, fut présentée au Conseil départemental, pilote dudit comité. Pour mémoire, d'autres organismes de la filière étaient présents : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Direction départementale de la protection de la population, FDSEA 58, représentants du Pays Nivernais Morvan, de l'IGP Charolais de bourgogne, de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire ou encore de la filière d'apprentissage des bouchers du Campus de Marzy.

## Quelques points clés

Ainsi, l'étude met en évidence une demande accrue sur le surgelé notamment pour les steaks hachés. Là, le Cerd et Bio Bourgogne-Franche-Comté, préconisent de faire découvrir le « Burger » (viande hachée salée) qui pourrait permettre de répondre à cette demande. Le point de friction de cette requête restant le coût nécessaire à l'implantation d'un outil : compter environ 500 000 euros pour une chaîne automatisée et environ 350 000 euros pour du haché type fermier. Pour la surgélation, le problème est le même avec des montants s'élevant à environ 150 000 euros. Ensuite, l'étude pointe que pour la restauration commerciale, la mise en avant de la qualité de la viande est un des leviers de commercialisation, notamment pour la clientèle touristique. Du côté des éleveurs, l'étude montre que le bien-être animal est primordial pour le développement de la filière, et met en exergue le temps de trajet vers l'abattoir qui, dans certains cas, est de plus d'une heure, ce qui ne leur convient pas. Toujours selon l'étude, les éleveurs semblent éprouver le besoin de maîtriser la transformation (création de recettes propres, etc.) ce qui n'est pas proposé dans le département – hors La Fermille sous certaines conditions. Enfin, les 32 établissements ayant répondu à l'étude affirment être prêts à acheter local, mais avancent comme frein principal : le prix.

## Pour avancer

Dans leurs conclusions, le Cerd et Bio Bourgogne-Franche-Comté mettent en avant que : *« La filière a tout à gagner à mutualiser les outils et les forces vives pour trouver des leviers. De ce fait, il est nécessaire de créer des groupes de travail afin de cibler des solutions à apporter. La formation et la communication seront aussi des éléments à mutualiser afin d'obtenir, in fine, une synergie départementale pour la filière bovine »*. Éric Bertrand, président de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire, souligne : *« il faudra également avoir une attention aux détails, car ils sont souvent les freins à la mise en œuvre d'actions, comme l'évacuation des cuirs, entre autres »*. Vincent Pommery, président de l'IGP Charolais de Bourgogne, ajoute : *« ces petits détails sont souvent une grande charge financière pour les organismes et éleveurs »*. De son côté, Fabien Bazin annonce étudier la possibilité de créer un Office départemental de l'alimentation devant se focaliser sur l'organisation de l'approvisionnement : *« la logistique est au cœur des difficultés. Il faut régler le problème afin d'aller plus loin dans notre autonomie alimentaire, notamment pour l'approvisionnement des collèges qui affichent 25 % de produits locaux à ses menus pour le moment ; nous pouvons faire mieux et cela se décide maintenant »*. Il détaille qu'une présentation d'une étude réalisée sur ce sujet aura lieu courant juillet : *« Nous en saurons plus pour agir »*. Sur ces mots, il insiste : *« pour tous ces projets, nous devons trouver des financements. Il est peut-être utile de se retourner vers l'État, afin de voir les différents dispositifs qui peuvent soutenir ces initiatives »*. À l'issue de la réunion du 5 juin, la délégation fut invitée à visiter les locaux du Campus de Marzy, en travaux de rénovation et d'agrandissement.

Chloé Monget

// CHRONIQUE OVINE

# Des foins qui se font désirer cette année

**Les conditions météo de ce printemps compliquent considérablement l'accès au foin et les risques d'échauffement excessif sont à prendre en compte.**

Les conditions météorologiques de cette fin de printemps ont été peu favorables à la réalisation de foin. Si vous avez des doutes sur le taux de matière sèche de certaines bottes (au minimum 85 %), sachez qu'il est possible d'évaluer le risque de combustion à l'aide d'une barre de fer enfoncée dans la botte. Au bout d'une heure, si la barre est trop chaude pour être tenue à main nue, il y a un risque (source : Arvalis). L'utilisation d'une sonde thermique reste bien sûr plus fiable. Différents modèles sont disponibles à des prix qui commencent aux environs de 100 €. Si la température au centre de la botte se situe en dessous de 40 °C, il n'y a pas de problème. Entre 40 et 60 °C, le foin est en train de chauffer. Il convient de surveiller l'évolution de sa température puis de stocker les bottes dans un local aéré, sans les entasser afin que l'air circule si cette dernière ne baisse pas. Au-delà de 60 °C, le danger d'incendie est important voire très important au-dessus de 80 °C. Contacter alors les pompiers pour connaître la marche à suivre.

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/Ciirpo)



Ciirpo

Une sonde thermique pour évaluer le risque.

OCAPIAT

CAP vers L'ALTERNANCE

Pour pérenniser l'activité de mon entreprise, **je choisis d'avoir des salariés engagés :**

- en recrutant des alternants
  Démarches facilitées sur **www.ocapiat.fr/alternance2024**
- en développant les compétences de mes salariés
  Catalogue de formations et conditions sur **www.ocapiat.fr/formations2024**



OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences (OPCO) agréé par le ministère du Travail, sur le champ professionnel de la Coopération agricole, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Industrie Agroalimentaire et des Territoires.

// COLZA



# L'implantation commence dès maintenant

**Compte tenu des conditions climatiques rencontrées lors de la campagne en cours, les sols ont pu connaître des problèmes liés à leur structure. Aussi, pour réussir une bonne implantation du colza à venir, c'est dès maintenant qu'il faut se préparer.**

Les conditions climatiques très humides rencontrées l'automne dernier lors de l'implantation des céréales ont pu provoquer des problèmes de structure (lissage, tassements, etc.). Pour garantir une levée réussie et un colza robuste, le choix du travail du sol à réaliser en interculture est déterminant. En plus du risque bioagresseur (limaces, rongeurs, adventices), il est nécessaire de prendre en compte la gestion de la paille, la structure du sol et le risque d'assèchement du sol lors de la prise de décision.

## Observer son sol au printemps

Observer son sol permet de repérer d'éventuelles zones de compaction. La période idéale pour réaliser un test bêche est avant la récolte du précédent lorsque le sol est encore frais (mars à mai), le diagnostic sur sol sec rendant difficile l'observation. Les conditions pluvieuses du printemps permettent, encore aujourd'hui, de le réaliser dans des conditions satisfaisantes. Son objectif est de repérer d'éventuels accidents structuraux et leur profondeur dans des zones représentatives de la parcelle. En cas de moisson compliquée telle qu'en 2021, il pourra être opportun de revérifier l'état structural après la récolte du précédent.

Pour réaliser le test bêche, la première étape est de prélever un bloc de terre puis d'observer l'état général de ce dernier et de noter la profondeur à laquelle des différences sont observées :

- s'il se tient en un seul bloc continu sans présence de terre fine c'est souvent synonyme d'un compactage sévère avec porosité réduite, à confirmer lors de la deuxième étape ;
- si le bloc se désagrège en grosses mottes, c'est un signe possible de compactage déjà fragmenté par un travail du sol ;
- si le bloc ne se tient pas sur la bêche et se désagrège en petites mottes avec beaucoup de terre fine, c'est que le sol n'est pas compacté.

La deuxième étape permet de préciser le diagnostic. Elle consiste à observer la structure interne des mottes prélevées. Ces mottes peuvent être de trois types : tassées, tassées et fissurées ou poreuses.

| Tassée avec une absence de porosité visible à l'œil et peu/pas de racines à l'intérieur des mottes (Mottes Delta) | Tassée mais avec des fissures par lesquelles les racines peuvent se frayer un chemin (Mottes Phy) | Poreuse et non tassée avec une présence de racines. (Mottes gamma) |
|---|---|---|
|  |  |  |

Suite à ces observations et en fonction d'éventuels tassements observés et de leur profondeur, il existe plusieurs recommandations : la possibilité de ne pas travailler le sol, un conseil de le travailler entre 0 et 10 cm ou bien entre 0 et 20 cm.

## Adapter le travail du sol est gage de réussite de l'implantation

La prise de décision (choix des outils, nombre de passages, etc.) doit ensuite tenir compte du type de sol et des autres problématiques à gérer par le travail du sol (résidus du précédent, bioagresseurs).

Ne pas oublier de mobiliser les autres leviers pour obtenir un colza robuste

Bien évidemment, l'observation de son sol est une étape clé pour optimiser le travail du sol et obtenir un colza robuste, mais il ne faut pas négliger les autres critères pour atteindre cet état. Il faut être prêt à semer tôt et au plus proche d'une pluie efficace et annoncée de 7 à 10 mm en maîtrisant la densité de semis et en assurant une nutrition optimale du colza en azote et phosphore (précédent avec un fort reliquat, fertilisation minérale ou organique au semis et/ou association à une légumineuse gélive).

Nicolas Latraye, Terres Inovia

| | | Etat interne des mottes | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Poreux (Gamma Γ) | Fissuré (Phy Φ, lamellaire P) | Tassé (Delta Δ) |
| Etat général du bloc prélevé | Ouvert (terre fine) | Non travail possible | Non travail possible | Peu probable |
| | Bloc (mottes décimétrique) | Non travail possible | Sur 10-20 cm uniquement Non travail possible | Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol préférable sur 0-10 cm |
| | | | Sur 0-10 cm Travail du sol préférable sur 0-10 cm | Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm |
| | Continu (monobloc) | Situations rares de sol non travaillé depuis de nombreuses années fortement rappuyés mais non tassés | Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol préférable sur 0-10 cm<br>Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm | Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol nécessaire sur 0-10 cm<br>Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol nécessaire sur 0-20 cm |

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES SPÉCIAL ÉLEVAGE
jusqu'au 30/06/2024

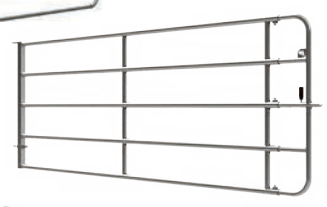
FORMULE DIRECTE

Rateliers



Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de
969,00€ Prix HT Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m, 5-6 m, 6-7 m



BHA3-4 / 3-4 m
147,00€ Prix HT Règlement comptant
BHA5-6 / 5-6 m
199,00€ Prix HT Règlement comptant



Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
475,00€ Prix HT Règlement comptant



Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
145,00€ Prix HT Règlement comptant

YAgri YONNE
3 bis, rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr

Agence de Toucy 03 86 44 01 08

Groupe Méthivier

// DÉVELOPPEMENT DU MILDIOU

# Vers un plan européen de lutte

**Les conditions climatiques de ce printemps sont extrêmement favorables au développement du mildiou. Cette maladie se développe à grande vitesse dans plusieurs régions européennes alors même que les plantations ne sont pas terminées. La situation est aggravée par l'apparition de résistances aux traitements.**

Le mildiou est favorisé par la succession de périodes de forte hygrométrie (supérieure à 90 %) et clémentes ou assez chaudes (comprises entre 10 °C et 25 °C). À l'heure actuelle, cette résistance a déjà été détectée dans quatre des onze principaux modes d'action des fongicides. C'est pour cela que huit organisations professionnelles européennes [1] demandent *« un plan d'action européen mildiou »*. Ce plan a plusieurs objectifs. À court terme, ces huit organisations demandent la création d'une plateforme de dialogue entre les parties prenantes pour discuter des stratégies de lutte contre le mildiou. Les signataires souhaitent également renforcer la communication sur la lutte intégrée contre les ravageurs et renforcer le recours aux systèmes d'aide à la décision. Il s'agit aussi de promouvoir les meilleures pratiques de gestion agricole avec des mesures préventives telles que la rotation des cultures. NGT, le bon outil ? Les organisations proposent également de généraliser le recours à des variétés résistantes au mildiou. À moyen terme, le plan prévoit de développer une approche coordonnée du secteur de la protection des cultures et des sélectionneurs. *« Le moyen le plus efficace de contrôler la propagation du mildiou est l'utilisation combinée de produits phytopharmaceutiques efficaces et de variétés de pommes de terre résistantes combinant différents gènes de résistance »* écrivent les signataires. Enfin, le plan préconise la recherche de nouvelles variétés de pommes de terre plus résistantes au mildiou. Le recours aux nouvelles techniques génomiques (NGT) qui *« constituent un outil de soutien au développement de variétés résistantes supplémentaires »* est mis en avant. *« Les NGT doivent donc être approuvées le plus rapidement possible »*, écrivent les organisations. Le mildiou est la maladie la plus destructrice de la pomme de terre. Les dommages économiques annuels dans l'UE sont estimés à environ 900 millions d'euros.

*(1) Copa-Cogeca, Europatat, Euroseeds, NEPG, Cespu, CropLife Europe, Euppa et StrarchEurope*

## Un million de morts en Irlande

**Le mildiou de la pomme de terre a notamment été à l'origine de la grande famine de 1845-1849 en Irlande. Cette grande famine causa la mort d'au moins 1 million de personnes et précipita le départ de plus de 1 million d'autres, vers la Grande-Bretagne et surtout l'Amérique du Nord. En l'espace de six ans, la population irlandaise chuta de 8,6 à 6,6 millions, pour ne plus compter que 4,5 millions d'habitants en 1901.**

// PLANTES COMPAGNES DU COLZA

# Une association de bienfaiteurs

**Les plantes compagnes jouent un rôle crucial dans la réussite du colza, notamment en renforçant le système racinaire du colza, ce qui améliore l'utilisation des ressources et retarde la faim d'azote.**



L. Jung

Colza associé à la féverole.

La réussite du colza, surtout dans les régions affectées par des insectes d'automne comme la grosse altise et le charançon du bourgeon terminal passe par l'obtention d'un colza robuste.

Les plantes compagnes jouent un rôle crucial à ce niveau, notamment en renforçant le système racinaire du colza, ce qui améliore l'utilisation des ressources et retarde la faim d'azote. Elles contribuent également à réduire le nombre de larves par plante, bien que les mécanismes précis restent en partie inconnus. Une biomasse de couverture de 300-500 g/m² à l'entrée de l'hiver est nécessaire, mais ce levier ne suffit pas à éliminer totalement les interventions insecticides en cas de forte infestation.

Cependant, l'impact sur la gestion des adventices est limité. Les légumineuses, dont la croissance active est décalée par rapport au colza, ne peuvent pas efficacement contrôler les adventices par extinction lumineuse ou concurrence. Les techniques de semis direct avec une moindre perturbation du sol se révèlent plus efficaces pour limiter les levées d'adventices.

| NOM | Densité de semis en kg/ha (nombre de pieds/m²) | Vitesse d'installation | Concurrence adventices | Impact culture | Biomasse automne | Sensibilité au gel | Type de port de plante | Minéralisation | Sensibilité herbicide |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Trèfle d'Alexandrie | 5 kg/ha (120) | | | | | -4°C | Dressé | | |
| Lentille | 20 à 25 kg/ha (65) | | | | | -7°C | Etalé | | |
| Fenugrec | 20 à 25 kg/ha (65) | | | | | -7°C | Dressé | | |
| Vesce Pourpre | 10 kg/ha (15) | | | | | -10°C | Etalé | | |
| Vesce commune | 10 kg/ha (15) | | | | | - 10°C | Etalé | | |
| Vesce érigée | 20 kg/ha (65) | | | | | - 7°C | Etalé | | |
| Gesse | 20 kg/ha (10) | | | | | - 10°C | Etalé | | |
| Féverole de printemps | 60 à 80 kg/h (12 à 15) | | | | | - 5°C | Dressé | | |

Fort — Moyen — Faible

## Adaptation des plantes compagnes selon le type de sol

Les plantes compagnes sont adaptées à tous les types de sol, mais leur utilité varie. Dans les sols profonds et fertiles, où le colza peut atteindre une biomasse de 1 500 g/m² à l'entrée de l'hiver, les plantes compagnes peuvent être moins pertinentes en raison de la concurrence. Toutefois, elles contribuent à la fertilité globale du sol. Dans les sols superficiels, où il est difficile d'atteindre une forte biomasse de colza, les légumineuses apportent une biomasse complémentaire bénéfique.

## Gains de rendement et nutrition des cultures suivantes

Les bénéfices des plantes compagnes incluent des gains de rendement allant de 0 à 6 q/ha selon les années, ainsi qu'une amélioration de la nutrition des cultures suivantes, notamment les céréales.

## Choix des plantes compagnes

Les légumineuses sont privilégiées en raison de leur phase de croissance active décalée (500 à 700 °C base 0 depuis la levée) par rapport au colza (400 °C base 0 depuis la levée). Cela permet au colza de s'installer avant que les légumineuses ne commencent à croître significativement, favorisant ainsi le colza dans des conditions hydriques contraignantes.

## Les espèces recommandées

• **Féverole :** Idéale pour sa biomasse et structure, notamment dans les sols hydromorphes. Nécessite une technique de semis adaptée et suffisamment d'eau.

• **Lentille, fenugrec, trèfle d'Alexandrie :** Se mélangent bien avec le colza dans la même cuve, évitant ainsi des passages supplémentaires qui assécheraient le sol.

Les associations de couverts sont recommandées pour atteindre l'objectif de biomasse de 300-500 g/m². L'utilisation d'espèces non légumineuses comme le tournesol, le niger, et le sarrasin est possible mais doit rester limitée pour éviter une concurrence excessive (3 à 5 pieds/m²).

En conclusion, les plantes compagnes constituent une stratégie prometteuse pour renforcer la robustesse du colza, améliorer la fertilité du sol et augmenter les rendements, tout en nécessitant une gestion adaptée selon les conditions spécifiques de chaque type de sol.

**Michael Geloën, Terres Inovia**

// ORGES

# Piloter ses charges face au changement climatique

**La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la participation d'Arvalis, a organisé une visite d'essais d'orges. Le fil rouge en était le pilotage des charges opérationnelles face au changement climatique, dans l'objectif de préserver la rentabilité de cette culture.**

C'est sur une parcelle d'essais de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Rouvres-en-Plaine, au sud de Dijon, que s'est tenue, le 7 juin, une journée Innov'Action, organisée avec la participation d'Arvalis. Pour la seconde fois, la Chambre d'agriculture ouvrait ainsi ses expérimentations à l'ensemble des agriculteurs du département. Cinq grandes parties structuraient cette rencontre dont le thème principal était le pilotage optimal des charges opérationnelles face au changement climatique et dans l'objectif de préserver la rentabilité de la culture de l'orge. Les organisateurs ont abordé les questions liées à la fertilisation, en conventionnel et en bio, à la gestion des maladies, à l'adaptation de l'itinéraire technique de l'orge de printemps et à la stratégie bas carbone. *« Dans le contexte du changement climatique,* précise Jérémie Blas, responsable du pôle Productions végétales annuelles à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *on a abordé la question du bas carbone, à travers notre projet Climate Farm Démo (1). Un agriculteur engagé dans ce processus a détaillé ses actions en matière de fertilisation, lui permettant de réduire ses émissions de Gaz à effet de serre (GES). Il a réalisé un audit bas carbone. Son but, c'est de mettre en œuvre ce qu'il a identifié comme mesures à appliquer : plus de couverts végétaux, qui constituent un gros levier, plus ou moins de labours, l'augmentation de la fertilisation organique et la diminution de la fertilisation minérale ».*

## Itinéraires techniques revus

Léa Bounhoure, d'Arvalis, est également intervenue. L'institut technique mène sur cette parcelle un essai sur la physiologie des orges, dans le but de déterminer les maladies qui les affectent. Ces travaux doivent permettre à Arvalis de développer ses Outils d'aide à la décision (OAD). La protection raisonnée sur les orges de printemps était abordée, à travers des tests de réduction de doses de fongicide associé, ou non, à un produit de biocontrôle. Du côté de la protection des orges d'hiver, l'efficacité des programmes fongicides sur deux sensibilités variétales contrastées a aussi fait l'objet de tests. À cette occasion les services de la Chambre présentaient aussi des résultats d'essais sur l'apport d'oligo-éléments sur orge d'hiver, dans le cadre de la fertilisation. *« Si on se base sur le comptage d'épis que nous avons fait juste avant le 7 juin,* explique Laetitia Morge, conseillère agronomie et coordinatrice des expérimentations, qui a géré la parcelle en question, *nous n'avons pas constaté de grosse différence avec cet apport. Il n'y a pas de différence non plus en termes de biomasse. Il nous reste à voir ce que cela donnera sur les rendements et de qualité ». « Lorsqu'on joue sur la fertilisation,* poursuit Jérémie Blas, *on a forcément un impact carbone et nous avons aussi revu l'itinéraire technique propre aux orges, avec des leviers potentiels et comment il est possible d'adapter ces cultures par rapport au changement climatique. Les agriculteurs présents à cette journée en ont véritablement pris conscience ».* Cette adaptation de l'itinéraire technique de l'orge de printemps, que donne-t-elle ? *« Face au risque de potentiel de rendement limité en raison de jours chauds au moment du remplissage du grain,* souligne Laetitia Morge, *il va falloir ajuster ses charges afin d'optimiser la marge brute en fin de course. Nous avons donc testé différents itinéraires techniques basés sur la réduction des charges opérationnelles, en fertilisation, en fongicides, en régulateurs. En revanche, nous n'avons pas touché au semis et au désherbage. Nous verrons bien ce que cela va donner en matière de rendement. L'idée, c'est de reproduire ce type d'essai afin d'avoir un aperçu sur la rotation sur plusieurs années. Ce qui ressort pour l'instant, c'est que le nombre d'épis au m2 est en corrélation avec la quantité d'azote. Nous avons aussi regardé s'il y a eu plus de maladies là où nous avons réduit les fongicides : pour l'instant, ce n'est pas le cas ».*

## Des idées à prendre en bio

La plateforme d'essais présentée ce jour-là avait enfin une particularité : une partie est menée en conventionnel, l'autre en bio. Cela permet des présentations croisées des travaux menés en bio, à des agriculteurs conventionnels. *« Ils représentent une alternative à l'azote minéral,* souligne Jérémie Blas, *et cela montre comment on peut piloter sa fertilisation en bio et comment ces pratiques peuvent éventuellement être adaptées à des cultures conventionnelles, en regard de la dépendance aux engrais minéraux et à leur surcoût. La crise liée à la guerre en Ukraine nous a montré que, face à l'envolée des prix des engrais, on se doit de réfléchir différemment. Même si les prix de l'azote ont aujourd'hui baissé, il faut rester vigilant : nous ne sommes pas à l'abri que cela reparte à la hausse… ».*



**Tester de nouveaux itinéraires techniques sur orges dans l'objectif de réduire les charges opérationnelles tout en préservant la marge brute : c'est tout l'objet des essais présentés le 7 juin.**

**Berty Robert**

*(1) Un dispositif européen pour lequel un réseau d'agriculteurs s'est constitué sur le département il y a un an et destiné à développer les pratiques aidant au stockage de carbone et atténuant les émissions de Gaz à effet de serre (GES).*

// ARVALIS – INSTITUT DU VÉGÉTAL

# Choisir et anticiper ses variétés

**Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation Arvalis - Institut du végétal de Bourgogne Franche-Comté – ont rédigé le présent article. Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus tôt enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal. En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain. Les informations proposées dans ce document sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en attendant les résultats de la campagne 2024 en cours. Les commentaires détaillés ici portent uniquement sur les variétés de blé tendre inscrites en 2024 et les variétés récente de 2023.**

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure




## Variétés de blé tendre : commentaires

BPS – Blé Panifiable Supérieur

Premium (probabilité d'accès au marché export > 45 %).

Profil protéines intéressant. Note protéine pure supérieure ou égale à 5.

Recommandés par la Meunerie.

Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).

Tolérantes au chlortoluron.

Résistantes aux cécidomyies orange.

Résistantes aux mosaïques.

Variété avec des épis barbus.

Variété hybride.

**Seules les nouveautés (inscriptions 2024) et les variétés récentes font l'objet d'un commentaire** dans ce document. Pour retrouver les commentaires des variétés plus anciennes, vous pouvez vous référer au « Choisir et Décider – Variétés et interventions d'automne 2022-2023 », disponible en ligne sur Arvalis-infos.fr, en région Bourgogne Franche – Comté et Alsace.

### Les nouveautés 2024

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2023 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2021 et 2022 sur la zone « ½ tardive » (nord) ou la zone « ½ précoce » (nord et centre) ou la zone « précoce » (centre et sud).
La liste des variétés sélectionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Celles-ci sont d'abord de précocité adaptée aux régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace et de qualité boulangère. Par ailleurs elles sont productives et/ou ont des caractéristiques agronomiques jugées intéressantes pour ces régions.
**En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2024 réalisée.**

#### ACADEMY
**(FLORIMOND DESPREZ 2024)**

**Productivité :** Ses rendements en 2022 et 2023 sont légèrement supérieurs à la moyenne de sa série.
**Qualité :** Son PS et sa teneur en protéines, compte tenu de sa productivité, sont d'un assez bon niveau. En observation par la meunerie, Academy présente une force boulangère satisfaisante et des P/L autour de 1. Son comportement en panification est généralement bon.
**Agronomie :** Variété précoce à épiaison et résistante à la cécidomyie orange, Academy présente un profil agronomique équilibré. Sa tenue de tige est bonne, et ses pertes de rendement dans les parcelles non protégées des maladies sont restées assez contenues, malgré sa sensibilité moyenne à la rouille brune.

#### KEANU
**(DSV FRANCE 2024)**

**Productivité :** Sa productivité est assez bonne, légèrement supérieure à celle de Complice en moyenne sur 2 ans.
**Qualité :** Elle présente un bon PS, et une teneur en protéines dans la moyenne de celle des variétés de même productivité. Le profil alvéographique de Keanu est équilibré. Son comportement boulanger est d'un très bon niveau, avec notamment de beaux volumes de pain.
**Agronomie :** Précoce à épiaison, Keanu se distingue assez nettement par ses faibles pertes de rendement en situation non traitée fongicide, témoignant de ses très bons niveaux de résistance aux principales maladies foliaires. Bien qu'assez courte sur paille, sa tenue de tige n'est pas très bonne.

#### KING KONG
**(SECOBRA 2024)**

**Productivité :** Deuxième de sa série en zone Nord, la variété apporte 3 % de rendement de plus que Chevignon en moyenne sur 2 ans.
**Qualité :** Son PS et sa teneur en protéines, compte tenu de sa productivité, sont d'un bon niveau. Variété en observation, Kingkong présente une force boulangère élevée et un P/L autour de 1. Au test de panification, les notes de pâte et de pain conduisent à un bon résultat final.
**Agronomie :** Demi-tardive à demi-précoce à épiaison, Kingkong associe productivité, bon niveau de résistance aux maladies et qualité de grains. Étant résistante à l'oïdium et assez résistante à la rouille jaune, à la septoriose et à la fusariose des épis, son profil vis-à-vis des maladies les plus préjudiciables de la zone Nord est plutôt complet ; elle est, en revanche, sensible à la rouille brune.

#### LID MACUMBA
**(CAUSSADE SEMENCES 2024)**

**Productivité :** Sa productivité moyenne sur 2 ans, proche de celle de Complice, a été assez bonne sur le réseau 3.
**Qualité :** Son PS est assez bon, et sa teneur en protéines est élevée compte tenu de sa productivité. LID Macumba présente une force boulangère moyenne et un P/L autour de 1. Au test de panification le comportement boulanger est bon, avec notamment de belles notes de pain et d'excellent volumes.
**Agronomie :** Précoce à épiaison, LID Macumba réunit les résistances à la cécidomyie orange et au piétin-verse. Assez sensible à la rouille jaune, la variété devra donc être évitée les régions à forte pression du nord-ouest de la France. De plus sa tenue de tige n'est pas très bonne.

#### RGT FARMEO
**(RAGT 2024)**

**Productivité :** RGT Farmeo a eu des rendements assez élevés en 2022 et 2023.
**Qualité :** Son PS est assez bon, et sa teneur en protéines est dans la moyenne compte tenu de sa productivité. RGT Farmeo présente une force boulangère satisfaisante mais un P/L assez élevé. Au test de panification, les résultats de pâte et de pain sont généralement bons.
**Agronomie :** Demi-précoce à épiaison, ses bons niveaux de résistance à la septoriose et à la rouille brune se sont traduits par de faibles pertes de rendement dans les parcelles non traitées par des fongicides en 2023, mais elle peut présenter quelques symptômes de rouille jaune.

#### RGT LOOKEO
**(RAGT 2024)**

**Productivité :** Assez productive à l'inscription.
**Qualité :** Son PS et sa teneur en protéines sont assez bons. En observation par la meunerie, RGT Lookeo apporte de la force, avec des W très élevés. À l'essai

# de blé tendre

de panification, le résultat final est très bon et régulier.
**Agronomie :** Demi-précoce à épiaison, ses bons niveaux de résistance à la septoriose et à la rouille brune lui ont permis de limiter ses pertes de rendement en conditions non traitées fongicides en 2023 ; la variété a, en revanche, pu être pénalisée en 2022 en l'absence de protection par quelques symptômes de rouille jaune. Sa tenue de tige est assez bonne. De plus, elle cumule les résistances au piétin-verse, à la cécidomyie orange et aux mosaïques, ce qui sécurisera ses rendements dans les situations à risque.

## SPIROU
**(SECOBRA 2024)**




**Productivité :** Ses rendements se situent dans la moyenne de sa série d'inscription à l'exception d'une nette contre-performance en zone Sud en 2023.
**Qualité :** Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est dans la moyenne des variétés de même productivité. Spirou présente une force boulangère élevée et un P/L assez élevé. À l'essai de panification, son comportement est très bon et régulier, et la variété apporte du volume.
**Agronomie :** Demi-précoce à épiaison, Spirou est résistante aux mosaïques. La variété se démarque par son très bon profil de résistance aux maladies foliaires, en particulier à la septoriose, avec des pertes de rendement en l'absence de traitement fongicide parmi les plus faibles.

## SU HYBISCUS
**(SAATEN UNION 2024)**




**Productivité :** SU Hybiscus arrive en tête de sa série en moyenne sur 2 ans, avec des rendements très élevés en 2023.
**Qualité :** Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est élevée compte tenu de sa productivité. Variété en observation par la meunerie, SU Hybiscus présente une force boulangère très élevée et un ratio P/L assez équilibré. Ses résultats au test de panification sont réguliers et d'un très bon niveau.
**Agronomie :** Nouvel hybride précoce. À l'exception de quelques symptômes de rouille jaune, il présente un très bon profil sanitaire, avec en particulier un haut niveau de résistance à la septoriose, mais aussi à la rouille brune et au piétin-verse. Il est en revanche très sensible à la verse et devra donc ne pas être semé en situations agronomiques à risque.

## SU HYLORD
**(SAATEN UNION 2024)**




**Productivité :** SU Hylord affiche une productivité très élevée en 2022 comme 2023, se plaçant ainsi en tête de sa série.
**Qualité :** Son PS est assez bon, tout comme sa teneur en protéines, compte tenu de sa productivité très élevée. En observation par la meunerie, SU Hylord présente une force boulangère élevée et un P/L équilibré. À l'essai de panification, son comportement est régulier et d'un excellent niveau.
**Agronomie :** Nouveau blé hybride précoce à épiaison et résistant aux mosaïques. Il est assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais sa sensibilité marquée à la rouille brune l'a probablement pénalisé dans les parcelles non protégées des maladies foliaires. Assez résistant au piétin-verse, il s'est cependant montré sensible à la verse physiologique.

## SU PULSION
**(SAATEN UNION 2024)**



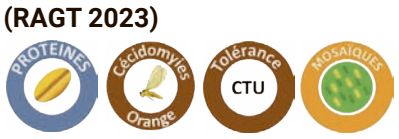

**Productivité :** Ses rendements ont été élevés en 2022 et en 2023.
**Qualité :** Son PS est élevé et sa teneur en protéines d'un bon niveau compte tenu de ses rendements élevés. SU Pulsion présente une force boulangère satisfaisante et des P/L autour de 1. Son comportement boulanger est d'un très bon niveau, avec notamment de beaux volumes de pain. À noter, toutefois, un défaut d'hydratation au pétrissage.
**Agronomie :** Précoce à épiaison, SU Pulsion est une variété résistante aux mosaïques et au piétin-verse. Sur le plan sanitaire, elle possède un très bon niveau de résistance à la septoriose ainsi qu'à l'oïdium ; mais elle n'est que moyennement résistante à la rouille jaune, et surtout assez sensible à la rouille brune.

## SU SAUVIGNON
**(SAATEN UNION 2024)**




**Productivité :** SU Sauvignon a été assez productive en 2022 et en 2023, en apportant 4 % de rendement de plus que RGT Cesario.
**Qualité :** Son PS est bon et sa teneur en protéines est assez élevée par rapport aux variétés de productivité équivalente. SU Sauvignon possède un profil alvéographique équilibré. Son comportement boulanger est bon, avec des bonnes notes de pâte et pain. Le volume des pains est très élevé.
**Agronomie :** Variété précoce, résistante aux mosaïques ainsi qu'au piétin-verse. Ses pertes de rendement en parcelles non traitées fongicides sont assez élevées, probablement en raison d'une résistance seulement moyenne aux rouilles, notamment brune.

## THERMIDOR
**(RAGT 2023)**




**Productivité :** Thermidor est la lignée la plus productive de sa série en 2022 et 2023.
**Qualité :** Son PS est assez bon, et sa teneur en protéines est élevée par rapport à son niveau de productivité. En observation par la meunerie pour son caractère élastique, Thermidor présente une force boulangère très élevée. En lien avec son excès de force, les résultats au test de panification varient d'insuffisants à bons.
**Agronomie :** Précoce à épiaison, elle possède de nombreux atouts agronomiques avec ses résistances cumulées à la cécidomyie orange, aux mosaïques, au piétin-verse, ainsi que de bons comportements vis-à-vis de la rouille jaune et de la septoriose ; en revanche elle a pu être pénalisée en situation non traitée par sa sensibilité à la rouille brune.

# Les variétés récentes

## INTENSITY
**(FLORIMOND DESPREZ 2023)**



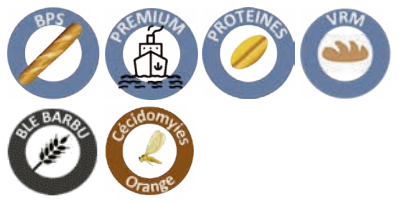

**Productivité :** Elle a confirmé en 2023 sa productivité élevée, déjà observée en 2021 et 2022 à l'inscription. Elle se positionne 1re lignée en rendement dans la zone Grand Centre sur 3 ans.
**Qualité :** Cette variété possède une teneur en protéines élevée par rapport à sa productivité et son PS est assez bon. Elle fait partie des variétés qui ont le mieux résistées aux conditions climatiques défavorables à l'indice de chute de Hagberg de l'été 2023 dans le nord-ouest, en cohérence avec son bon niveau de résistance à la germination sur pied. Recommandée par les meuniers pour son caractère extensible, elle présente un profil équilibré à l'alvéographe mais une certaine variabilité au test de panification.
**Agronomie :** ½ précoce à épiaison, elle possède un bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires, à l'exception de la rouille brune, elle a obtenu en 2022 et 2023 de faibles pertes de rendement en l'absence de protection fongicide (à confirmer après la récolte 2024). La variété est aussi assez résistante à la verse. Elle est également résistante au piétin verse et à la cécidomyie orange et son comportement vis-à-vis de la fusariose des épis est assez bon.

## KAROQUE
**(DSV FRANCE 2023)**




**Productivité :** Elle a fait plus que confirmer en 2023 le bon potentiel de rendement déjà observé à l'inscription en 2021 et 2022, en particulier dans les régions intermédiaires.
**Qualité :** Cette variété se distingue par une teneur en protéines élevée compte tenu de sa productivité et son poids spécifique est également assez bon. Recommandée par les meuniers, cette variété apporte de la force boulangère mais son rapport P/L est assez élevé. Au test de panification sont comportement de pâte est bon, mais un manque de développement des coups de lame peut pénaliser le résultat final.
**Agronomie :** Précoce à épiaison, ses niveaux de résistances aux principales maladies foliaires et à la verse sont assez bons, à l'exception de sa sensibilité à la rouille brune et à l'oïdium. A éviter en précédent maïs.

## LG AIKIDO
**(LIMAGRAIN 2023)**




**Productivité :** Ses rendements pluriannuels sont proches de la moyenne en zone intermédiaire.
**Qualité :** Bonne qualité de grains avec un PS et une teneur en protéines très élevés. Assez résistante à la germination sur pied, elle figure aussi parmi les variétés dont l'indice de chute de Hagberg a été le moins affecté par les conditions climatiques de fin de cycle 2023 dans le Nord-Ouest. Recommandée par les meuniers, cette variété apporte de la force boulangère, mais son rapport P/L est très élevé. Au test de panification, son comportement est bon et régulier.
**Agronomie :** ½ alternative précoce à épiaison, cette variété résistante au piétin verse et à la cécidomyie orange possède une bonne tenue de tige. Elle possède un bon niveau de résistance à l'oïdium et aux rouilles, mais elle s'est montrée assez sensible à la septoriose. À éviter en précédent maïs.

## PONDOR
**(UNISIGMA 2023)**




**Productivité :** Elle présente des rendements légèrement au-dessus de la moyenne en zone intermédiaire.
**Qualité :** Son PS est élevé et sa teneur en protéines compte tenu de sa productivité est légèrement supérieure à la moyenne. Recommandée par les meuniers, Elle apporte une force boulangère très élevée. À l'essai de panification, le résultat final est généralement d'un bon niveau.
**Agronomie :** ½ tardif à ½ précoce, cette variété est résistante aux mosaïques, au piétin verse et à la cécidomyie orange. Assez résistante à la rouille jaune, à la septoriose et à la fusariose des épis, elle est en revanche assez sensible à l'oïdium et surtout à la rouille brune. Sa tenue de tige est assez bonne.

## RGT LUXEO
**(RAGT 2023)**




**Productivité :** Elle se positionne légèrement au-dessus de la moyenne de sa série sur 3 ans, aidée en cela par ses bons résultats en 2023.
**Qualité :** Son PS est bon, et sa teneur en protéines est légèrement au-dessus de la moyenne. Recommandée par les meuniers, la variété présente une bonne force boulangère et un rapport P/L assez équilibré. Au test de panification, le résultat final est généralement d'un bon niveau.
**Agronomie :** ½ précoce à épiaison, cette variété est résistante aux mosaïques. Vis-à-vis des maladies foliaires, elle est assez résistante à la septoriose mais peut présenter quelques symptômes d'oïdium, de rouille jaune et surtout de rouille brune. Ses pertes de rendement sont restées contenues dans les parcelles non traitées fongicide. Elle est aussi résistante au piétin verse et assez résistante à la fusariose sur épi. Un peu plus haute que la moyenne, elle est en revanche assez sensible à la verse qui devra être prise en compte pour éviter les accidents dans les situations à risque.

## RGT PROPULSO
**(RAGT 2023)**




**Productivité :** Elle a une productivité élevée depuis 3 ans dans les régions intermédiaires.
**Qualité :** Son PS est assez bon, et sa teneur en protéines est dans la moyenne des variétés de rendement équivalent. La variété présente une force boulangère moyenne, mais un rapport P/L autour de 1. Au test de panification, les notes de pâte et de pain sont élevées, ce qui conduit à un bon résultat final.
**Agronomie :** Cette variété est précoce à épiaison. Seulement moyennement résistante à la septoriose, elle s'est démarquée dans les parcelles non traitées avec ses par de très bons niveaux de résistances aux rouilles jaune et brune. Bien qu'assez courte, elle a été notée assez sensible à la verse physiologique.

// RENCONTRES AGRONOMIQUES D'AXÉRÉAL

# 58 Technicité et économie

**Dans le cadre des Rencontres agronomiques d'Axéréal, le rendez-vous nivernais s'est déroulé le 4 juin à Suilly-la-Tour. Une édition marquée par « l'agriculture régénérative et productive ».**

Comme tous les ans, le groupe Axéréal propose à ses adhérents des Rencontres agronomiques. Pour cette édition, le rendez-vous nivernais fut fixé à Suilly-la-Tour, le 4 juin. Durant la journée, divers ateliers furent organisés, en plus des visites d'essais, tous sur le thème global de « l'agriculture régénérative et productive ».

Très suivie par les exploitants, cette rencontre fut l'occasion pour Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal, de : *« donner des clefs aux exploitants afin de trouver des solutions face aux enjeux du changement climatique »* et de Thierry De Beaucorps, responsable régional d'Axéréal, d'ajouter : *« Aujourd'hui, trois enjeux s'imposent : l'eau, l'alimentation et l'écologie. Il faut travailler les trois de front pour cibler les leviers pertinents. Et, la coopérative agricole a les moyens de les trouver, tout en gardant un aspect de viabilité économique pour les exploitants, car ce pan est indispensable pour répondre aux trois problématiques citées »*.

Sur ces points, Patrick Têtard insiste : *« Il n'y a pas 36 solutions pour envisager l'avenir. Il faut à la fois un volet technique mais aussi un volet économique. L'un ne va pas sans l'autre. L'agriculture régénérative et productive rentre dans ce cadre. D'ailleurs, nous avons de plus en plus de demandes pour les productions bas carbone notamment – avec un cahier des charges très précis, et allant plus loin que celui des HVE. Trouver des débouchés valorisants aux productions de nos adhérents est incontournable si nous souhaitons voir l'agriculture évoluer. Produire de manière plus vertueuse, c'est bien. Mais, valoriser ce genre de productions c'est encore mieux »*.



Un atelier dédié à la compaction des sols due aux engins agricoles était proposé.



Six essais concernant la conduite de culture en agriculture régénératrice étaient présentés durant « Les rencontres agronomiques » dans la Nièvre, le 6 juin.

## En détail

Ainsi pour offrir des clefs techniques, certains essais ont été réalisés avec trois axes de travail : la baisse des IFT, les bas GES et l'adaptation au climat. Au total, six essais ont été mis en place : 2 en blé tendre, 2 en orge et 2 en blé dur. Durant la présentation de ces derniers lors de la journée du 6 juin, il fut détaillé les différents leviers activés pour chaque axe comme les choix de variétés, le décalage de la date des semis, l'utilisation de biocontrôle et de pilotage (protection fongicide), la nutrition optimisée via des analyses de sèves (Top'Diag), l'apport d'organique Humival 5-4-2 pour des applications tardives, travail sur l'assimilation des minéraux (Mycoboost et Vixeran) ou encore l'utilisation d'engrais azotée à libération contrôlée (Impact zéro Nergetic DZ), ou encore la croissance racinaire, la gestion des stress abiotiques et la régulation de l'ouverture et de la fermeture des stomates. Thierry De Beaucorps rappelle : *« c'est un tout qui permet d'obtenir des résultats probants. Il faut avoir une vision d'ensemble pour aller plus loin. Dans tous les cas, le sol est la base de notre métier. Il faut retrouver un sol vertueux et cela peut demander, dans certains cas 5 à 10 ans ; temps nécessaire pour envisager l'avenir correctement »*. D'autres ateliers complétaient la rencontre, comme celui dédié au calcul de la pression des pneus et le choix dans ces derniers, afin de limiter l'impact des engins sur la compaction du sol mais également pour réduire les consommations de carburants. Le désherbage fut également abordé. Sur ce thème, Patrick Têtard souligne : *« cette année, nous constatons particulièrement que nos adhérents ont des soucis avec cela, et il paraît important, là encore, de leur apporter des informations techniques de précisions afin qu'ils trouvent un équilibre vertueux et des résultats économiques viables »*. Il conclut : *« De plus en plus seuls dans leurs exploitations, les agriculteurs ont besoin de soutien technique, mais aussi de moments conviviaux pour partager leurs expériences, entre eux. Je pense que ces rencontres agronomiques remplissent parfaitement ces deux points. Nous traitons du vivant végétal, mais aussi humain ; un point à ne pas oublier »*.

**Chloé Monget**

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# 89 Le retour d'essais en céréales d'hiver

**Le mardi 11 juin a eu lieu la troisième édition de la journée « bio grandes cultures », organisée par la Cocebi, à Cruzy-le-Châtel. Comme à chaque fois, les résultats d'essais sont présentés aux agriculteurs présents, notamment ceux portant sur les céréales d'hiver.**



Cocebi

La journée «bio grandes cultures» a eu lieu le mardi 11 juin, à Cruzy-le-Châtel.



Cocebi

Trois ateliers étaient organisés : sur les céréales d'hiver, sur l'association de culture et sur les haies.

Comme le rappelle Christophe Vivier, responsable technique au sein de la coopérative Cocebi, « *l'objectif de la journée est de présenter la plateforme d'essais en céréales d'hiver (blé, triticale, avoine, épeautre). Mais c'est aussi de parler d'autres thématiques, comme l'association de cultures semées avant l'hiver et de cultures de printemps (des lentilles) semées avant l'hiver, ce qui a été testé et est innovant* ».

Sur ces deux derniers essais, la volonté pour la Cocebi « *est de voir si on peut limiter les risques de déficit hydrique et mieux esquiver les coups de chaud constatés sur ces cultures quand on les sème au printemps. L'autre but est de voir si elles peuvent, ou non, résister au froid durant l'hiver* », explique Christophe Vivier. « *D'une manière générale, le but est d'essayer de trouver des solutions, en agriculture biologique, face aux changements climatiques* ».

## Le thème des haies abordé

Lors de cette journée, une troisième grande thématique a été abordée : celle des haies. « *C'est un thème en lien avec celui de la biodiversité. L'idée est de montrer les avantages des haies aux agriculteurs présents, à travers un exemple, pour promouvoir l'intérêt d'en planter dès maintenant, car elles ne seront efficientes que dans dix ou quinze ans malheureusement* », indique Christophe Vivier. « *On présente les fonctionnalités de la haie, comment réussir une plantation, comment l'entretenir et quelles sont les aides possibles pour couvrir une partie du coût de la plantation* ».

Aussi, avec cette journée, l'intérêt pour la Cocebi est « *de communiquer sur ce qui se fait en bio en termes de références. Si on parle chaque année des céréales d'hiver, il y a toujours une thématique différente développée d'une année à l'autre. Cette année, les deux thématiques sur la haie et les associations de cultures ont bien plu. Sur cette dernière, il y a des choses à développer, peut-être qu'on en reparlera à nouveau l'année prochaine en fonction des avancées* ».

C'est aussi l'occasion de répondre aux questions des agriculteurs présents, sur tous types de question. « *On n'invite d'ailleurs pas seulement des agriculteurs bios. Certains viennent se renseigner, poser des questions sur une éventuelle conversion. Tout le monde est le bienvenu* », sourit Christophe Vivier.

**Christopher Levé**

DIVERSIFICATION

// BIENVENUE À LA FERME

# Ancrage et métamorphose

**L'atelier de découpe, de transformation et magasin de producteurs de Saint-Benin-d'Azy, La Fermille, a adhéré au réseau Bienvenue à la Ferme il y a peu ; explications de ce choix.**

Depuis le 11 avril, La Fermille, atelier de découpe et transformation ainsi que magasin de producteurs situé à Saint-Benin-d'Azy, est adhérente du réseau Bienvenue à la ferme. Nicolas Fallet, associé de La Fermille et producteur, indique que : *« le groupe Natur'Amognes à l'origine de La Fermille est adhérent au réseau. Il nous semblait logique que La Fermille le soit aussi afin de mettre en avant les fermes partenaires notamment »*.

Via ce choix, il évoque les avantages que cela apportera : *« Le réseau offre une visibilité à la fois auprès des particuliers, mais aussi des professionnels. Nous espérons que les habitants et résidents de passage dans la Nièvre nous connaîtrons davantage, de même que nos collègues exploitants qui peuvent être intéressés par nos prestations de découpe et de transformation »*.




L'activité de conserverie de La Fermille est ouverte depuis le 10 juin.

## Premier Bilan

Sur ce point, il dresse un premier bilan depuis l'ouverture en novembre 2023 (TDB n° 1759) : *« Après un démarrage calme, les demandes de prestations prennent de l'ampleur. J'explique cela par le travail soigné de la Fermille et aussi par ses spécificités : la transformation en raviolis ou encore en charcuterie sèche sont des éléments qui ne sont pas communs localement. D'ailleurs, nous avons des clients de l'Yonne et du Loiret qui nous sollicitent spécifiquement pour cela car ils n'ont pas ce genre de service dans leurs départements »*. Parmi les autres clients il rappelle l'implication des collectivités : *« nous travaillons avec la Cuisine des Saveurs, le collège Henri Wallon (Nevers), celui des Courlis (Nevers), celui de Saint-Benin-d'Azy ainsi que celui de Prémery. Nous approvisionnons également le restaurant administratif de l'Agora (Nevers). Il y a un véritable engagement des collectivités et nous pensons que cela va se développer, car il y a une véritable volonté de s'approvisionner en local quand cela est possible. De plus, outre les collectivités, nous comptons d'autres partenaires comme La Vignonnerie à Fourchambault »*. Il poursuit : *« Il y a une émulsion autour de ce que nous pouvons proposer, et, afin de répondre à la demande nous avons déjà embauché un nouveau boucher afin de faire face à la demande grandissante »*.

## Futurs projets

Pour l'avenir, Nicolas Fallet insiste sur le fait que La Fermille et tous les associés sont dans une dynamique de création : *« Même si nous restons prudents et souhaitons avoir au moins une année de recul sur notre activité, nous avons de nombreux projets potentiels en tête ; ce qui impliquera potentiellement de nouveaux recrutements »*. Sans trop en dévoiler, car *« il faut garder une petite part de mystère »*, il pointe : *« il y a un grand travail à effectuer autour de la restauration privée. Nous devons trouver un levier pour les attirer ; car le rayonnement de notre territoire et de ses productions a tout à y gagner »*.

En attendant, la Fermille a lancé son activité de conserverie depuis le 10 juin (terrines, tartinades, plats cuisinés). Sur ce point Nicolas Fallet rebondit : *« peut-être que grâce à ces produits nous pourrons envisager une restauration rapide sur place »*. Dans tous les cas, Nicolas Fallet insiste : *« Si nous augmentons ou diversifions encore notre activité, nous souhaitons que la qualité de service soit assurée… via des recrutements de professionnels. Nous n'envisageons pas l'avenir de manière éphémère. Donc si nous considérons que cela est viable et pertinent, nous passerons le pas. Cela étant, pour le moment, nous nous efforçons de consolider l'activité et, ensuite seulement, nous pourrons envisager des modifications importantes »*. Aujourd'hui, la Fermille est fournie par environ 30 producteurs, et une vingtaine de plus utilise la prestation de service (découpe ou transformation). Nicolas Fallet conclut : *« Pour nous, associés, cette aventure est très prenante, mais tellement intéressante. Nous nous sommes réinventés en gestionnaires, en passant de l'autre côté du comptoir… Nous espérons que la Fermille a de beaux jours devant elle et qu'elle continuera à répondre aux besoins du territoire en matière de produits locaux de qualité »*.

**Chloé Monget**

// ESCARGOTS

# Des fermes ouvertes au mois d'août

**Le Groupement des héliciculteurs de Bourgogne-Franche-Comté met en place un événement qui interviendra le premier week-end d'août. Des fermes d'élevage vont ouvrir leurs portes au public, afin de sensibiliser aux enjeux de la production française et régionale d'escargots.**



De gauche à droite : Alice Cubillé, conseillère de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Frédéric Marcouyoux, William Blanche et Virginie Despratx, tous trois héliciculteurs en Côte-d'Or et dans le Doubs.

Nous l'annoncions dans notre numéro du 24 mai : la filière escargots tente de se structurer à un échelon régional, à la fois pour défendre des productions françaises, pour progresser sur la recherche touchant ce type d'élevage, et pour mieux se faire connaître du grand public. Le 6 juin, plusieurs héliciculteurs se sont ainsi retrouvés à Vernot, en Côte-d'Or, chez Frédéric Marcouyoux, en compagnie d'Alice Cubillé, conseillère animatrice au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le but était d'entamer la constitution d'un embryon d'actions à destination du grand public, qui devraient se mettre en place cet été. Au côté du producteur Frédéric Marcouyoux, étaient présents ce jour-là Virginie Despratx, hélicicultrice à Meursanges, également en Côte-d'Or, et William Blanche, héliciculteur du Doubs, à Rancenay, près de Besançon. *« Notre volonté de mieux nous structurer,* explique Frédéric Marcouyoux, *est née d'un constat : les héliciculteurs français ne produisent que 5 % des escargots consommés en France ! On considère donc qu'il y a du potentiel pour que de nouveaux éleveurs s'installent, mais à condition qu'on sensibilise les gens, qui sont demandeurs de consommations locales, sur la nécessité d'être vigilants quant aux escargots qu'ils consomment. On veut montrer des productions d'escargots français »*.

## Trouver le bon timing

Pour populariser ces productions et en faire parler, rien de mieux que de faire venir le public sur les fermes d'héliciculture. Il fallait trouver le bon timing, pas trop tôt dans l'année puisque les escargots sont alors trop petits (un escargot atteint sa taille adulte en cinq-six mois), ni trop tard, en raison de la forte saisonnalité de la production et de la charge de travail qui va avec, sur les fêtes de fin d'année. L'été paraît donc le moment idéal, avec des élevages en pleine croissance, où il y a des choses à voir, et à expliquer. Augmenter la part d'escargots produits en France sur le marché français laisse de toute façon la place à un fort potentiel de croissance et c'est bien pourquoi la filière a besoin d'une plus grande structuration. Cette opération « fermes ouvertes » va donc être organisée le premier week-end du mois d'août (3 et 4 août) et chacun des éleveurs participants (ils sont environ 70 sur toute la Région BFC, dont 39 qui adhèrent au Groupement des héliciculteurs de BFC) fera le choix d'accueillir le public sur tout ou partie du week-end. Au programme : des visites, des dégustations… Il faut maintenant parvenir à mobiliser un maximum de producteurs pour cette première édition.

**Berty Robert**

// RÉGLEMENTATION

# Le miel et la fraude

**Près de la moitié des miels importés de pays tiers en Europe seraient non conformes, selon un rapport de la Commission européenne de mars 2023. Ils présenteraient des problèmes d'origine, d'appellation ou encore d'adultération (coupés avec des sirops de sucre) mettant la filière en péril.**





Ada/Aura

Un code d'identification unique pour retracer le miel jusqu'aux apiculteurs va être mis en place, ainsi que le renforcement et l'amélioration des contrôles, via une plateforme européenne d'experts.

Dans l'Hexagone, le dernier rapport de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) indique qu'en 2021, 40 % des établissements contrôlés sur le miel présentaient des anomalies selon les réglementations administratives. En décembre 2023, la Commission européenne a adopté un texte de loi pour lutter contre cette fraude avec un meilleur système d'étiquetage et de traçabilité du pays d'origine du miel, afin de mieux informer les consommateurs. *« En France, la loi Égalim 2 oblige déjà à écrire le nom des pays sur les pots, dans l'ordre croissant de poids »*, rappelle Claudine Guinet, responsable du laboratoire privé Naturalim, à Port-Lesney (Jura). *« Lorsque l'on mène des contrôles, nous sommes attentifs à la présence d'anomalies comme la non-conformité d'étiquetage avec l'usage d'allégation nutritionnelle ou de santé qui vont faire croire au consommateur que le miel possède des fins thérapeutiques, ou des mentions valorisantes, tel que miel de safran, par exemple »*, indique Charlotte Piron-Cabaret, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en Ardèche. *« On regarde aussi la composition. Le type variétal doit être le même que celui du pot »*, ajoute-t-elle. Les contrôles ne sont pas choisis aléatoirement. *« Nous ciblons certains apiculteurs, mais aussi des grossistes et magasins »*.

Patrick Molle, apiculteur et responsable des ventes de la coopérative Provence miel à La Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône), l'affirme : *« quasi systématiquement, chaque lot qui part vers la grande distribution est analysé. On fait des analyses polliniques pour regarder d'où provient le miel. Cela donne des informations sur l'origine géographique et permet de vérifier l'appellation »*. Le PH est aussi analysé. *« Les miels foncés ont une forte conductibilité électrique par exemple, cela peut donner lieu à des déclassements. Un miel de lavande foncé sera déclassé en miel de fleurs de Provence. Pour l'adultération, il y a également des analyses qui mesurent le taux de sucre dans les miels comme le taux de glucose, fructose et saccharose. Le pourcentage est propre à chaque miel »*, précise le responsable des ventes. Mais le miel reste l'un des produits alimentaires les plus fraudés, avec l'huile d'olive. Le risque principal pour le consommateur est d'être trompé. Pour l'apiculteur, la mise sur le marché de produits fraudés peut mettre en péril son activité. *« Les faux miels issus des usines de Chine entre autres, déstabilisent le marché mondial, en faisant baisser les prix et en créant une situation de perpétuelle surproduction. Dans le marché mondialisé dans lequel nous sommes, nous sommes touchés, c'est pourquoi nous n'arrivons plus à vendre »*, indique Patrick Molle.



Ada/Aura

Échantillons sans nom destinés à être analysés.

## Les stratégies contre la fraude

Face à l'ampleur de la fraude, de nombreux apiculteurs se sentent démunis. Élodie Leullier, qui a fondé avec son mari Nicolas, les Ruchers de l'Ibie, à Lagorce en Ardèche, fait part de son exaspération : *« Depuis que nous sommes installés, on se rend bien compte que nous sommes face à une concurrence déloyale de plus en plus présente, avec des négociants en miel qui jouent avec les informations sur leurs étiquettes surfant sur l'image des producteurs, de la localité et sur la réputation des miels d'Ardèche »*. Le couple a fait le choix d'un développement culturel en lien direct avec l'exploitation. *« Les consommateurs sont étonnés des heures de travail nécessaires pour produire du miel »*, précise la productrice. Les apiculteurs des Ruchers de l'Ibie souhaitent faire découvrir les coulisses de leur métier, *« car face au problème des fraudes mais aussi du dérèglement climatique et l'arrivée de nombreux prédateurs, nous sommes obligés de nous réinventer et de trouver des solutions pour écouler nos productions au juste prix. Cela passe chez nous, par l'augmentation de la vente directe sur l'exploitation »*. Une autre stratégie pour les apiculteurs face à la fraude, est celle d'intégrer des marques reconnues localement et qui ont un cahier des charges rigoureux et de le notifier sur les étiquettes. *« Nous avons, depuis 2012, intégré la marque Goûtez l'Ardèche qui opère des analyses régulières auprès d'un jury, ainsi que des audits sur l'exploitation. Nous avons également adhéré au réseau Bienvenue à la Ferme car il regroupe des agricultrices et agriculteurs qui, comme nous, prônent une agriculture durable, responsable, avec des valeurs d'exigences de leurs produits et d'accueil à la ferme »*, justifie Élodie Leullier.

## Fraude ou maladresse ?

Le fil est mince entre la fraude et la maladresse. Et pour complexifier le tout, s'ajoute un réseau d'apiculteurs amateurs pas toujours au courant des législations et des normes. Les garants du contrôle ainsi que les apiculteurs ont parfois eux-mêmes du mal à s'y retrouver entre simple maladresse ou fraude intentionnelle. *« Un apiculteur qui a mis ses ruches à proximité de champs de lavande et dont la composition n'est pas entièrement du miel de lavande, car les abeilles sont allées butiner ailleurs, ce n'est pas une fraude délibérée »*, indique Charlotte Piron-Cabaret. Au-delà de l'étiquette, les services de contrôles ont également du mal à distinguer la fraude à la composition : *« En période de disette, les apiculteurs peuvent être amenés à nourrir les ruches avec de l'eau et du sucre, et l'on en retrouve des traces dans les analyses, ce n'est pas une volonté de fraude*, témoigne Emmanuel Rey, apiculteur du Gaec l'Abeille Turquoise à Lamazière-Basse. *Il y a un travail à faire de la part de la profession pour avoir des seuils d'utilisation de sirops »*. Un autre point que tient à souligner l'apiculteur, est le rôle joué par les négociants concernant l'opacité de l'origine du miel. *« Les négociants en miel font des mélanges, ce n'est pas interdit, ni de la fraude, mais il y a une volonté de masquer le processus d'étiquetage. Les personnes qui font du négoce ont de grosses capacités de vente. Cela ramène de la confusion dans la traçabilité. Parfois, les négociants se font même passer pour des producteurs »*. Avec le nouveau texte de loi voté par les eurodéputés fin décembre, qui engage les négociateurs à rendre obligatoire la mention de l'origine du pays, gageons, que la confusion sur l'origine aura une fin sous peu, bien que le manque de moyens pour effectuer les contrôles et les analyses soit souligné par InterApi, l'interprofession apicole. Malgré le manque de moyens, les apiculteurs appellent de leurs vœux une augmentation des contrôles aux niveaux européen et français. *« Les méthodes de fraude progressent et s'adaptent aussi aux analyses »*, interpelle Adèle Bizieux.

**Marine Martin**



Ada/Aura

L'accord européen de décembre 2023 rend obligatoire d'indiquer clairement à proximité du nom du produit, les pays de provenance du miel, et non plus seulement s'il provient ou non de l'UE.

## Miel frauduleux, comment s'y retrouver ?

**Pour Thomas Colléaux, agent du service de santé, protection animale et environnement à la DGCCRF et Charlotte Piron-Cabaret : *« Il faut que le consommateur regarde s'il n'existe qu'une seule origine au miel et s'il est de France. Le miel de différentes origines peut être une porte ouverte pour suspecter une fraude »*. Pour Claudine Guinet, la responsable du laboratoire Naturalim, il est inutile de boycotter la grande distribution pour l'achat de miel. *« On peut faire confiance aux miels estampillés d'origine française »*.**

**L'autre signal d'alerte pour le consommateur est le prix: *« En dessous de 11 euros le kilo, on peut s'interroger sur sa provenance »*, note Thibault Mercier, vice-président de l'Association pour le développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes (ADA Aura). Pour aider les consommateurs, l'association a mis en ligne, fin décembre, un site (www.lerucherducoin.fr) qui répertorie les producteurs de miel de la région. *« C'est un site pour rassurer les consommateurs sur l'origine du miel et vérifier les engagements des producteurs »*, indique Adèle Bizieux, directrice de l'association.

## Conseil Européen // Que dit l'accord de décembre 2023 ?

**Afin de lutter contre les fraudes et de mieux informer les consommateurs, les négociateurs du Parlement et du Conseil européens ont trouvé un accord sur l'obligation d'indiquer clairement à proximité du nom du produit, les pays de provenance du miel, et non plus seulement s'il provient ou non de l'UE. Les pourcentages de miel provenant des quatre premiers pays d'origine au moins, doivent également être indiqués. Un code d'identification unique pour retracer le miel jusqu'aux apiculteurs va être mis en place, ainsi que le renforcement et l'amélioration des contrôles, via une plateforme européenne d'experts.**

// NIÈVRE EN FÊTE

# 58 Dynamique d'un territoire

**Le 8 juin, le Conseil départemental de la Nièvre organisait la « Nièvre en fête » à l'étang de Baye. Pour cette édition, plus de 1 500 visiteurs étaient présents ainsi que de nouveaux partenaires comme les JA du canton de Saint-Saulge ou encore l'Anefa.**

Depuis trois ans, le Conseil départemental de la Nièvre (CD 58) orchestre l'événement la « Nièvre en fête ». Pour la troisième édition, le rendez-vous était fixé le 8 juin à l'étang de Baye (Bazolles), avec un programme plus riche que l'an passé.

Ainsi, outre les concerts et les spectacles, un marché de producteurs estampillés « La Belle Nièvre » (1) était prévu ainsi que d'autres stands de professionnels dont des nouveaux venus comme l'Anefa ou les JA de Saint-Saulge.




L'Anefa, par la présence de Daphnée Thenadey (animatrice), était au rendez-vous à l'étang de Baye afin de faire découvrir les métiers de l'agriculture au grand public.



L'apéritif fut offert par le Conseil départemental aux visiteurs lors de la « Nièvre en fête ».

## Première fois

Pour Simon Gauche, président des JA 58, présent lors de l'événement : *« Nous nous devions de répondre présents car il faut donner de la visibilité à la nouvelle génération agricole et la faire connaître aux habitants, mais aussi aux touristes. De plus, c'est une manière de mettre en avant nos productions et leur qualité, ainsi que l'importance de l'acte d'achat pour la viabilité de nos exploitations. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons prévu 10 kg de viande en dégustation (contenant du porc (Earl de la Chaume), du bœuf (Gaec Fallet – Gourdin) et de l'agneau (La Petite Ferme) le tout acheté à La Fermille) »*. De son côté, Daphnée Thenadey, animatrice Anefa et GED, tenait le stand dédié, juste à côté : *« Nous devons valoriser les professions agricoles auprès du grand public, afin de leur faire découvrir les carrières qu'elles peuvent offrir. Cette ouverture vers l'extérieur semble aujourd'hui indispensable pour pallier les départs en retraite et maintenir les effectifs agricoles et donc pérenniser certaines productions françaises »*.

Fabien Bazin, président du CD 58, réagit : *« La présence de nouveaux arrivants que ce soit des exposants ou des visiteurs prouve l'émulsion autour de ce projet qui découle directement de nos actions « Imagine la Nièvre » (2) où l'avis des Nivernais est toujours demandé »*. Pour ce dernier point, la présentation des conclusions de l'évaluation de l'Observatoire des citoyens sur l'avancée des engagements pris par le CD 58 était programmée durant ce 8 juin.

## Bilan des citoyens

Ainsi, l'Observatoire explique : *« Concernant les engagements pris en 2022, certains engagements avancent bien comme la création du Centre de santé départemental. D'autres patinent et mériteront d'être reformulés »*. Parmi les engagements au point mort, le n° 7 : « Recenser les locaux vacants, les mettre à disposition des associations et des jeunes et favoriser l'émergence de lieux collectifs de vie ». Pour celui-ci, l'Observatoire met en évidence que : *« Certaines communes ne sont pas toujours partantes pour faire connaître leurs lieux disponibles, car elles voudraient garder la main sur les projets qui s'y font »*. Cela étant, l'Observatoire souligne que : *« D'autres engagements encore ont énormément évolué et pourront fusionner pour mieux atteindre leurs objectifs comme le Budget participatif jeunesse et la mise à disposition de lieux pour les projets des jeunes »*. Pour compléter ces exemples, le n°15 « Soutenir le monde agricole face aux enjeux de transition écologique et face à la mondialisation » est présenté : *« Les membres de l'Observatoire adhèrent à l'idée de défendre une production locale et de qualité et constatent que le département est très actif sur ces sujets. Les membres de l'Observatoire ont conscience des difficultés juridiques et financières pour avancer. Ce qui paraît être de bon sens, comme favoriser une agriculture durable et des circuits courts, est semé d'embûches »*. L'Observatoire constate que : *« certains aspects du travail du Département comme la participation à la plateforme Agrilocal vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisamment connus des Nivernais. Communiquer davantage pourrait asseoir la légitimité de la plateforme et inciter plus d'acteurs à l'utiliser : les consommateurs, les acheteurs institutionnels (notamment les gestionnaires des collèges) et les producteurs. Le Département pourrait envisager des temps de formation et de coordination avec les acheteurs institutionnels et les producteurs, d'autant plus que cette plateforme contribue ainsi à sécuriser les revenus des agriculteurs ; un des enjeux clés pour relancer les vocations. Par ailleurs, il semble important qu'une alimentation de qualité et locale puisse être accessible au plus grand nombre. Le Département pourrait avoir un rôle d'éducation à l'alimentation et mettre en avant par des portes ouvertes des exemples de réussites pour rendre désirables ces modèles alimentaires. Le Département pourrait valoriser les formations agricoles en Nièvre par un travail de promotion, à l'exemple de l'Agropôle du Marault »*. Après le détail de tous les engagements, l'Observatoire stipule : *« Si le travail est bien engagé par le Département, l'Observatoire est un lieu privilégié pour questionner et titiller les services départementaux et ainsi contribuer à la réflexion et à l'avancée des politiques publiques. Notre parole a été respectée et nous resterons vigilants pour qu'elle continue de l'être »*. En parallèle de ce compte-rendu, deux temps de débats étaient proposés sur : « Ensemble, on fait tous réussir la Nièvre » et « Les jeunes, leur avenir, leur Nièvre, avec la Bande des moins jeunes en renfort ».



Les JA de Saint-Saulge étaient présents pour faire des dégustations de viande de porc, d'agneau et de bœuf - avec ici Simon Gauche (chemise à rayures) aux fourneaux.



En parallèle du marché de producteurs « La Belle Nièvre », les conclusions de l'Observatoire citoyen furent présentées durant la journée.



Des spectacles et des concerts gratuits étaient organisés toute la journée en plus du village des partenaires.

## Préparer l'avenir

Pour l'an prochain, Fabien Bazin voit l'édition en grand : *« Nous voudrions que la majorité des 300 adhérents à « La Belle Nièvre » répondent présents à cet événement, nous voudrions aussi ajouter une grande brocante à ce rendez-vous »*. Il poursuit : *« en 2024, la courbe démographique de la Nièvre se stabilise, ce qui est très prometteur pour l'avenir. Nous avons aussi une culture de l'entreprenariat (agricole, industriels, artisanat, etc.) qui est indiscutable et des fanions rayonnants au-delà de nos frontières (U.S.O.N., le circuit de Magny-Cours, etc.). Les Nivernais sont dynamiques et commencent à le faire savoir car ils sont fiers de leur département et de leurs accomplissements. Un département est ce que la population en fait, et force est de constater que notre belle Nièvre est de plus en plus forte grâce à eux. Sans l'engagement humain pour les faire vivre, les territoires ruraux ne sont pas grand-chose. Alors, autant célébrer tout cela via un bel événement à leur image, comme ce que devient, édition après édition, la Nièvre en fête »*.

**Chloé Monget**

1. https://labellenievre.fr/
2. https://imaginelanievre.fr/

ENVIRONNEMENT

// ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

# 58 Des indices précieux

**Le 6 juin, à Forges (Sauvigny-les-Bois), le Centre national de la propriété forestière (CNPF) organisait, conjointement avec la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) une réunion d'information sur l'équilibre sylvo-cynégétique.**



La fiche d'inventaire simplifiée de dégâts du grand gibier fut remplie par les participants avec leurs observations. D'ailleurs, le CNPF invite les propriétaires forestiers à le faire régulièrement sur leur plantation.



Après la réunion d'information, les participants furent conviés à observer et identifier les dégâts dans une parcelle forestière à Sauvigny-les-Bois.

Afin de donner certaines clés aux propriétaires forestiers pour la reconnaissance des espèces et l'identification des dégâts, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) proposaient une réunion d'information à Forges (Sauvigny-les-Bois), le 6 juin.

Comme le rappelle Guy Roblin, vice-président de la FDC 58 : *« pour la chasse, nous avons besoin de la forêt, de l'agriculture et des étangs, même si les forestiers ou les exploitants trouvent parfois que nos petites bêtes ont la dent longue. Ainsi, afin de maintenir ces milieux et l'équilibre cynégétique, une gestion particulière est nécessaire. Mais, pour l'établir, et demander son application, il faut des relevés de dégâts – et donc les reconnaître »*. Émilie Philippe, présidente du conseil de Centre CNPF et membre du conseil d'administration de la FDC 58 (coprésidente de la commission Agriculture – Forêt), souligne : *« près de 40 % des subventions de l'État en matière de plantation sont dédiés aux protections contre le grand gibier. Un budget qui pourrait être alloué à d'autres fins. Mais, pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir identifier les espèces responsables des dégâts, d'évaluer le niveau de ces derniers, et d'agir pour les réduire s'ils sont trop importants, tout en conservant un équilibre »*.

Pour cette journée, une première partie théorique était dispensée en salle. Mickaël Pfeiffer, chargé des dossiers « Plans de chasse » et « Grand gibier » à la FDC 58, pointe : *« aujourd'hui nous nous focaliserons sur le grand gibier (cerf et chevreuil) et spécifiquement sur les indices qui permettent de reconnaître les dégâts sur les plantations sylvicoles (frottis, écorçage, abroutissement…). Pour mémoire, chacun est le témoin soit d'un stress soit d'une nécessité alimentaire – ce qui permet de savoir si la population est en surnombre par rapport à la nourriture disponible ou si cela est simplement un dégât de type comportemental »*.

Puis, les échanges se sont poursuivis en forêt avec l'application des connaissances théoriques. Afin de faciliter la tâche aux propriétaires forestiers, Betty Doucet, responsable départementale au CNPF, rappelle qu'un document existe : *« la fiche d'inventaire simplifiée de dégâts du grand gibier sur une parcelle en plantation forestière vous permet de quantifier précisément les dégâts par types. Cette fiche est ensuite utilisée pour réaliser la carte en ligne sur la plateforme nationale de déclaration des dégâts (1) – donnant ainsi un aperçu global. Dans la Nièvre, nous avons très peu de données, je vous invite fortement à établir ces fiches car, en fonction des résultats obtenus, les argumentaires pour établir le nombre de bracelets attribués à telle ou telle société de chasse peuvent être abondés »*. Émilie Philippe insiste alors sur l'implication des propriétaires : *« il est nécessaire, en tant que propriétaire forestier, d'emmener les chasseurs voir les dégâts occasionnés sur les cultures et trouver des solutions viables et équilibrées pour tous. Le dialogue est donc indispensable notamment pour établir quels types d'animaux sont à prélever et à quelle période »*. Sur ce point, Guy Roblin rappelle : *« La FDC 58 peut inciter les chasseurs à suivre ces préconisations mais ne peut pas les forcer à chasser »*. Là, l'exemple de Moulins-Engilbert fut pris.

## Problématique de terrain

*« Dans le secteur de Moulins-Engilbert*, détaille Mickaël Pfeiffer, *il y a un gros impact des gibiers sur les productions agricoles et forestières. Il faut remettre un coup d'accélérateur sur les prélèvements afin de revenir à un chiffre de dégâts acceptable. Aujourd'hui, dans ce secteur, plus de 50 % des attributions de bracelet concernent les biches et les faons, avec un avancement de l'ouverture de la chasse pour ces deux catégories à l'ouverture générale. Mais, les chasseurs ont des réticences à les prélever. Plus globalement dans la Nièvre sur ces animaux, pour la période 2023-2024 il y a eu 1 209 attributions et 793 prélèvements… Pour les chevreuils, le son de cloche est légèrement différent. Dans certains secteurs, nous avons trop de brocards de prélevés et pas assez de chevrillards. Cela engendre un dérèglement de l'équilibre. Pour rappel, nous avons eu 26 849 attributions pour 2021-2024 et 22 662 prélèvements »*.

## Exemple à suivre ?

Afin de mettre en lumière l'utilité des relevés, les travaux menés sur le territoire des Bertranges par le CNPF, la FDC 58, l'OFB et l'ONF furent présentés par Betty Doucet. *« Cette implication de tous a permis de mettre en évidence des chiffres très intéressants. Jusqu'en 2020, la pression sur la végétation était raisonnable, mais, elle tend à être de plus en plus importante, car la population elle aussi augmente ; engendrant des tensions sur la ressource alimentaire »*. Si cette étude sur le territoire des Bertranges est *« un atout indéniable pour cibler des objectifs, il n'est malheureusement pas transposable à d'autres territoires, car extrêmement chronophage notamment »*. Mickaël Pfeiffer complète cette présentation : *« L'an passé, pour la croissance du grand gibier, nous avons constaté une réduction de 1,5 % à 1,3 %. Certes, la différence n'est pas énorme, mais cela prouve qu'il y a un problème de croissance, lié à un manque de ressource. L'état des animaux décline petit à petit. En parallèle, en 2023, nous n'avons jamais trouvé autant de chevreuils noyés ; preuve d'une recherche d'eau pour s'abreuver… là encore, le manque de la ressource est en cause. Avec ces éléments, et en les croisant avec les relevés de dégâts, nous aurons un certain panorama »*. Et Émilie Philippe de conclure : *« il est nécessaire de faire les relevés de dégâts scrupuleusement afin de remonter des informations précises au CNPF. Croisées avec les éléments rassemblés par la FDC 58 et les autres organismes (ONF, OFB, etc.), elles permettront d'établir les zones où le niveau des dégâts est inacceptable et donc de demander des mesures éventuelles. Le zéro dégâts n'est pas possible, il faut juste en évaluer le niveau d'acceptabilité »*.

**Chloé Monget**

*(1) https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/*

// FEUX DE FORÊTS

# Le dispositif de 2024 reconduit

**Le Gouvernement a lancé le 12 juin la 7e campagne de prévention des feux de forêts, plus spécifiquement à destination du grand public.**

Dans cette campagne, Météo France a reconduit sa météo des forêts. Mise en ligne [1] depuis le 3 juin, elle indique à travers un code couleur les niveaux d'alerte.

Au 12 juin, la très grande majorité des départements étaient dans le vert. Seuls 8 départements étaient en jaune (alerte modérée). Les autorités publiques restent cependant mesurées sur la situation à venir. En effet, les abondantes pluies ont fait pousser la végétation, mais ne protègent en rien contre les incendies. En cas de sécheresse, la végétation devenue plus dense pourrait servir de déclencheur et de comburant aux incendies, a en substance indiqué un conseiller ministériel. Les forêts françaises sont devenues beaucoup plus fragiles sous l'effet du changement climatique. 300 000 hectares étaient en situation de dépérissement en 2018. Un chiffre qui atteint aujourd'hui près de 700 000 ha, a annoncé un proche du ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. Environ 14 000 ha de forêts sont partis en fumée en 2023, contre 72 000 ha en 2022. Les autorités concernées (Environnement, Agriculture et Intérieur notamment) ne font aucun pronostic pour 2024. *« 90 % des feux de forêts sont d'origine humaine, par inadvertance ou méconnaissance »*, a rappelé le Gouvernement.



Les forêts françaises sont devenues beaucoup plus fragiles sous l'effet du changement climatique.

*[1] https://meteofrance.com/meteo-des-forets*

# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

**NIÈVRE**

### // Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

**• À partir du 25 juillet**

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

*Renseignements auprès du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert*

### // Programme « des journées s'installer en… »

**• 22 octobre**

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.*

**YONNE**

### // Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

**• Mercredi 11 septembre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie).

**• Mardi 1er octobre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

**• Mardi 8 octobre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

**• Vendredi 11 octobre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

**• Jeudi 17 octobre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

**• Vendredi 8 novembre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

**• Jeudi 21 novembre**

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

*Inscriptions sur groupama.fr.*

### // JURIDIQUE

# La suspension du contrat n'empêche pas la reconnaissance de l'accident de travail

**Une décision de la Cour de cassation du 14 février 2024 retient comme accident du travail celui survenu à un salarié pourtant en arrêt de travail. Il est vrai que la qualification d'accident du travail soulève souvent les questions de la temporalité et du lieu de survenance de l'accident.**

La loi définit l'accident de travail comme l'accident survenu au salarié par le fait ou à l'occasion du travail. Il doit donc y avoir un lien direct existant entre le travail et l'accident dont est victime le salarié pour que celui-ci revêt un caractère professionnel.

La jurisprudence traditionnelle considère que l'accident survenu dans l'entreprise durant la suspension du contrat ne revêt pas le caractère d'accident de travail (notamment en cas de mise à pied, grève ou congé du salarié par exemple).

En revanche, si cet accident survient à l'occasion d'une convocation de l'employeur, comme c'est le cas pour un entretien préalable à une sanction disciplinaire, ou si le salarié prouve le lien entre son accident et son travail, alors cet accident sera tout de même considéré comme un accident de travail. Le salarié bénéficiera alors notamment du versement d'indemnités journalières de sécurité sociale sans délai de carence et de la protection contre le licenciement.

C'était justement le cas dans l'affaire jugée le 14 février dernier puisque la salariée, qui était en arrêt de travail depuis le 20 juin 2016, avait eu un malaise au moment de sa venue, le 21 septembre de la même année, répondant à la convocation de l'employeur à la suite de l'engagement d'une procédure de licenciement. L'employeur n'avait pas déclaré ce malaise comme un accident du travail, relevant que le contrat de la salariée était suspendu et considérant que le travail n'était pas la cause de l'accident. Elle avait ensuite été licenciée le 27 octobre suivant.

La salariée contestait le défaut de déclaration de son malaise à l'occasion de l'entretien et demandait la nullité du licenciement en raison de la suspension de son contrat de travail pour cause d'accident du travail au moment de son licenciement.

La Cour de cassation la suit. Elle juge qu'indépendamment de la suspension de son contrat de travail, la salariée se trouvait à ce moment-là sous la dépendance et l'autorité de son employeur, lequel aurait donc **dû déclarer cet accident à la caisse, quelles que soient les causes de cet accident.**

Hormis s'il avait été prononcé pour une faute grave, il découle de cette décision la nullité du licenciement. L'indemnisation du salarié n'est alors pas plafonnée par le barème en mois de salaire selon l'ancienneté du licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse.

Christine Dogbo

**Retrouvez-nous sur**
**agribourgogne.fr**

L'information vous accompagne partout !




## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

**Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma**

**Les salaires minima conventionnels revalorisés**

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,65 |
| 12 - 16 | 2 | 11,74 |
| 17 - 24 | 3 | 11,91 |
| 25 - 35 | 4 | 12,17 |
| 36 - 51 | 5 | 12,70 |
| 52 - 73 | 6 | 13,30 |
| 74 - 104 | 7 | 14,08 |
| 105 - 143 | 8 | 15,05 |
| 144 - 196 | 9 | 16,29 |
| 197 - 270 | 10 | 18,04 |
| 271 - 399 | 11 | 20,53 |
| 400 | 12 | 23,46 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63 % |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/06/2024

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 124 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 300-350 | 4,02 | 4,02 | 4,02 | + 0,06 |
| | | 350-400 | 3,99 | 4,09 | 4,05 | + 0,09 |
| F | U | 200-250 | 3,94 | 4,12 | 4,05 | |
| | | 350-400 | 3,49 | 3,58 | 3,51 | - 0,08 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 179 - Vente : 87 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 350-400 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | - 0,03 |
| | | 400-450 | 3,91 | 4,00 | 3,98 | + 0,05 |
| | | 450-500 | 3,97 | 3,97 | 3,97 | + 0,18 |
| | R | 350-400 | 3,71 | 3,95 | 3,88 | |
| | | 400-450 | 3,68 | 3,77 | 3,74 | |
| F | U | 300-350 | 3,45 | 3,45 | 3,45 | |
| | | 350-400 | 3,50 | 3,59 | 3,55 | + 0,02 |
| | | 400-450 | 3,36 | 3,49 | 3,44 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 253 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 2,85 | 3,01 | 2,95 | + 0,18 |
| | R | + 500 kg | 2,57 | 2,64 | 2,61 | + 0,01 |
| F | E | 24 à 36 mois | 3,87 | 3,96 | 3,91 | |
| | U | 24 à 36 mois | 3,02 | 3,57 | 3,26 | + 0,04 |
| | | - 5 ans | 2,90 | 3,40 | 3,05 | - 0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 2,87 | 3,28 | 3,03 | + 0,03 |
| | | + 10 ans | 2,67 | 2,89 | 2,76 | - 0,05 |
| | R | 24 à 36 mois | 2,75 | 3,17 | 2,96 | |
| | | - 5 ans | 2,67 | 2,92 | 2,80 | + 0,05 |
| | | 5 à 10 ans | 2,61 | 2,86 | 2,76 | = |
| | | + 10 ans | 2,41 | 2,68 | 2,57 | - 0,05 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 556 - Taux de vente : 95 %**

L'offre reste limitée dans les broutards, taurillons, laitonnes et génisses de 18 mois. Peu de changement dans les tarifs : les bons lots continuent de se négocier très rapidement à des tarifs très fermes.

Dans les gros bovins maigres, l'ambiance commerciale ne change pas et reste active. Très peu de relève.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/06/2024

**Effectif : 191**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Taurillons d'herbe : | (340 - 420 kg) | 1100 - 1570 | 3,25 - 3,97 |
| Laitonnes : | (225 - 325 kg) | 810 - 1160 | 3,44 - 3,56 |
| Génisses 16 - 24 mois : | (365 - 410 kg) | 1360 - 1380 | 2,78 - 3,49 |
| Génisses 24 - 36 mois : | (395 - 630 kg) | 1170 - 2030 | 2,94 - 3,35 |
| Taureaux : | (830 - 1135 kg) | 2110 - 3140 | 2,54 - 2,90 |
| Vaches légères : | | 1090 - 1490 | |
| Vaches entre deux : | | 1590 - 1920 | |
| Vaches lourdes : | | 2000 - 2320 | |

Commerces plus discuté en taurillons légers et âgés. Cours reconduits en sujets jeunes.

Apports plus importants en femelles. Légère baisse en lourdes, tarifs stables en légères. Bonne demande en génisses de 30 mois.

En vaches, les volumes présentés sont plus importants avec de nombreux sujets non annoncés. Baisse en maigres. Peu de relève.

**Bovins gras : 12**

**Vaches de viande : 5,44 à 5,50 € kg de viande.**

Présentation de bonne qualité avec des vaches lourdes ; cours fermes.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/06/2024

**Effectif : 232**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux laitons : | 149 - 235 | (3,85 - 5,34) |
| Brebis : | 40 - 115 | (0,89 - 1,72) |
| Béliers : | 119 - 200 | |




## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/06/2024

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 838 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,72 | 5,28 | 4,96 | - 0,67 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,71 | 5,44 | 5,08 | - 0,36 |
| | | de 44 à 50 kg | 4,61 | 5,15 | 4,93 | - 0,13 |
| | R | de 32 à 38 kg | 3,84 | 5,35 | 4,77 | - 0,06 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,79 | 5,20 | 4,56 | |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 168 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | < 60 kg | 1,56 | 2,07 | 1,74 | + 0,26 |
| | | > 60 kg | 1,43 | 1,91 | 1,58 | = |
| | R | < 60 kg | 1,33 | 1,49 | 1,44 | |
| | | > 60 kg | 1,06 | 1,46 | 1,33 | - 0,02 |
| | O | < 60 kg | 0,98 | 0,99 | 0,99 | |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | Première qualité | | 9 | 64 | 40 | + 14,00 |

**AGNEAUX MAIGRES** — *Effectif : ? - Vente : ? %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | de 25 à 35 kg | 74 | 125 | 106 | - 19,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1 036 - Taux de vente : 99 %**

**Agneaux :** L'offre est plus importante que ce qui était prévu dans les annonces. Les vendeurs se sont laisser porter par les cours inédits de la semaine passée, et on cherché à profiter de la très bonne dynamique pour mettre en vente des animaux manquant de finition. À quelques jours de la fête de l'AID EL KEBIR, la plus part des acheteurs s'etaient majoritairement couverts, mais on néanmoins assuré la commercialisation de la quasit totalité des animaux. Les tarifs sont retombés au niveau de fin, mais restent tout de même très attractifs.

**Brebis, béliers, caprins :** Demande suivie et cours facilement reconduits.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/06/2024

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 95 - Vente : 93 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M Charolais | U | 350-400 | 3,96 | 4,16 | 4,08 | + 0,29 |
| F Charolais | U | 250-300 | 3,50 | 3,65 | 3,61 | |
| | | 300-350 | 3,32 | 3,60 | 3,57 | - 0,01 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 111 - Vente : 87 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | N | - 5 ans | 2,87 | 3,13 | 3,01 | - 0,01 |
| | | 5 à 10 ans | 2,72 | 2,91 | 2,88 | - 0,04 |
| | | + 10 ans | 2,71 | 2,98 | 2,81 | -0,05 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 206 - Taux de vente : 87 %**

**Broutards :** Les premiers laitons commencent de sortir et la demande est au rendez-vous, les cours explosent aussi bien dans les broutards valablement vaccinés que dans ceux qui ne le sont pas. Très bonne ambiance commerciale, vente rapide et quasi totale.

**Laitonnes :** Cours reconduits, vente rapide.

**Vaches :** Beaucoup de bonnes vaches d'éleveurs encore cette semaine qui garde les cours à une moyenne haute. Les cours sont reconduits voire légèrement baissier à la semaine passée ou beaucoup d'acheteurs étaient présents.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/06/2024

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 674 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,58 | 5,38 | 4,82 | - 0,18 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,48 | 5,22 | 4,71 | - 0,30 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 318 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,11 | 1,68 | 1,32 | - 0,41 |
| | | + de 60 kg | 1,22 | 1,98 | 1,57 | - 0,10 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1 037 - Taux de vente : 98 %**

**Agneaux :** Les commandes pour la fête sont quasi terminées et les cours chutent indéniablement. À voir comment le marché va se porter dans les semaines prochaines.

**Brebis :** La chute entamée dans les agneaux est également significative dans les brebis, néanmoins encore quelques lots de bonne brebis trouvent preneur à des cours encore porteurs. À vérifier dans les semaine à venir.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

**17 Juin 2024**

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : L'offre se raréfie nettement sur les femelles et les mâles. Avec ces faibles disponibilités, les cours doivent s'orienter à la hausse sur l'ensemble des catégories.

**Bovins maigres** : La demande reste bonne et les cours orientés à la hausse.

*/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !*

#### POLITIQUES

Le ministère de l'Agriculture promet des versements de reliquats d'aides PAC d'ici la fin du mois de juin concernant les paiements directs (notamment l'éco-régime). A ce stade, il n'y a pas de détail sur les montants unitaires concernés.
Dans le même temps, le Ministère rappelle que les « paiement des aides BIO et MAEC se poursuivent ». Pour rappel, à partir du 17 juin, la FNSEA a appelé ses départements à se mobiliser si les versements de ces aides n'étaient pas clôturés mi-juin, comme promis.

#### ENVIRONNEMENT

Le Conseil européen de l'environnement a validé, ce lundi, le texte sur la Restauration de la Nature (celui-ci doit désormais être voté formellement en Conseil la semaine prochaine). Ce texte, qui a fait l'objet de compromis, acte des objectifs de maintien et de restauration des écosystèmes européens, y compris agricoles, avec en particulier, des objectifs chiffrés de restauration de 30% des surfaces de tourbières. Ce texte devra faire l'objet de déclinaisons nationales dans chaque Etat Membre.

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de déployer au mieux et de montrer les atouts de la contractualisation dans la filière viande bovine, INTERBEV a lancé une série de podcasts, en lien avec l'ensemble des familles interprofessionnelles . Dans ce contexte, est lancé un quatrième podcast sur ce sujet, mettant en avant un exemple de contrat démultiplié de l'éleveur au restaurateur chaîné (McDonald's). Retrouvez ce podcast via le lien suivant : Podcast_Interbev_EP04_V060624.mp3
La FNB rappelle qu'au-delà de la contractualisation, le point essentiel reste le prix payé producteur et la formule mise en place, qui doit prendre en compte l'indicateur coût de production de référence, publié par IDELE et mise en place par INTERBEV!

#### FAIT DE LA SEMAINE

En perspective des **législatives des 30 juin et 7 juillet,** la FNSEA a diffusé 27 propositions, titrées « Cap sur le bon sens ! ». On y retrouve notamment les demandes prioritaires pour l'Elevage : une ambition politique claire et chiffrée, la valorisation des apports positifs de ce secteur pour les territoires et enjeux sociétaux, des outils opérationnels de gestion des risques climat et sanitaires, un appui fiscal et social adapté, etc … Il est essentiel que les candidats se positionnent sur ces enjeux majeurs !

#### FOCUS

Mardi dernier, l'Institut de l'élevage organisait sa traditionnelle journée des Marchés Mondiaux, qui fut pour la 1ère fois conjointe entre les filières lait et viandes. Ce fut l'occasion de rappeler que le cheptel bovin mondial est en hausse, même s'il se réduit en Europe. Ainsi, la production mondiale de viande bovine augmente de 1% en moyenne sur les 10 dernières années. En 2023, elle est tirée par la hausse de production du Brésil (+5%) et de l'Australie (+18%), malgré une baisse aux Etats Unis (-5%).

#### CHIFFRE A RETENIR

**-2%**

La baisse en surfaces bio, sur l'année 2023. Cette baisse de surface concerne les filières végétales mais également les surfaces associées aux filières animales (cultures fourragères notamment). La FNB, martèle pourtant, depuis plusieurs mois la nécessité d'un plan d'action fort, concret et à la hauteur de la crise subie par les éleveurs bovins bios… sans être entendue ! Il est urgent d'avoir un sursaut collectif et des pouvoirs publics!

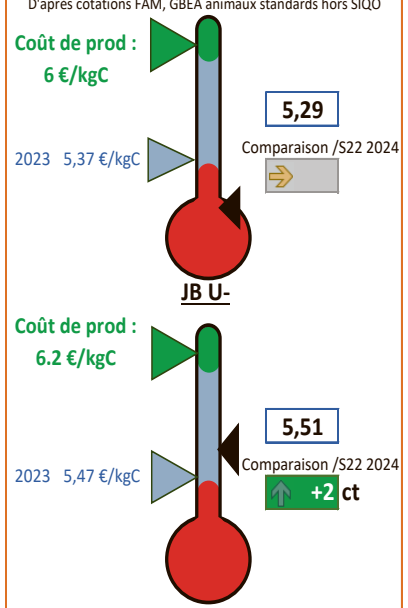
#### EN REGION

Ce lundi 17 juin a été renouvelé l'engagement « Charte Origine France » de METRO, en partenariat avec les 13 autres familles signataires dont la FNB. Cet événement présent dans les 99 halles METRO de tout le territoire national est l'occasion de rappeler l'importance d'un travail commun pour apporter plus d'origine France et de la rémunération pour les éleveurs bovins viande, condition essentielle pour la réussite de cette Charte !

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

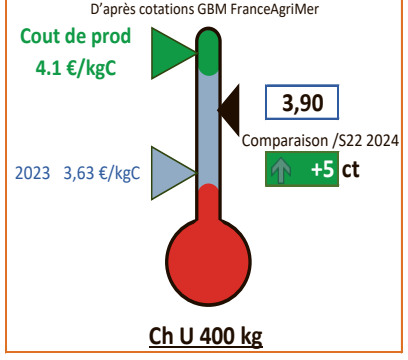
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

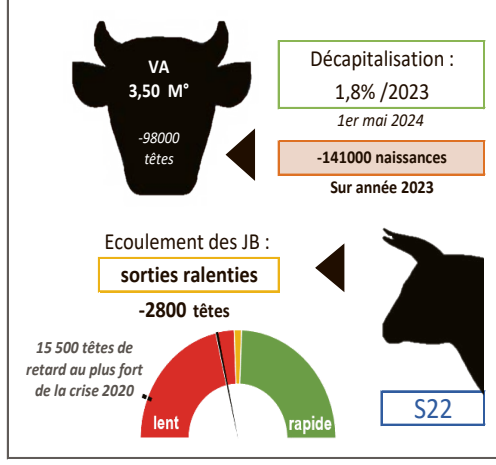
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer



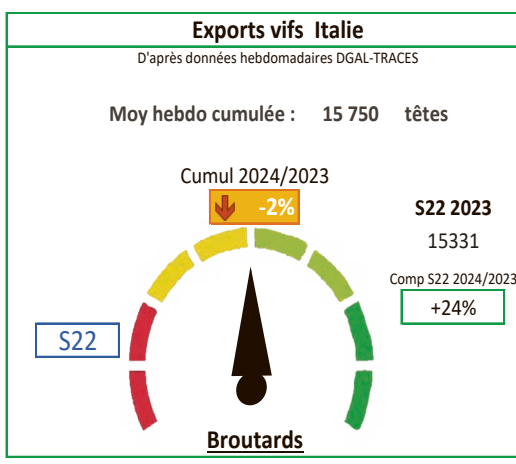

**Effectifs d'animaux**

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



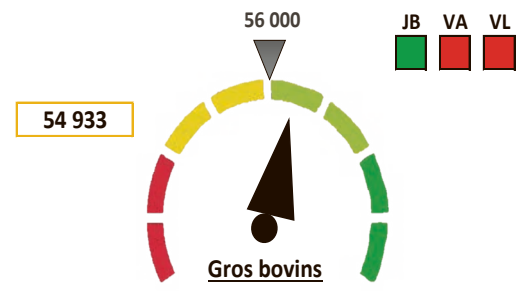

**Exports vifs Italie**

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,20 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,78 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,00 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,10 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

**2ème semestre 2023**

**Le ciseau des prix….**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

**En 25 ans…**

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 25**
**du 17 au 23 juin.**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** Les acheteurs sont présents et nombreux, ce qui permet d'avoir une bonne ambiance commerciale soutenue et rapide. La qualité des animaux est au rendez-vous ! C'est avec facilité que les cours sont reconduits dans l'ensemble des catégories avec parfois des tarifs à la hausse pour les sujets supérieurs, vaccinés et bien préparés.

**Gros bovins maigres :** Les cours sont fermement reconduits dans toutes les gammes. Les tarifs pour les vaches laitières continuent d'augmenter, reflétant la demande du marché. Par ailleurs, les animaux en bon état sont particulièrement recherchés, ce qui renforce leur valeur.

**Boucherie :** Les apports restent limités, mais ils correspondent à la demande, entraînant ainsi une stabilité des cours. La vente se déroule de manière rapide et dynamique, assurant des transactions fluides et efficaces pour toutes les parties concernées.

**Veaux :** Les ventes restent actives et fermes, avec des cours facilement reconduits. Cette dynamique assure une continuité et une stabilité appréciées par tous les acteurs du marché.

**Ovins :** En ce qui concerne les agneaux, les effectifs sont en légère baisse, entraînant une hausse des cours. Pour les agnelets, malgré des apports limités, les cours ne sont pas haussiers et sont même difficilement reconduits. En brebis, les effectifs sont à la baisse, mais cela n'entraîne pas de variations dans les tarifs. Le commerce reste stable.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**01 -** Recherche tracteur tout état, toute marque avec problème mécanique pour pièce en panne.
✆ 07 49 88 65 13

**42 -** Vends NH T6020 Elite, 130 ch, année 2008, pont av cab surp, rel av, 6500 h, excel. état, révisé.
✆ 07 78 88 11 82

**69 -** Recherche Tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

### Travail du sol

**26 -** Vends semoir engrais Vicon 600L bon état, semoir maïs Monosem, tuyau 9M polyéthylène.
✆ 06 34 17 12 97

**42 -** Vends round baller peu servi, semoir à grains à disques, désileuse 1,6 m3.
✆ 04 77 97 12 32

**42 -** Vends round baller peu servi, semoir à grains à disques, désileuse 1,6 m3.
✆ 04 77 97 12 32

### Récolte

**01 -** Vend Faucheuse Conditionneuse FELLA SM 401, 4 m de coupe, très bon état. A voir. 10 500 €.
✆ 06 14 65 20 54

**07 -** Donne herbe à pâturer pour ovins
✆ 04 75 34 80 78

**39 -** Vends faucheuse Kuhn, 4 assiettes, 1 400 euros. Chêne sur pied ou avec parcelle.
✆ 06 89 94 56 74

**73 -** Vends girofaneur GF 7601 MH, giro-andaineur GA 7301, enrubannage 2023, donne foin à moitié.
✆ 04 79 28 70 79

### Divers

**21 -** Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

**38 -** Vends bouc sans cornes, épandeur Gilibert 6T mono coque BV porte hidraulique.
✆ 04 76 07 20 87

**42 -** Vds bétaillère 2 grosses bêtes + 2 pneus Kleber 16.9.38, reste 20%, tbe.
✆ 06 30 83 22 16

**CENTRAL PIECES**
**02 43 05 17 10**
*Pièces détachées neuves pour tracteurs*
**SAME - LAMBORGHINI**
**HURLIMANN - DEUTZ FAHR**
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2402)
✆ 06 74 23 69 42

**26 -** Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

**Achète vieilles poutres**
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

**38 -** Vends pulvérisateur Technoma porte 800l rampe 12m élévateur Richon 9m foin maïs noix moteur scie à ruban volant 70cm charrue bisoc hbo.
✆ 06 81 62 15 57

**38 -** Vends cause retraite élévateur à noix sur roues et motovariateur 7m.
✆ 07 64 53 35 17

**38 -** Vend broyeur Quivogne à chaîne avec possibilité lame bon état 3000 euros, photos possibles.
✆ 06 72 93 04 48

**RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS**


AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

**42 -** Vends andaineur bétaillère, pompe 400 litres, bascule 500 k + divers.
✆ 04 77 29 10 18

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

BIOCOMPIG
*fournisseur d'engrais organique en granulé*
**Compost et Engrais organique en Granulé**
**Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON**
**Livraison rapide Grande quantité disponible**
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

## Elevage

**01 -** Vends chaine à fumier Miro 90m x 0,40 avec moteur.
✆ 06 80 25 82 54

## Véhicule

### Utilitaire

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

## Achat-Vente

### Récolte

**21 -** Vend 20 hectares de luzerne bio sur pied, située à SAVIGNY-LES-BEAUNE (2506)
✆ 06 07 49 13 48

### Fourrage

**21 -** Suite conditions climatiques, réservez dès à présent vos stocks de paille.
✆ 06 84 27 13 81

**Regardez-nous sur YouTube**

## Terrain

**69 -** Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

## Location

### Autres

**69 -** A vendre place de marché alimentaire fruits et légumes producteur/revendeur située à Craponne (69) pour le samedi matin sur 12 mètres linéaires maximum. pour plus d'information merci de contacter la Mairie de Craponne ou via notre mail : les4saisons.rillieux@gmail.com
✆ 04 78 57 82 82

## Emploi

### Offre

**18 -** A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

### 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

### 4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

**Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :**

**1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet**

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com***

**AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)**
**RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)**

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

**Missions :** Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
**Mise à disposition :** voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
**Rémunération :** fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

## Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE

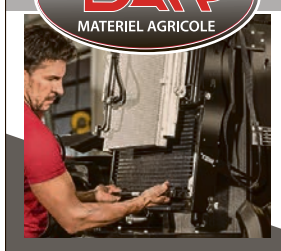
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

DAFP MATERIEL AGRICOLE

## RECRUTE



- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

**Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr**
**Tél. 06 07 54 76 70**

CASE IH

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles...); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

**✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

**69 -** Cherche chauffeur de tracteur, machine à vendanger ET employé de chai.

**✆ 06 82 09 90 32**

**89 -** Recrute pour moisson 1 à 2 mois jeune pour conduite remorque, déchaumage céréales uniquement. (2504)

**✆ 06 07 23 85 82**

## Offre de service

**01 -** Recherche couple retraité pour entretien propriété de chasse 01 Villars les Dombes connaissances travaux agricoles, logement T4 chauffé contre 20 h travail hebdomadaire, début 2025.

**✆ 06 82 65 41 02**

**26 -** Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

**✆ 06 63 31 48 59**

## Animaux

### Bovin

**01 -** Vends troupeau Montbéliard bio cause cessation 20 VL zone comté 6800 KL.

**✆ 06 88 49 63 41**

*Votre spécialiste en matériel d'élevage*
**SAS CHAPUIS Frères**
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



*«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »*

**RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)**

**MISSION :** Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
**COMPÉTENCES REQUISES :** BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

**21 -** Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)

**✆ 06 31 23 56 01**

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)

**✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc**
**06 67 58 18 03 Michel**
**06 74 69 62 41 Bertrand**

**21 -** Vends taureau charolais 3 ans origine Ducert Claude Type viande. Gobley Alain Missery (2503)

**✆ 06 81 82 29 71**

**42 -** Cause cessation d'activité, vends taureaux charolais 2 ans et 18mois, bonne origine. Grouiller JP, 42720 La Benisson Dieu.

**✆ 06 71 99 65 43**

**58 -** Vends 9 reproducteurs HBC ou NON nés janvier, février, mars 2023, origine IA, nouveau millésime 2024 : de taureaux à génisse génotypés fils de : MELOMAN, RAVEL, OUMIOU, NEWMANN P, PENNY P, et à qualité maternelle : NUTS, GUETTA, RODGER P. Sélection sur les qualités d'élevage : Aptitude à vêler, sabot, caractère,trayon, fertilité. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour (2502)

**✆ 06 16 07 54 55**

**69 -** Vds taureaux charolais HBC 18 mois TB origine. EARL Dauvillaire.

**✆ 06 08 21 17 67**

**71 -** Vends 3 taureaux HBC très bonne conformation bonne origine (2501)

**✆ 06 74 09 49 89**

**71 -** Élevage limousin vend veaux reproducteurs, dociles.

**✆ 06 85 54 80 24**

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)

**✆ 06 89 18 05 87**
**06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

### Caprin

**38 -** Vend bouc chamoisée 2 ans écornée docile.

**✆ 04 76 06 06 41 Heures repas**

### Ovin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

**✆ 06 08 06 98 65**

### Chien

**21 -** Vends chiots border collie du 25 03 2024 parents travaillant sur bovins mère 250269100309169 siret 314421595 (2505)

**✆ 06 24 69 61 13**

**42 -** Donne contre bons soins, jeune chienne Berger Australien, plus de 8 sem, née le 18/10/2023, Lof 250268780756172, pucée, vaccinée, ts papiers en règle, conviendrait pour troupeau ou ferme avec grand espace. Pas sérieux s'abstenir.

**✆ 06 12 56 14 33**

### Equin

**38 -** Prend chevaux en pension près carrière abri foin 150 euros mois.

**✆ 04 74 53 08 11 - 07 84 46 65 29**

### Divers

**21 -** Recherche tracteurs, - mois. batteuses, - presses,-chariots élévateur télescopique, -charrues, - bennes, -épandeurs et autres machines agricoles (2507)

**✆ 06 30 11 59 25**

Terres de Bourgogne

**Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr**

L'information vous accompagne partout !

**Ordinateur**
**Tablette**
**Smartphone**

# Abonnement

Terres de Bourgogne

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

**Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr**

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

**Choisissez votre revue parmi les titres suivants**
*Cochez la case correspondante*

☐ BOVINS VIANDE
☐ GRANDES CULTURES
☐ LAIT
☐ PORCS
☐ LA CHÈVRE
☐ PÂTRE
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ VIGNE
☐ VOLAILLES
☐ BIO numérique

**JE M'ABONNE POUR**

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 58 € par revue
- ☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

### AVIS DE MODIFICATION

### DOMAINE DES MORIERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 483 055 828

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 13 mai 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 210,00 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 790,00 euros par rachat et annulation de 21 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
**ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**
**Ancienne mention :** «Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 euros).»
**Nouvelle mention :** «Le capital social est fixé à SEPT-CENT-QUATRE-VINGT-DIX EUROS (790,00 euros).»
Pour avis La Gérance

*AL24013847*

### MODIFICATION DU CAPITAL

### 3FR

SARL au capital de 233 490 euros
porté à 600 000 euros
Siège social : 10, boulevard de Brosses -
21000 DIJON
534 266 721 RCS DIJON

Par décision du 23/05/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 366510 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
**Ancienne mention :**
Capital social : 233490 euros
**Nouvelle mention :**
Capital social : 600000 euros

*AL24013993*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

LANAUD ; Société à responsabilité limitée au capital de 5 400 € ; Siège social : 6 Allée du Meix Chamberland - 21110 LONGCHAMP ; 810 656 736 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Travaux d'installation électrique dans tous locaux et sur voie publique ; Travaux d'installation d'équipements thermiques et climatisation ; Travaux d'installation de matériels électriques et électroniques ; Vente et réparation d'appareils électroménagers, de machines-outils et d'équipements mécaniques ; Conseil et formation dans le domaine de l'électricité ; Coordination de chantiers » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL LANAUD» par «LANAUD» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, de transférer le siège social du 13 Rue de l'Eglise, 21110 LABERGEMENT FOIGNEY au 6 Allée du Meix Chamberland, 21110 LONGCHAMP à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Aux termes de cette même AGE en date du 17/04/2024 et du Procès-verbal de la gérance en date du 10/06/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 600 €, pour être ramené de 6 000 € à 5 400 € par rachat et annulation de 60 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 6 000 € ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 5 400 €. Pour avis. La Gérance

*AL24014152*

### MODIFICATION DU CAPITAL

### API-BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
porté à 500 000 euros
Siège social : 22, Rue de la Petite Fin,
21121 FONTAINE LES DIJON
534 620 729 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 mai 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 300 000 euros par l'incorporation directe de réserves pour le porter de 200 000 à 500 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

*AL24014156*

**Maître Corentin DRÉAU**
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### SCI DU BERNARDOU

Société Civile Immobilière
Au capital de 91.469,41 euros
Siège social : ETAULE (89200),
Route de Tonnerre
RCS AUXERRE - SIREN 408 219 327

Par assemblée générale extraordinaire en date du 05 juin2024, les associés de la SCI DU BERNARDOU ont décidé du transfert du siège social d'ETAULE (89200), Route de Tonnerre à AVALLON (89200) 60 Rue de Lyon à compter de cette date.
Il en résulte la modification suivante de l'article 4 des statuts « SIEGE SOCIAL » à publier :
Ancienne mention : « Le siège social est fixé à ETAULE (89200), Route de Tonnerre
Nouvelle mention : « Le siège social est fixé à AVALLON (89200), 60 Rue de Lyon »Pour avis et mention unique, le gérant.

*AL24014158*

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : ELLIPSE.Forme : SAS.Capital social : 324237 euros.Siège social : 14 Rue PREMAIN, 21110 COLLONGES-ET-PREMIERES.921564043 RCS de Dijon.Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 11 juin 2024, de transférer le siège social à 8 rue du Carlit, 66200 ALENYA.Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS Perpignan.

*AL24014166*

### DÉMISSION DE CO-GÉRANT

### DIFANTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Place de la République
21700 NUITS ST GEORGES
908 789 332 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 21 mai 2024, l'Associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabien LE BAIL de ses fonctions de gérant à compter du 21 mai 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

*AL24014189*

### NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

### MAGENTA

SAS au capital de 800 000 euros,
ayant son siège social
11 rue du 11 Novembre
21190 MEURSAULT,
833 654 395 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/03/2024, il résulte que la société SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPERTISE COMPTABLE DES YVELINES SETECY, SARL au capital de 140 000 euros, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 785 074 246, domiciliée 9 Bis Rue Gambetta 78800 HOUILLES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029. POUR AVIS
Le Président

*AL24014193*

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

### SARL LEVEQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 5 Rue du Prieuré
21290 CHAMBAIN
834 702 060 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'abattage, débardage et négoce de bois et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis, la gérance.

*AL24014194*

### MODIFICATION DU CAPITAL

### COMMAND-SMFI

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 5 rue des Guerins
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
880 515 994 RCS NEVERS

Le 31/05/2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2 500 euros par apport de numéraire pour le porter à 32 500 euros. Pour avis.

*AL24014196*

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision du 24/05/2024, l'Associé Unique de la société de la société DAVID ZEROUAL, SARL au capital de 45 000 euros, RCS BRIVE, Siège social : Bois de Calais 19800 CORREZE, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « L'installation de chauffage individuel, l'entretien de chaudières domestiques, l'installation et l'entretien de climatisation et chaufferie, plomberie, sanitaire » et de transférer le siège social au 3 rue du Général de Gaulle 21110 FAUVERNEY à compter de ce jour. En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 831 882 550 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Le gérant est Monsieur Karim ZEROUAL, demeurant 3 Rue du Général de Gaulle 21110 FAUVERNEY. Pour avis - La Gérance

*AL24014209*

### // ADDITIF-RECTIFICATIF

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 31/05/2024 concernant EURL MYA ALMA, Il fallait lire : Siège social : 65 Rue de Dijon, 21500 MONTBARD.

*AL24014124*

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 31/05/2024 concernant EURL MYA ALMA, Il fallait lire : Siège : 65 rue de Dijon 21500 MONTBARD.

*AL24014159*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 579 22 D0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SALIVES (21)
Par arrêté préfectoral n° 953 du 13/06/2024, est organisée **du 9/07/2024, à 9 h 00, au 9/08/2024, à 17 h 30 inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 14,4 MWc sur le territoire de la commune de Salives, déposée par la société « Energie Salives ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 9/10/2023 ;
est consultable :
**- sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie de Salives (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
- le lundi de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi à samedi de 8 h 30 à 12 h 00 (samedi des semaines impaires)
**- sur un registre dématérialisé à l'adresse :**
https://www.registre-dematerialise.fr/5457
**- sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
**- sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or,** pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Salives (21).
- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 9/08/2024, avant 17 h 30 par voie postale en mairie de Salives, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

**enquete-publique-5457@registre-dematerialise.fr**

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5457)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Jean Bernard PECHINOT, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Salives (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 9 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 27 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 9 août 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
M. Jacques SIMONNOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

**M. Bertrand LUCAS**
(Société WPD SOLAR ENERGIE)
8, rue de Colmar
21000 DIJON
Tél. : 03 74 31 01 33
Portable : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Salives, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

*AL24014232*

### // DIVERS

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANT

MAX-GEORGEON 2010
SCI au capital de 200 €
Siège social : 4 rue Claude Basire
21000 DIJON

Mme MAX Martine, demeurant 1 rue des trois forgerons à DIJON (21000) est nommée gérante en remplacement de M. GEORGEON Pierre. Par décision de la gérance, le siège social est transféré 1 rue des trois forgerons, à DIJON (21000). Le Gérant

*AL24014191*

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

Appel à Candidatures du 17/06/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Plombières-lès-Dijon Libre à partir du 1er janvier 2028 – jardin – Urbanisme : Zone Npj du PLUi Dijon Métropole 32 a 08 ca 'LE PRE DU ROI' : AV-0104
Brazey-en-Morvan (21) : Terre - Urbanisme : RNU 2 ha 82 a 89 ca 'GENIEVRES BRULES' : E-0242
Aisey-sur-Seine et Brémur-et-Vaurois : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles de terres louées
Aisey-sur-Seine (21) : Pré - Urbanisme : RNU 60 a 77 ca 'SOUS LA GROUOTTE' : A-0149
Brémur-et-Vaurois (21) : Pré, terres, landes, bois – Urbanisme : RNU 7 ha 26 a 66 ca 'LES HERBUES DE VAUROIS' : A-0176-0184 - 'LA COMBE CHEZ NOUS' : A-0019 - 'SUR LE MOULIN' : B-0260J-0260K - 'LA VIGNE' : B-0240-0242-0252-0292 - 'LES ARGILLERS' : B-0012-0186 - 'LA RUE' : B-0162-0166-0188 - 'LE BREUIL' : B-0177 - 'LE COTEAU DE L ETANG' : C-0180 - 'LE COTEAU BOUDIN' : C-0010 - 'EN VOSERIN' : D-0162 - 'CHAMP SCETRE' : D-0068
Chemin-d'Aisey (21) : Parcelle boisée - Urbanisme : RNU 30 a 00 ca 'CHAMP PICARD' : ZB-0018
Saint-Marc-sur-Seine (21) : Parcelle boisée - Urbanisme : RNU 28 a 30 ca 'LES RUELLES' : ZC-0053
Semond (21) : Landes - Urbanisme : RNU 76 a 20 ca 'ES CHAMPS AUX ANES' : A-0081
Cussey-les-Forges (21) : pré, terre, lande, bois – Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles louées 9 ha 33 a 21 ca 'AU LAVOIR' : A-1087 - 'L HEULERE ET LE POUSSOT' : B-0234ZE-0013 - 'COTES DE VAULT' : C-0486-0488 - 'EN PREINSTERNE' : ZC-0018 - 'LES PIECES PAREES' : ZE-0046 - 'SUR LA ROCHE' : ZI-0019J-0019K - 'COME SENEY' : ZK-0022-0024-0032 - 'COMOLOTTE OU ROUTOIRS COMB' : ZK-0053
Marey-sur-Tille (21) : landes, bois – Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur la parcelle louée
6 ha 44 a 64 ca 'LE CRAPEAU' : A-0359-0364-0764 - 'LA VOIE D AVELANGES' : A-0474 - 'LE SENTIER FEVENOT' : A-0601 - 'ROCHES DE CHAMP FOLLE' : A-0097-0762 - 'LES COMMES' : B-0185-0186 - 'GREVILLEUX' : D-0097 - 'COTE DE MORFONTAINE' : D-0219 - 'SOUS CARPOROTTE' : ZE-0017-0018 - 'CHAMPS DU GUE DE HAUTERIVE' : ZE-0025
Marey-sur-Tille (21) : Landes, bois - Urbanisme : RNU - Libres
1 ha 51 a 83 ca 'LES VERNOIS' : A-0503 - 'LE CRAPEAU' : A-0763 - 'ROCHES DE CHAMP FOLLE' : A-0761
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/07/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL24014218*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION

### PUNCH-DIJON

SAS au capital de 108 500 euros
Siège social : 11 rue de Beauregard
21000 DIJON
315 638 130 RCS DIJON

Par décision du 3/6/2024, la Société ETABLISSEMENTS WEYL ALBERT, SAS au capital de 400.000 euros, dont le siège social est 11 rue de Beauregard 21000 Dijon, immatriculée au RCS de DIJON n° 425 550 217 a, en sa qualité d'associée unique de la Société PUNCH-DIJON, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société PUNCH-DIJON au profit de la Société ETABLISSEMENTS WEYL ALBERT, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé aux créanciers sociaux, ceux-ci n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce de Dijon (21) 13 boulevard Clémenceau.
Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis

*AL24014186*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### S.N.C. TEMPORA

SNC en liquidation au capital de 21 440 €
Siège social : 4 Rue Odebert, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 4 Impasse de la Motte
21490 RFFEY-L`RES-ECHIREY
380 647 982 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2023 au 4 Impasse de la Motte - 21490 RUFFEY-LÈS-ECHIREY, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Arnaud BOURDIN, demeurant 4 Impasse de la Motte - 21490 RUFFEY-LÈS-ECHIREY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24014198*

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

### S.C.I. CHRIS

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social : Rue Buffon -
ZAC de la Renardière -
21700 NUITS SAINT GEORGES
Siège de liquidation :
4 rue de l'Egalité -
21700 NUITS SAINT GEORGES
498 202 100 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 DECEMBRE 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe MARECHAL, demeurant 4 rue de l'Egalité - 21700 NUITS-SAINT GEORGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 rue de l'Egalité - 21700 NUITS SAINT GEORGES . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le mandat du gérant, Mr Christophe MARECHAL, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24014203*

### // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION DU 27/05/2024

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Barré S.B
Siège : 6 Rue du Ravois, 21540 CHEVANNAY
Durée : 99 ans
Capital : 3 000 euros
Objet :
- Transport de personnes par taxi,
- Location de véhicule avec ou sans chauffeur,
- Activité de VTC (véhicule de tourisme avec chauffeur),
- Location de chauffeur
- Transport public routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places,
- Transport de colis messagerie,
- Assistance de rapatriement de personnes, véhicules, remorques, bateau et caravane,
- Transport routier léger de marchandises, au moyen de véhicules de moins de 3,5 tonnes de PMA,
- Convoyage de véhicule avec ou sans chauffeur (moto, bateaux, utilitaires…)
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Une action = une voix
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Sandrine BARRÉ, demeurant 6 Rue du Ravois, 21540 CHEVANNAY
Directeur général : M. Bruno BARRÉ, demeurant 6 Rue du Ravois 21540 CHEVANNAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Présidente

*AL24014077*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle DENOMINATION : LA PERLE DE ROCHELLE SIEGE SOCIAL : 85, rue de Talant 21000 DIJON DUREE : 99 années CAPITAL : 20.000 € OBJET : toute activité liée à l'organisation et la conception de séminaires, conférences, réceptions, conventions, programme de formation ; la prise à bail, la gestion locative, l'activité de conciergerie, les prestations de ménage, la mise à disposition de mobiliers, de linge de maison, la sous location de biens immobiliers, l'activité de gîte, et mise en valeur des lieux exploités par tous moyens ; l'organisation de cours de cuisine, et toute activité de restauration, traiteur ; la création et le développement d'une ferme pédagogique et sa mise en valeur par tout moyen ; toutes activité de coaching personnel et professionnel, de formation et d'accompagnement individuel et collectif ; le conseil aux entreprises et pour les affaires ainsi que toutes prestations d'assistance administrative aux entreprises ou aux particuliers ; l'activité d'apporteurs d'affaires ; l'exploitation de sites internet, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et/ou la vente au détail de tous articles et produits marchands que ce soit par la vente en ligne ou en boutique ; la location et la fourniture de matériels, de supports informatiques et également de tout bien matériel divers ; EXERCICE DU DROIT DE VOTE : L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions limitativement énumérées dans les Statuts. Les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'associé unique sont de la compétence du président. AGREMENT : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. PRESIDENT : LITCHI AND CO, EURL ayant son siège social au 67 avenue Victor Hugo 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°834177362, représentée par Mme DUGAT Magalie demeurant 25bis rue des Marmuzots 21000 DIJON. Immatriculation au RCS de DIJON

*AL24014102*

### AVIS DE CONSTITUTION

TIRITH ; Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ; Siège social : 13 rue Jean Laillet, 21121 DAIX Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DAIX du 10/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : TIRITH ; Siège : 13 rue Jean Laillet, 21121 DAIX ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Monsieur David JURAS, demeurant 13 rue Jean Laillet, 21121 DAIX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président.

*AL24014148*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 avril 2024 à ST MAURICE SUR VINGEANNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SAS JARDEL JEROME
Siège : 6 rue du Four – 21610 ST MAURICE SUR VINGEANNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : - La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par voie d'achat, d'apport ou de souscription de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
- L'acquisition, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous actifs immobiliers et droits immobiliers de toute nature.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérôme JARDEL, demeurant 6 rue du Four – 21610 ST MAURICE SUR VINGEANNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour Avis, Le Président

*AL24014149*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI Cinq Huitième. Siège social : 19 rue Chaudronnerie, 21000 DIJON. Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Julien JOUBERT, 6 impasse Hippolyte Munier 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis
La Gérance

*AL24014150*

# ANNONCES LÉGALES

**NIKITA**
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social
11 Rue du Creux Neuf
21140 VILLARS ET VILLENOTTE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLARS ET VILLENOTTE du 13 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société en nom collectif ; Dénomination sociale : NIKITA ; Siège social : 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE ; Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre ; - la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens ; - les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ; - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Associés en nom : Société BN2J, Société civile au capital de 251 000 euros, dont le siège social est situé 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 507 334 RCS DIJON. Société CONSTRUCTIONS REALISATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES - C.R.A.I., Société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros, dont le siège social est situé 14 Rue de la Perdrix, 21140 SEMUR EN AUXOIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 499 264 RCS DIJON ; Gérance : Société BN2J, Société civile au capital de 251 000 euros, dont le siège social est situé 11 Rue du Creux Neuf, 21140 VILLARS ET VILLENOTTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 507 334 RCS DIJON ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance

*AL24014164*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donnée de la constitution au RCS DIJON de la société HOLDING C.S.J, SAS au capital de 1 200 000 euros, Siège : 4 rue de la Tournelle, 21110 ROUVRES EN PLAINE, Durée : 99 ans, Objet : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers dont objets ou véhicules de collection, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées. Le Président de la Société est Monsieur Jonathan PAUTET, demeurant 10 allée Marguerite de Flandres, 21110 ROUVRES-EN-PLAINE. Le Directeur général est Madame Sara PAUTET, demeurant 10 allée Marguerite de Flandres 21110 ROUVRES-EN-PLAINE. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
POUR AVIS - Le Président

*AL24014179*

## AVIS DE CONSTITUTION

FUNNY D'OR.
SAS au capital de 1 000 €.
Siège social : 4B rue Docteur Maret, 21000 DIJON
Selon un ASSP en date à DIJON du 10/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : FUNNY D'OR
Siège : 4B rue Docteur Maret, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet : La garde d'enfants en structure collective de type micro-crèche
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Céline CHAVET, demeurant 4 Route de Daix - 21121 FONTAINE LES DIJON.
Directeur général : M. Nicolas MICHAUD, demeurant 635 Rue du Pouy - 40280 SAINT PIERRE DU MONT
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

*AL24014204*

## AVIS DE CONSTITUTION

SCI 318 AMANDIERS
Société civile immobilière
au capital de 900 euros
Siège social : 4 Rue du Lavoir -
21700 NUITS SAINT GEORGES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES du 7 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : 318 AMANDIERS
Siège social : 4 Rue du Lavoir, 21700 NUITS SAINT GEORGES
Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Pierre DAMOY et Madame Victoria DAMOY demeurant ensemble 11 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 21700 NUITS SAINT GEORGES
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24014223*

**Guillaume GOURVÈS,**
Avocat
1 rue de Reims
90000 Belfort

## AVIS DE CONSTITUTION

**SAS SCDB DIJON**
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 59, rue des Godrans
21000 Dijon
En cours d'immatriculation au RCS de Dijon
Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
- forme : société par actions simplifiée ;
- dénomination : SAS SCDB DIJON ;
- siège social : 59, rue des Godrans, 21000 Dijon ;
- objet : vente au détail d'ustensiles et d'appareils de cuisine, petit électroménager, arts de la table, livres en lien avec la cuisine, épicerie fine, textile de cuisine,démonstration culinaire ;
- durée : 99 ans ;
- capital : 10 000 euros ;- présidente : SAS SCDB, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros avec siège au 12, place de la Révolution, 25000 Besançon et immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 839 654 332 ;- actions, clause d'agrément : actions ordinaires et de même catégorie ; toutes cessions d'actions autorisées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ;- accès aux assemblées générales - droit de vote : tout associé dispose aux assemblées d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ; il peut s'y faire représenter par un mandataire ; - immatriculation : RCS Dijon.
Pour avis.

*AL24014227*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERRIGNY LES DIJON du 17 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : OCTAVIE Siège social : 11 place Saint Eloi, 21160 PERRIGNY LES DIJON Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Lionel CAMIN, demeurant 11 place Saint Eloi 21160 PERRIGNY LES DIJON et Mme Elise MERCEY demeurant 11 place Saint Eloi 21160 PERRIGNY LES DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

*AL24014229*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENTREPRISE MERLOT SAS au capital de 80000 € Siège social : RTE ROUTE NATIONALE 7 58400 Mesves sur Loire 323 416 966 RCS de Nevers Par une décision du 19/06/2018, l'associée unique a pris acte, à compter du 19/06/2018, de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, M. RAPAUD William et M. CHAUSSAT Philippe. Modification du RCS de Nevers

*AL24013950*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**GFA MAGUET**
Groupement Foncier Agricole
au capital social de 310.800 Euros
Siège social : Quai des Eduens –
Bâtiment 2 - Escalier 4 - Appartement 44,
Chez Madame MAGUET Christine,
Résidence des Eduens -
58000 NEVERS
R.C.S. de NEVERS n°452 669 567

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 mai 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 107 rue Principale, Chez Madame Marie-Agnès WEBER, 51320 SOUDRON, à compter du 27 mai 2024.
En conséquence la société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 452 669 567 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.
La gérance

*AL24014082*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VAUBAN SCI au capital de 315447,51 € Siège social : 3 IMP DU CDT BARAT 58000 Nevers 399 712 660 CS de Nevers L'AGE du 15/04/2024 a décidé de transférer le siège social 17bis rue Charles Lecocq 75015 Paris Objet social : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement et notamment des immeubles objets des apports en nature ci après. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Durée : expire le 02/02/2094 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

*AL24014171*

### TRANSFORMATION EN SAS

**SARL B PESCAGLINI**
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5.000 euros
Siège social : Zone Industrielle
Les Belles Barbes - Busserolles -
58180 MARZY
830 161 774 RCS NEVERS

Par décisions du 31.05.2024, l'Associée Unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée (SAS) à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, de remplacer la dénomination sociale par SAS B PESCAGLINI, et de modifier l'objet social en y ajoutant de nouvelles activités, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société:
DENOMINATION SOCIALE : SAS B PESCAGLINI
OBJET SOCIAL (nouvelles mentions): - l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission, -les prestations de services de toutes sortes pour ces filiales et participations, en ce y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Barbara PESCAGLINI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mme Barbara PESCAGLINI, demeurant 13 Impasse Bellevue - 58000 NEVERS, en qualité de Présidente.
Pour avis

*AL24014197*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 36 RUE KLEBER SCI au capital de 1 524,49 € Siège social : 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS 775 449 457 RCS NEVERS AVIS DE PUBLICITÉ ET DE REMPLACEMENT DU GÉRANT Selon décisions du 03.10.2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS au 132 avenue Dugay Trouin, Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts. L'AGE a également nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, M. Jean Michel FERARD, demeurant 4 route des Brouères 58000 Challuy, en remplacement de Simone FERARD, décédée le 15.03.2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

*AL24014201*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE LOUIS RENAULT Société Civile Immobilière au capital de 9 146,94 € Siège social : 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS 424 456 747 RCS NEVERS AVIS DE PUBLICITÉ ET DE REMPLACEMENT DU GÉRANT Selon décisions du 03.10.2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS au 132 avenue Dugay Trouin, Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts. L'AGE a également nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, M. Jean Michel FERARD, demeurant 4 route des Brouères 58000 Challuy, en remplacement de Simone FERARD, décédée le 15.03.2020. Les statuts seront modifiés en conséquence. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

*AL24014202*

### MODIFICATION DE LA DURÉE

**SCI PILLON**
Société Civile Immobilière
Capital : 1.600,00 €
Siège social : Le Bourg – PLANCHEZ
(58230)
SIREN : 383.445.780
RCS : NEVERS

Par décision collective du 02 janvier 2020, les associés ont décidé de proroger la société pour une durée supplémentaire de 60 ans à compter de l'expiration de la durée initiale prévue soit jusqu'au 04/11/2081.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le gérant

*AL24014207*

### NOMINATION DE CO-GÉRANT

TERRE GÉNÉRATIONNELLE Société civile immobilière au capital de 123 800 euros Siège social : Le Moulin de Remilly 58250 Remilly 897 717 880 RCS Nevers Suivant PV du 18/04/2024, l'AGE a : modifié les statuts pour tenir compte du retrait du sociétariat de Romane BELTRAMELLI constaté la fin du mandat de gérantes de Romane BELTRAMELLI et Elodie ROY a nommé en qualité de gérante, Amélie DUBOIS domiciliée La Ferme du Moineau, Le Bourg 58250 Remilly Mention sera faite aux RCS de Nevers

*AL24014212*

### MODIFICATION

**J. ET F. LAMY**
SARL au capital de 500 €
Siège social : 16 rue du grand marché
58500 CLAMECY
533 431 276 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 15/06/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Mme Robyn LAMY__LEONARDY, 21 rue BALZAC, 21000 DIJON en remplacement de Mme Florence LAMY, 9 bd MISSET, 58500 CLAMECY à compter du 15/06/2024.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL24014226*

## // GÉRANCE

**ALCIAT-JURIS**
Maître Anne NEYRET
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS - 3/5 Bd de Verdun

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 31/05/2024, enregistré le 07/06/2024 au SPFE de NEVERS, Dossier 2024 00010559 Référence 5804P01 2024 A 00343,**la société B2G**, SARL au capital de 2200 euros, dont le siège social est situé 9, rue de Charleville 58000 NEVERS immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 917 945 776 déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 22/01/2024,représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 15/04/2024 acédé à la société NALIN, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est 2 B, rue Père de Foucauld, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 929 116655, son fonds de commerce de Bar-Hôtel exploité à NEVERS (58000) ,9, rue de Charleville avec entrée en jouissance au 15/04/2024, au prix de 36000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 30 200 euros et aux éléments corporels pour 5800 euros.Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.Pour avis,

*AL24014169*

## // ADDITIF-RECTIFICATIF

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 2 février 2024, concernant la société GFA LANDRAT GUYOLLOT immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n° 349 886 465, il convenait de lire : […] le capital social a été augmenté d'une somme de 30,48 € pour le porter à 456 971,40 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

*AL24014217*

## // DIVERS

### AVIS D'OUVERTURE AU PUBLIC

En vertu de l'article L. 752-1-1 du Code de commerce et de la convention d'opération de revitalisation du territoire publiée le 24 novembre 2022 au Recueil des actes administratifs spécial n°58-2022-127, la SCI IB NUMERO 15 (842 933 699 R.C.S. TARASCON) a créé un ensemble commercial d'une surface de plancher de 2538 m² sur la commune de DECIZE (58300), Place du 2ème Bataillon de Marche de la Nièvre, composé de deux bâtiments dans lesquels quatre magasins vont ouvrir au public aux dates suivantes :
- CAP ANIMAL : 4 septembre 2024
- ACTION : 7 septembre 2024
- MARIE BLACHERE : 25 septembre 2024
- MANGEONS FRAIS : 25 septembre 2024

*AL24014234*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

MONZA TERRE SARL en liquidation au capital de 2.100 € Siège social : 46, av. du Général de Gaulle NEVERS (58) RCS NEVERS 531.121.846 Suivant procès verbal de l'AGE du 15/05/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

*AL24014200*

### DISSOLUTION

**ECOLE DE CONDUITE THERET**
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 35 rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
410 595 755 RCS NEVERS

Le 10/06/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05 avril 2024. Monsieur Marcel THERET demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 46, rue de Donzy a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

*AL24014225*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Forme : EURL Dénomination : TopCarDeals Siège : 3a Chemin De La Beue 58640 VARENNES VAUZELLES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Capital : mille euros (1 000,00 €) Objet : L'achat et la vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. Gérance : Monsieur Hodik KHUDOYAN, demeurant 9 Rue François Fourquemin 58000 NEVERS

*AL24013869*

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/05/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
**Dénomination Sociale :** CONCIERG'ETHIQUE
**Forme :** SAS
**Capital social :** 100 €
**Siège social :** rue Achille Millien Bat A Appt 22, 58120 CHATEAU CHINON VILLE
**Objet social :** Toutes prestations de services de conciergerie privée et intendance de propriétés immobilières pour locations cout séjours auprès des particuliers et des professionnels et notamment toutes prestations de ménage, d'accueil client, de réservation, de sous traitance de petits travaux, ainsi que toutes prestations de services en lien avec la mise en valeur des biens immobiliers des clients et également toutes prestations d'assistance personnelle
**Président :** M. Aouiss MESSAOUDI demeurant rue Achille Millien Bat A Appt 22, 58120 CHATEAU CHINON
**Directeur Général :** M. Lucas GARNI demeurant rue Achille Millien Bat B Appt 21, 58120 CHATEAU CHINON
**Clause d'agrément :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
**Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

*AL24014205*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 24/05/2024 il est constitué une société par actions simplifiée dénommée HICELL au capital de 1 000 € ayant son siège 37 rue Henri Dunant, 58660 COULANGES LES NEVERS pour une durée de 99 ans. Son objet est l'activité de vente et d'installation de fournitures de chauffage collectifs et individuels, la vente et installation de systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, la vente et l'installation de pompes à chaleur, la vente et l'installation de chaudières et la maintenance et le dépannage d'installation thermique, climatique et solaire. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à M. Erwann MORVAN. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Erwann MORVAN.

*AL24014161*

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
Notaire
à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 Rue Lafayette

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie GUERIN-PEREIRA, en date du12/06/2024 il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale :SCI DU JASMIN ETOILE
Objet social :Acquisition, gestion immobilière
Siège social : SAINT PERE (58200) 28 Rue du champ de la Forge
Capital : 100 euros
Gérance : Madame Sophie BAILLY demeurant à SAINT PERE(58200) 28 Rue du champ de la Forge
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

*AL24014170*

**Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT**
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

### IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASNAY du 10 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : EC ÉNERGIE SAS
Siège : 1 Le Boulet, 58350 CHASNAY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production photovoltaïque et la vente d'énergie électrique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Eric BLOUZAT, demeurant 1 Le Boulet, 58350 CHASNAY
Directeur général :
Madame Catherine BLOUZAT, née RIBIER, demeurant 1 Le Boulet 58350 CHASNAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

*AL24014183*

**Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT**
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASNAY du 10 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Maltrace Énergie
Siège : 2 Rue de Veron, 58350 CHASNAY
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production photovoltaïque et la vente d'énergie électrique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Guillaume BLOUZAT, demeurant 5 Rue du Champ de la Fontaine 58700 LA CELLE SUR NIEVRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

*AL24014184*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/05/2024, il a été constitué une SELARL dénommée : SELARL DU DOCTEUR OLIVIER FORNAS
Objet social : l'exercice libéral à titre exclusif de la profession de médecin généraliste
Siège social : 3 Place des Promenades - 58500 CLAMECY
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Olivier FORNAS demeurant Clamecy, Nièvre, 8, Avenue du Général Leclerc
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL24014185*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/06/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MM HOLDING Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la prise d'intérêts et la participation directe et indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, la participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, l'acquisition de toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit la forme juridique, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ; la prise de contrôle, la constitution et a gestion de tous portefeuilles de titres de participations et/ou de valeurs de bourse, l'administration, la gestion et la mise en valeur des biens ainsi acquis ou constitués, la gestion de trésorerie, la gestion financière ; la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ; la création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou entreprises se rapportant à l'une

# ANNONCES LÉGALES

des activités spécifiées ; la prise, l'acquisition ou l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles, de tous biens et droits immobiliers quelconques ; la fourniture de toutes prestations de services dans les domaines administratif, technique, commercial, financier, comptable et informatique et des conseils en gestion financière et en gestion de trésorerie concourant à l'animation et à la conduite de la politique du groupe ; la fourniture des prestations de formation commerciales et l'assistance technique ; toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant pour but de promouvoir et favoriser le développement et d'assurer la bonne marche de toutes entreprises à objet civil ou commercial ;Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, celles s'y rapportant directement ou indirectement et celles pouvant contribuer à sa réalisation. Siège social : 28 Rue Romain Rolland 58300 Decize. Capital : 1 € Durée : 99 ans Président : M. Aatillah Marouan, demeurant 28 Rue Romain Rolland 58300 Decize Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Immatriculation au RCS de Nevers

*AL24014213*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 14 juin 2024,
Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
**Dénomination :** SCI LA FONTAINE DE MOUSSY
**Capital social :** 22?750,00 €, divisé en 182 parts de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, numérotées de 1 à 182
**Siège social :** 13 bis rue Jules Renard 58000 NEVERS
**Objet social :** l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment d'un pré situé à MOUSSY (58700), cadastré ZH numéro 36 lieudit « Fontaine au Ladre » en vue créer un jardin-forêt, espace de biodiversité et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
**Durée :** 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
**Gérance :** Philippe GRENIER demeurant à COURCELLES (58210), 13 rue de Fancy et François DESCREUX demeurant à NEVERS (58000), 13 bis rue Jules Renard
Pour avis,
Le Notaire

*AL24014220*

# YONNE

## // MODIFICATION

## CHANGEMENT DE GÉRANT

En date du 9 juin 2024, la SCI YVAN dont le siège est situé 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°498 941 558 a pris note de la démission de sa gérante, Angélique MERCIER, domiciliée 2 rue Kruger 89000 AUXERRE et de la nomination du nouveau gérant Yves VARICLIER, domicilié 4 rue des Bouvreuils 89250 GURGY.
Pour Avis

*AL24014173*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS
## EARL DE LA LONGERE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 311 100 euros
porté à 320 500 euros
Siège social : 2 rue Basse,
89740 PIMELLES
518 968 920 R.C.S. AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 6 juin 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 9 400 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trois cent onze mille cents euros (311 100 euros)Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trois cent vingt mille cinq cents euros euros (320 500 euros).

*AL24014151*

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NGO CONSULTING SAS au capital de 1.000,00 Euros Siège social : SAINT FLORENTIN (89600), 6 Place des Fontaines, 948 984 620 RCS d'AUXERRE Par décision prise en AGE le 07 juin 2024, il a été décidé modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acivité d'apporteur d'affaires, le conseil en gestion et en stratégie d'entreprise, ainsi que la mise en place et la gestion de forces de vente externes. A ce titre, elle peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser le développement. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS d'AUXERRE. Pour avis et mention.

*AL24014160*

## MODIFICATIONS DES STATUTS
## SCI P-J-M-E-R

Société civile immobilière
Au capital de 250 000,00 euros
Siège social
20 rue de l'Eglise
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
953 777 927 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'AGE du 30/04/2024, les associés ont décidés que :
transformer la société en société à responsabilité limitée et de modifier les statuts en conséquence,- de modifier la dénomination social en SARL P-JM-E-R,
d'étendre à compter de ce jour l'objet social aux activités de : gîte et parahôtellerie,
de maintenir Monsieur Pascal MORIZOT et Madame Jacqueline MORIZOT demeurant ensemble 20 rue de l'Eglise – 89160ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON dans leurs fonctions de cogérants.
Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

*AL24014167*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

MULTISERVICE BASSOU SARL à associé unique au capital de 10 000 € Siège social : BASSOU (89400) 90 bis Grand Rue 900 023 276 RCS SENS DAU du 31.05.2024 : démission de Mme Perrine MARTIN de ses fonctions de gérant et nomination en remplacement Mme Chloé BRILLON, demeurant à PANTIN (93500), 55 Rue Victor Hugo, à compter de ce jour.

*AL24014187*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
## MT

SCI au capital de 1524,49 €
Siège Social : 176 rue Déportés
et de la Résistance
89100 SENS
424240802 RCS de SENS

Par AGE du 03/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 9 boulevard beausite PS Beau Sîte, Bat C 06400 CANNES, à compter du 03/06/2024.
Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de CANNES

*AL24014210*

## // DIVERS

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Virginie LE GALLO, notaire à MELUN, le 12 juin 2024, il a été reçu le **changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle** au conjoint survivant, par : Monsieur Olivier André **POINSON**, technicien logistique, et Madame Dominique Corinne Andrée **THUILLIER**, retraitée, demeurant ensemble à VINNEUF (89140) 41 rue Victor Guichard, Monsieur est né à MELUN (77000) le 7 novembre 1962, Madame est née à NEMOURS (77140) le 19 septembre 1960, mariés à la mairie de LE MEE-SUR-SEINE (77350) le 30 juin 1984 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Me LE GALLO, notaire à MELUN (77000) 3 boulevard Gambetta.
Pour avis et mention
**Me Virginie LE GALLO, Notaire.**

*AL24014178*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 21 mars 2011,
Madame Hélène Henriette **GRAFFIN**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 2 avenue Wilson «Résidence Saint Julien».
Née à SAINT-DENIS-D'AUTHOU (28480), le 27 juillet 1931.
Veuve de Monsieur Claude Maurice **BRIET**
Décédée à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) (FRANCE), le 6 avril 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à ST-JULIEN-DU-SAULT (89330), 12, Faubourg de la Croix, le 30 mai 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Véronique LE DANTEC, notaire à ST JULIEN DU SAULT référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24014192*

## TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 30 juin 2020, Monsieur Claude Georges Marie RAMSPACHER, né(e) 22/12/1936 54000 Nancy, le 22 décembre 1936, demeurant à 22 rue du Coup de Pied Mocquesouris 89100 SENS, célibataire, décédé(e) à SENS (089) le 10 janvier 2024, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY , 1 Place des Héros 89100 SENS, le 23 février 2024, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 15 juin 2024.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Roxane BARDE-DEHENRY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24014216*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION
## SCI CHENEVIERES DU FOUR

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 76 194,02 euros
Siège social : 6 Route d'Auxerre
89230 VENOUSE
Siège de liquidation
36 Rue de la Porte d'Auxerre
89800 BEINE
390 622 413 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 27 DECEMBRE 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 JUILLET 2023, déchargé Madame Colette MICHAUT, demeurant 36 Rue de la Porte d'Auxerre – 89800 BEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL24014043*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : XERIDER.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 17 Rue DE SANCEY, 89100 SENS.
842943672 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11 juin 2024. Monsieur Stéphane TAILLANDIER, demeurant 18 Rue Anatole France 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le Président

*AL24014157*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCI LES BLEUETS**
**Société civile immobilière au capital de 1000 €**
**Siège social: 7 rue des Mignottes Les Chaumes 89250 CHEMILLY SUR YONNE**
**RCS AUXERRE 829.825.553**
Suivant procès-verbal du 30 mars 2024, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, prononcé la clôture de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

*AL24014162*

FIDUCIAL SOFIRAL

## DISSOLUTION
## BOIS ET SERVICES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue aux Biques
89210 VENIZY
Siège de liquidation : 6 rue aux Biques
89210 VENIZY
RCS SENS 501 784 102

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-Pierre CHARLOIS, demeurant 6 rue aux Biques 89210 VENIZY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue aux Biques, 89210 VENIZY C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24014175*

FIDUCIAL SOFIRAL

## DISSOLUTION
## PLUME ET IMAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 5 rue de l'Hôpital,
89700 TONNERRE
Siège de liquidation : 5 rue de l'Hôpital,
89700 TONNERRE
814 188 413 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 mai 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Rémi COLLIOT demeurant 5 rue de l'Hôpital, 89700 TONNERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue de l'Hôpital, 89700 TONNERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24014176*

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION
## SCI TOUCY BAT

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 2 Rue Paul Defrance -
89130 TOUCY
Siège de liquidation :
685 Avenue du Général de Gaulle –
89130 TOUCY
381 113 190 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 29 MAI 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté le 31 DECEMBRE 2023, déchargé Madame François BONNET, demeurant 685 Avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL24014180*

## DISSOLUTION
## MMTTEYS

SAS au capital de 100 €
Siège Social : 16 rue des chaumes
89290 AUGY
921586343 RCS de AUXERRE

Par AGE du 03/06/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 03/06/2024. M. GIRARDEAU Mathys 13 rue colson DIJON a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social Mention au RCS de AUXERRE

*AL24014182*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 25.4.2024 l'associé unique de la SARL en liquidation L'ASPERULE, au capital de 10.000 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) 34, rue du Pont, 799 117 353 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.3.2024, donné quitus et décharge de son mandat à la liquidatrice et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

*AL24014188*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI BTC.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 147 000 euros.
Siège social : 37 Rue de Lyon, 89200 AVALLON.
453 065 419 RCS d'AUXERRE.
Aux termes des décisions en date du 29/02/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thierry BLAY demeurant 1 rue Carnot - 89200 AVALLON et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'AUXERRE.
Le liquidateur

*AL24014208*

## AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions en date du 18/03/2024, les associés de la SCI 2018, société civile immobilière au capital de 1 000 e ayant son siège social 54 rue du moulin du Président 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE n° 484 952 601, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur M. Hervé PARMENTIER demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 54 rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS AUXERRE. Pour avis,
Le Liquidateur

*AL24014222*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 29/05/2024, il a été constitué une SASU dénommée: DINE IT services; Objet: Conseil en informatique ; Négoce de logiciels et de matériels informatiques ; Capital: 500 €; Siège social: Centre d'Affaires EURIPOLE, ZI des Vauguilettes III, 17 rue de Sancey 89100 SENS; Durée: 99 ans; Président: M. Ramzi DINE dt 125 Boulevard Saint Denis 92400 COURBEVOIE; Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix; Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes; immatriculation au RCS de SENS

*AL24013964*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 23/05/2024
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GYK
Siège social : 6 Rue du Pont, 89800 CHEMILLY SUR SEREIN
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Guylhaine BEGUE, demeurant 14 Chemin de Montmain 89800 CHABLIS, M. Yannick VILAIN, demeurant 6 Rue du Pont 89800 CHEMILLY SUR SEREIN et M. Killian VILAIN demeurant 6 Rue du Pont 89800 CHEMILLY SUR SEREIN
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément uniquement pour les cessions entre associés, dans tous les autres cas agrément en AGE,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis. La Gérance

*AL24013977*

**Traiteur Des Sept Ecluses**
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
1 rue André Henriat
89220 ROGNY DES SEPT ECLUSES

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROGNY LES SEPT ECLUSES du 6/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Traiteur Des Sept Ecluses
Siège : 1 rue André Henriat, 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Epicerie, traiteur, vente à emporter de plats cuisinés, pizzas
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jonathan RACARY, demeurant 59 rue Hugues Cosnier, 89220 ROGNY LES
Directeur général : Madame Anne-Laure RACARY, demeurant 59 rue Hugues Cosnier, 89220 ROGNY LES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés dont dépend le siège social de la SAS.
POUR AVIS, Le Président

*AL24014120*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 juin 2024, à Saint Florentin.
Dénomination : ASD EXPERTISE-COMPTABLE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 8 Grande Rue, 89600 St Florentin.
Objet : Exercice de la profession d'expert-comptable.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Gérant : Madame Dorothée Fossat, demeurant 2 rue des Granges, 89320 Arces Dilo
Gérant : Madame Anne-Sophie Maupois, demeurant 25 rue d'En Bas, 89360 Flogny La Chapelle
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Dorothée Fossat

*AL24014153*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/05/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
LES DOUCES SAVEURS
Siège Social : 10 bis rue Bellocier chez mme LEMOINE Laura 89100 SENS
Capital : 250 €
Objet social : Restauration,buffet à volonté, à emporter
Durée : 99 ans
Président : M. LUCAS Claude 6 lieu-dit les grisons 45220 DOUCHY MONTCORBON
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Etre actionnaire
Immatriculation au RCS de SENS

*AL24014165*

FIDUCIAL SOFIRAL

## AVIS DE CONSTITUTION

**A2PA**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 11 rue de la Croix de l'orme**
**89110 MONTHOLON**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTHOLON du 24 mai 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : A2PA
Siège social : 11 rue de la Croix de l'orme, 89110 MONTHOLON
Objet social : travaux forestiers, sylvicoles et d'abattage, les travaux de débroussaillement, les travaux paysagers, les prestations de marquage forestier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur PIERRE-ALAIN SANDERS, demeurant 11 rue de la Croix de l'Orme 89110 MONTHOLON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

*AL24014177*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENTIN du 11/06/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée de participations financières de profession libérale de Notaire ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Manon GOUX Notaire & Conseil
Objet : la prise de participations dans toutes sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet la même profession, et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de société nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, par l'acquisition de tout droit de présentation à la clientèle.
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo
Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont des apports en numéraire.
Gérant : Manon GOUX demeurant 39 faubourg Saint-Michel à TONNERRE (89700).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis

*AL24014181*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/06/2024 , il a été constitué une SARL dénommée : MH AUTO PRESTIGE
Objet social : exploitation d'un fonds de garage automobile, vente de véhicules neufs et d'occasion, ventes de pièces, dépannage et remorquage
Siège social : 12 avenue de Grattery 89000 AUXERRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : M Mucahit TANRIKULU demeurant 123 place de la fontaine 58500 ARMES et M Himmet YILDIRIM demeurant 9 allée de grandes pilles 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Pour avis.

*AL24014195*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée SC JBH INVEST au capital de 80000 euros, le siège social est fixé 17 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE, ayant pour objet la prise de participations financières, holding dans toutes activités. Le gérant est M. Jérémy BONHENRY demeurant 17 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE. Agrément requis des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales dans tous les cas. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE Pour avis La Gérance

*AL24014199*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me BERARDO en date du 13 juin 2024, il a été constitué une Société Civile de Moyens dénommée: SCM BDF SANTE
**Objet social :** faciliter les activités professionnelles des associés sans pouvoir par elle-même exercer leur profession, acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle, engager le personnel auxiliaire et procéder à toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant à l'objet social.
**Siège social :** 10 rue Charles de Foucault 89000 AUXERRE
**Capital :** 300 €
**Gérance :** Mr Boualem BOUTEMEUR demeurant 3 rue Paul Verlaine 21000 DIJON, Mr Fares EL KHABBAZ demeurant 225 bd de la Guillaumée 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, Mr Damien BOULNOIS demeurant 58 grande rue 89290 VINCELLES
**Clause d'agrément** pour la cession de parts.
**Durée :** 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre.
Pour insertion, Me BERARDO

*AL24014206*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole,
Dénomination sociale : SCEA RENOUX STEFAN
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 5 000 €.
Siège social : 2 route de Brannay, Hameau de Saint Georges - 89150 VILLEBOUGIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 5 000 €.
Gérant : M. Stefan RENOUX demeurant 37 avenue Jacques Picavet, 59130 LAMBERSART,
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles consenties entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).Pour avis et mention, le fondateur

*AL24014221*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUGY (Yonne) du 12 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LE PETIT SALON
Siège : 11 rue Pinon, 89290 AUGY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Salon de coiffure ; Relooking ; Soins de beauté ; Vente de bijoux fantaisies et accessoires divers, vente de tous articles liés à la mode ; Vente de tous produits liés aux activités ci-dessus
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Madame Mélody BRIZARD, demeurant 3 Promenade du Tertre, 89530 CHITRY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

*AL24014228*

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

# 89 Des ambitions dans la récolte chez De Bruin

**De Bruin, concession Fendt de Cerisiers, dans l'Yonne, a organisé une soirée sur le thème de la récolte Fendt. Connue et réputée pour son savoir-faire dans le tracteur, l'entreprise compte bien développer ses performances dans la fenaison, les presses et les moissonneuses-batteuses.**

Les Établissements De Bruin, concessionnaires Fendt à Cerisiers, dans l'Yonne, ont invité leurs clients à une présentation de la gamme récolte du constructeur allemand le 12 juin. *« Nous sommes catalogués spécialistes du tracteur,* a reconnu Olivier Dubreuilh, P.-D.G. de la concession, *mais nous avons le privilège de travailler avec un constructeur « full liner » qui propose une gamme étendue et de qualité. Nous avons donc la ferme intention de proposer à nos clients une gamme de matériels la plus large possible ».*

Pour ce faire, la concession investit dans la formation de ses techniciens à la gamme récolte et dans des machines de stock. L'équipe commerciale animée par Cédric Sanchez, chef des ventes Fendt au sein du groupe Buchez-De Bruin, dispose de plusieurs machines de démonstration pour aller à la rencontre des clients.

## Des références en récolte

Concrètement, les clients ont pu découvrir un large panel de la gamme récolte. Côté fenaison : du groupe de fauche à la presse à balle cubique en passant par les faneuses, les andaineurs et les presses à balles rondes Rotana. Comme l'a rappelé Nicolas Melis, responsable régional Fendt récolte, dans sa présentation *« Fendt s'est développé par des acquisitions de marques réputées et prestigieuses : Lely Welger, Hesston »* Les dents à crochets, qui ont fait la réputation des faneuses Lely équipent encore les machines Fendt. La moissonneuse-batteuse Idéal était évidemment présentée.

Cette gamme, entièrement conçue et développée par Fendt, est composée de quatre modèles dont l'Idéal 8, disponible chez De Bruin. Cette machine birotor de 538 CV était présentée avec une coupe à tapis MacDon, réputée pour sa qualité de ramassage et sa régularité d'alimentation grâce au suivi de sol.



Beaucoup d'échanges autour de la moissonneuse-batteuse modèle Idéal 8 de chez Fendt.

// MACHINISME

# 21 Les bineuses Kverneland en action, avec Morisot

**Les Établissements Morisot, en Côte-d'Or, ont organisé une démonstration de bineuses Kverneland, à Villaines-en-Duesmois. L'occasion de montrer les différents intérêts de cette technique polyvalente.**



Les bineuses Onyx sont toujours fabriquées à Arcy-sur-Cure, dans l'Yonne.

Longtemps assimilé à l'agriculture biologique, le désherbage mécanique séduit de plus en plus d'agriculteurs en conventionnel. La raréfaction des molécules phytosanitaires, la résistance aux herbicides de certaines adventices et l'intérêt du binage dans l'assimilation des éléments nutritifs par les plantes sont des facteurs déclencheurs. Morisot, entreprise de Côte-d'Or distributrice de la marque Kverneland, organisait, le 13 juin une démonstration, à Villaines-en-Duesmois. Les bineuses Kverneland, baptisées Onyx, sont issues du rachat de BC Technique en 2023. Ces machines sont bâties sur un châssis repliable de 4,80 m, pouvant recevoir deux extensions de 0,8 ou 1,45 m pour une largeur totale de 6,40 m ou 7,70 m. Il existe une seconde conception à partir d'un châssis de 8,10 m avec une largeur atteignant 12,10 m. Modulables, les inter-rangs vont de 12,5 cm à 80 cm, permettant une adaptation aussi bien aux cultures sarclées qu'aux céréales. Chaque dent est montée sur un parallélogramme dont les bagues sont en polymère afin de limiter l'usure et le jeu.

## Contrôle par caméra

Antoine Roullier, chef produit désherbage mécanique et travail du sol chez Kverneland, a présenté le modèle 3064F (6,40 m). L'Onyx est composée de parallélogrammes X-Control au contrôle de profondeur mécanique ou hydraulique. La charge est transmise du châssis aux dents par un système de pré-compression à ressort afin d'éviter le risque de pianotage et respecter une profondeur de travail régulière autour de 2 cm. Chaque élément de binage peut recevoir jusqu'à 5 dents (pattes d'oie, socs en A, en L, doigts souples…). Les Onyx sont équipées de l'interface indépendante de guidage Lynx, à déplacement latéral, contrôlée par une caméra. Cette dernière recueille 30 images/seconde et anticipe les courbes de la culture en fonction de la vitesse d'avancement. Évolutives, les Onyx peuvent recevoir la fertilisation sur le rang ou du désherbinage avec cuve frontale.

// EN BREF

# Fendt **De nouveaux andaineurs doubles**

**Fendt renouvelle sa gamme d'andaineurs doubles à châssis porteur et dépose centrale en lançant les Former série C. La nouvelle offre se compose des modèles 760 C, 860 C, 920 C et 1 000 C, ramassant respectivement sur 7,60 ; 8,60 ; 9,20 et 10 m. Les trois plus grands modèles se déclinent en version Isobus et accèdent ainsi à la fonctionnalité SectionControl automatisant le relevage des rotors en bout de champ. Dans cette finition, ils profitent aussi de l'adaptation automatique de la hauteur de ramassage en fonction de la vitesse d'avancement, afin de compenser l'effacement des peignes soumis au volume de fourrage. Les trois plus petits andaineurs respectent une hauteur au transport inférieure à 4 m sans retirer les bras.**




# Krone **Une faucheuse portée de 4,50 mètres à contrepoids mobile**

**Le constructeur allemand Krone complète son catalogue de faucheuses portées sans conditionneur avec l'EasyCut R 450 dévoilée au Salon de l'herbe. Dotée de 10 assiettes, cette faucheuse affiche une largeur de travail de 4,47 m. Elle se caractérise par un repliage à l'horizontale vers l'arrière, disposant à demeure des feux de transport réglementaires. L'EasyCut R 450 se distingue par un système de contrepoids automatique, baptisé EasyBallance. Recevant jusqu'à 10 masses de 50 kg, ce dernier est monté sur châssis coulissant (avec une course de 60 cm) et se positionne de façon à équilibrer le poids du lamier, soulageant les efforts latéraux sur le tracteur, lors du dépliage notamment. Cela limite le poids du tracteur et donc sa puissance (100 à 120 ch). Cette faucheuse est prévue pour se combiner à différentes largeurs de faucheuse à l'avant, jusqu'à l'EasyCut F 400 Fold de 4 m.**




**Cet outil dispose de série du réglage hydraulique de la pression d'appui au sol, lisible sur un manomètre depuis la cabine. En option, il est possible de régler cette pression à l'aide d'un distributeur double effet.**

PORTRAIT

// NUISIBLE AQUATIQUES

# Dans les bottes (de pluie) d'un piégeur

**En journée, Cyrille Naudet enseigne la chasse au lycée agricole. Sur son temps libre, il traque et piège les rats musqués, des nuisibles aquatiques envahissants, dans les recoins inexplorés de Samer, au cœur du Boulonnais, dans le nord de la France. Embarquement à ses côtés, sous la pluie et dans la bonne humeur.**



Cyrille Naudet est un piégeur « modeste », avec une centaine de prises par an.



M.L.

Au delà des dégâts qu'il commet, le rat musqué est porteur de plusieurs maladies, dont celle de Lyme, et surtout, de la leptospirose.

Son record, Cyrille Naudet l'a battu la veille : *« Onze prises en une matinée ! Et en plus, il faisait beau »*, rit-il, comme pour nous narguer. Il faut dire qu'on ne fait pas les fiers, en ce mercredi, sous le crachin du Pas-de-Calais. Lui, au contraire, se déplace dans la pâture boueuse et enjambe les barbelés avec une facilité déconcertante. *« J'ai grandi dans la campagne dijonnaise. Je crapahute dans la forêt depuis que je porte une couche-culotte »* se justifie le grand bonhomme d'un mètre quatre-vingt-dix, au moins. Désormais, son terrain de jeu se trouve à Samer (Pas-de-Calais), dont il connaît les recoins comme sa poche. *« Avec les rats musqués, c'est facile, ils vont toujours aux mêmes endroits »*.

## « Pas de souffrance inutile »

L'ennemi est nommé : le rat musqué. Un rongeur aquatique de grande taille, qui fréquente marécage et voie navigable, et est très invasif. Depuis son introduction en Europe, au XX$^{e}$ siècle, il a colonisé les espaces agricoles et y commet d'importants dégâts. *« Souvent c'est l'agriculteur qui m'appelle. Il voit son champ dévasté et me demande d'intervenir »*, explique Cyrille Naudet. Il reçoit alors l'autorisation de se rendre sur le terrain, quand il le souhaite, durant trois ans. À la quête des *« nids »*, il dévale les pentes, met les pieds dans le ruisseau et nous guide à la manière d'un expert : *« Attention, ici la terre est meuble. Là c'est une motte d'herbe, c'est bon, marchez dessus »*.

## Une mission d'intérêt général, loin d'être rentable

Il pourrait avoir les yeux bandés qu'il s'y retrouverait toujours. Pour cause, les mois durant lesquels il piège, il y vient tous les matins. La réglementation oblige en effet les piégeurs à aller lever leurs nasses chaque jour avant midi, pour éviter que les bêtes captives ne souffrent trop. Idem, il est interdit d'immerger les pièges, la mort par noyade étant jugée trop cruelle.

Cyrille Naudet respecte les consignes à la lettre : *« On ne veut pas générer de souffrance inutile »*. Il soulève une première nasse. Elle est vide. Dans la deuxième, se trouve un rat musqué de petite taille. *« C'est un jeune de février »*, commente-t-il. Il l'étourdit en remuant la cage et le tue en deux coups de bâton, d'une précision mortelle.

## Passion chasse

Puis Cyrille Naudet coupe une pomme en deux qu'il place dans la nasse et la remet à l'eau au même endroit. *« Ils préfèrent les carottes, mais ça n'apparaîtrait pas naturel d'en mettre ici »*, assure-t-il. Le piégeur connaît son sujet : il est le petit-fils, le fils, le neveu de chasseurs et enseigne la discipline à la Maison familiale rurale de Samer. Parfois, il arrive en classe le pantalon encore boueux. Il est obligé de se lever une demi-heure plus tôt chaque matin pour aller piéger bénévolement. Une prime d'un euro par *« queue »* est offerte, mais pour Cyrille Naudet, qui est un *« modeste piégeur »*, avec une centaine de queues par an, c'est loin d'être rentable. Il ne fait pas ça pour l'argent, de toute façon. Cyrille Naudet appartient à ces gentils à qui le sentiment gratifiant du devoir accompli suffit. *« Certains se disent que s'ils ne le font pas, d'autres s'en chargeront. C'est faux »*, regrette-t-il.

À force de vouloir aider, Cyrille Naudet, aujourd'hui âgé de 52 ans, s'est retrouvé propulsé administrateur de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) et président du Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) du Boulonnais, où il chapeaute une cinquantaine de piégeurs bénévoles. *« Avant le Covid, nous étions plus de 100, mais beaucoup ne sont jamais revenus »*, déplore-t-il.

## Une activité à risques

Le métier, il faut le rappeler, n'est pas sans risque. Le rat musqué est porteur de plusieurs maladies, dont celle de Lyme, et surtout, de la leptospirose, qui peut conduire à l'insuffisance rénale, voire à la mort. Un collègue de Cyrille Naudet l'a attrapé, par *« gourmandise »* raconte-t-il : il a voulu goûter des fruits des bois, oubliant que la même main qu'il mettait à la bouche venait de toucher un rat musqué. *« Il n'a jamais voulu revenir piéger »*, s'attriste le quinquagénaire. Il y a les pièges en X aussi, qui se rétractent violemment à la manière d'une tapette à souris et peuvent casser des doigts. Sans compter l'environnement de travail en lui-même, la rivière et tous ses périls. *« Dans certains secteurs, des professionnels ont l'obligation de travailler à deux tant c'est dangereux »*, rapporte Cyrille Naudet. D'autant que la tâche est physique : les piégeurs vieillissent et la relève est difficile à trouver. *« J'ai trois ou quatre élèves qui m'ont rejoint au GDON, mais c'est tout »*, compte le piégeur. Enfin, le travail est compliqué par la présence d'autres espèces, à l'instar du canard, ou pire, du castor, espèce protégée qui revient progressivement dans le nord de la France. Les pièges en X tuant sur le coup, il existe un risque de dommages collatéraux. Un tabou parmi les piégeurs, qui rechignent à déclarer ces prises par crainte d'avoir des ennuis. *« Ça génère aussi de la honte et de la peine, car on aime la nature. La protéger est d'ailleurs au cœur de ce que l'on fait »*.

Marion Lecas



Lidine Mia/CC

Le rat musqué est plus petit que le ragondin, on le distingue également à ses oreilles peu visibles. Il fut introduit d'Amérique du Nord pour sa fourrure.

LOISIRS

// PORTRAIT

# Retour aux sources pour Ludivine Delagneau

**Après des études de commerce et une expérience professionnelle à Paris, Ludivine Delagneau décide de changer de vie pour revenir sur ses terres, à Champlost, où elle est en passe de reprendre l'exploitation familiale.**

L'amour pour l'Yonne, sa nature et sa campagne est plus fort que tout pour Ludivine Delagneau. Si la jeune femme de 28 ans n'avait pas, à l'origine, pour projet d'évoluer dans le milieu agricole, c'est avec joie et fierté, le sourire aux lèvres qui semble la caractériser, qu'elle porte aujourd'hui le projet de reprendre l'exploitation familiale.

Après son baccalauréat, elle fait ses études à Auxerre. D'abord un IUT Techniques de commercialisation, puis une licence en développement commercial, à la CCI d'Auxerre, et un master en management commercial et centre de profit, à l'Ifag à Auxerre. « *Je fais toutes mes études dans l'Yonne car à ce moment-là je n'ai pas le courage de quitter mon département* », rit-elle. « *Je suis très famille, je ne me vois pas du tout partir de la maison à cette période* ».

À la fin de ses études, Ludivine Delagneau se dit perdue. « *Je ne sais pas du tout quoi faire. Je réalise que pour trouver un emploi dans mon secteur, je dois peut-être quitter l'Yonne. Je décide donc de partir à Paris. Pourquoi Paris ? Parce que je veux avant tout pouvoir visiter la capitale, mais aussi car c'est la grande ville la plus proche de chez moi. Cela me permet de rentrer tous les week-ends, ce dont j'ai réellement besoin* ».

Elle intègre alors une entreprise spécialisée dans la sécurité humaine, en tant que gestionnaire de paie. « *Je sais toutefois que je ne vais pas faire ma vie à Paris, pour moi ce n'est qu'une expérience* ».

Une expérience qui ne la satisfait pas. Elle arrive en pleine grève des transports, quelques petits mois avant la Covid. « *Finalement, tout ce que je veux faire à Paris, je ne peux pas le faire* », dit-elle, déçue. « *Je me retrouve bloquée* ».

## L'appel de la ferme

Appréciant toutefois son travail et son cadre, elle reste trois ans et demi à Paris. Mais elle confie ne pas s'y sentir chez elle. « *Là où je suis la plus heureuse, c'est lorsque je prends le train, pour rentrer chez moi, à Champlost* ».

L'aventure parisienne prend fin en juillet 2023. Retour aux sources, donc, pour Ludivine Delagneau. Avec, dans un coin de sa tête, l'envie de ne pas simplement retrouver son village natal. « *Je vois la ferme, qui est là. Mon papa est déjà à la retraite, ma maman vient d'avoir 60 ans. Eux n'ont pas forcément réfléchi à ce que va devenir la ferme lorsqu'ils ne travailleront plus. Moi, cela me fait beaucoup de peine rien qu'à l'idée de me dire que tout ce qu'ont construit mes parents et mes grands-parents puisse sortir de la famille : des cultures (90 ha), un poulailler (7 500 poules pondeuses, en bio, avec un bâtiment de 1 400 m²)… Je veux vraiment conserver le patrimoine familial* », confie-t-elle.

Ayant aussi plusieurs amis agriculteurs, la jeune femme s'intéresse de plus en plus à l'agriculture, elle qui avait un profond amour pour les vaches à lait de ses parents, lorsqu'elle était enfant. « *Malheureusement, la vie a fait qu'ils ont arrêté l'élevage. Il reste aujourd'hui trois vaches, qui sont là un peu pour répondre à mon caprice, je l'avoue* », rit-elle. « *Mais cela permet de ne pas clore l'activité* ».

## La tête sur les épaules

Depuis près d'un an, Ludivine Delagneau travaille sur la ferme, avec ses parents, dans le but de se voir transmettre un maximum de connaissances. « *J'ai beaucoup à apprendre, notamment en grandes cultures. Mais cela m'intéresse de plus en plus, chaque jour* », sourit-elle. Même à l'activité de poules pondeuses qui ne lui plaisait pas vraiment au départ… « *Pour la petite confession, j'en avais même peur* », rit-elle. « *Aujourd'hui ça va, j'en ai plus peur, heureusement* », rit-elle toujours.



**Ludivine Delagneau a décidé de revenir à Champlost avec le projet de reprendre l'exploitation familiale.**

Désormais, Ludivine Delagneau attend septembre pour faire une formation, un BPREA au CFPPA d'Auxerre La Brosse, afin de pouvoir s'installer. « *Si tout se passe bien, je pourrai m'installer entre fin 2025 et début 2026. Je reprendrais les parts de mon papa, puis celles de ma maman progressivement, qui partira à la retraite en mars ou avril 2026* ».

Pour le moment, elle assure vouloir « *commencer avec ce qu'il y a sur la ferme. Je n'ai pas assez d'expérience et de recul pour révolutionner les choses* », assure-t-elle.

Elle garde toutefois dans un coin de sa tête l'idée de redévelopper l'élevage de vaches, cette fois-ci allaitante, sur la ferme. « *J'aimerais un jour pouvoir faire revivre les bâtiments présents. On verra si cela est possible dans le futur* », conclut-elle en souriant.

**Christopher Levé**

# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Jusqu'au 30 juillet**

### // Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

*Accès gratuit.*
*www.citeclimatsvins-bourgogne.com*

**• 22 et 23 juin**

### // L'excellence patrimoniale au château de Châteauneuf

Dans l'Auxois, le château de Châteauneuf, qui a rouvert ses portes en mai après plusieurs mois de travaux, propose un week-end de découverte du travail réalisé par les compagnons dans le cadre des « Journées du patrimoine de pays et des moulins ».

*https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu/visiter/#scolaires*

**• Mardi 9 juillet**

### // Balade historique dans le vignoble

Dans le cadre du Mois des Climats de Bourgogne, une balade historique avec dégustation est proposée depuis Savigny-lès-Beaune, à partir de 14 h 30. Remontez le temps et faites la connaissance de l'appellation Savigny. De la naissance de sa combe glaciaire à la reconnaissance de ses 22 Climats classés en 1ers Crus, jusqu'à son classement comme site protégé en 2023. Dégustation d'un vin en fin de balade.

*Sur inscription au 06 47 62 52 98 ou à contact@visites-guidees-2bourgognes.com*

## Nièvre

**• Du 21 juin au 23 juin**

### // Journée du patrimoine de Pays et des Moulins

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire proposera un thème particulier pour cette nouvelle participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins : l'eau utile à tous. Ainsi, il au fil d'une visite commentée, les visiteurs remonterons le temps où la Loire était un des fleuves les plus navigués de France. Réservation obligatoire.

*Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02*

**• Samedi 22 juin**

### // Élection de la reine du comice de Sancergues (18)

L'association du comice de Sancergues, dans le Cher, organise l'élection de la reine du comice lors d'un bal qui aura lieu au gymnase du village. Les 10 reines élues par les comités des fêtes de chacune des communes du canton se retrouveront pour cette grande élection.

**• Samedi 23 juin**

### // L'après-midi des savoirs

L'équipe moulinoise de la Coopérative des Savoirs Nivernais-Morvan vous propose sa première après-midi des savoirs le 23 juin à partir de 14 h. Au programme : visite guidée de l'huilerie participative de Moulins-Engilbert et présentation de l'association Avenir, puis départ à 14 h 30 pour la balade cueillette dessinée pour apprendre à reconnaître les plantes comestibles et/ou médicinales en les dessinant, ensuite, la ferme de Christine (Commagny) sera le point de chute de la balade vers 16 h 30. Enfin, un repas partagé, des lectures de textes ou encore un concert seront proposés à la ZAD du Barrage à Panneçot (19 h).

*Renseignements : reseau-moulins-engilbert@cooperativedessavoirs.org ou 06 71 44 19 00*

**• Du 28 juin au 13 décembre**

### // Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

*Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.*

**• 29 juin**

### // Visite

Le domaine de la Perrine à Livry organise une visite guidée du vignoble et de la cave – avec dégustation – le 29 juin à partir de 18 h. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

*Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr*

**• 6 et 7 juillet**

### // Portes ouvertes

Le Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan organise des portes ouvertes le 6 et 7 juillet (de 10 h à 18 h les deux jours), pour fêter les abeilles et le miel. D'autres partenaires seront présents pour compléter l'événement. Lieu : 11 route de la Plaine à Varennes-Vauzelles.

*Renseignements : 06 73 11 89 53.*

// DÉCOUVERTE

# L'agriculture grecque, entre modernisme et incertitudes

**Fin avril, 15 journalistes de différents pays de l'Union européenne ont été invités à se rendre dans la région agricole de Thessalie, dans le nord de la Grèce. Encadré par la Direction générale de l'agriculture et du développement de la Commission européenne, ce voyage a été l'occasion de découvrir les désastres causés par les tempêtes Daniel et Élias, survenues en septembre 2023, mais également la diversité agricole de ce pays composé de 10 millions d'habitants et de 600 000 exploitations agricoles.**



LR/Apasec

Michalis Avdanas et Catherina Kalliga élèvent 350 ovins de race chios.



LR/Apasec

La race chios est réputée pour la richesse de son lait cru.

Il y a moins d'un an, en septembre 2023, « le grenier grec » tentait de sortir de la boue. À cette date, la région de Thessalie, vaste plaine agricole qui s'étend de la Macédoine du Nord, jusqu'à la mer Égée, a été le théâtre de vastes inondations provoquées par les tempêtes Daniel et Elias. Avec des précipitations trois fois supérieures aux records historiques (jusqu'à 1 000 mm de pluie en quelques jours), le système de digues et de canaux aménagés aux abords du fleuve Pineios, qui traverse ce secteur, a succombé. Cette catastrophe climatique a ravagé plus de 70 000 ha et fait 17 victimes. L'ensemble des dégâts a été estimé à 2,5 milliards d'euros. *« Ici, l'eau montait à 1,50 mètre de haut »* Le terme de grenier grec, emprunté au professeur de l'université agricole d'Athènes, George Vahos, n'a pas été choisi par hasard. Cette région, entourée notamment de montagnes, représente 25 % de la production agricole du pays. Sur ses terres, sont cultivés des céréales, du vin, des fruits, du coton, mais également le lait qui sert à la production de la célèbre Feta. C'est justement à Elassona, une ville située au pied du mont Olympe, que se trouve la ferme ovine de Michalis Avdanas et Catherina Kalliga, tous deux vétérinaires de formation et éleveurs. Bien que leur ferme composée de 350 moutons et brebis chios, une race réputée pour la richesse de son lait cru, n'ait pas été directement touchée par les inondations, le duo a dû faire face à une hausse du prix des fourrages. *« Nous avons clôturé l'année 2023 avec des revenus de 178 000 € et des dépenses de 101 000 €, dont 56 % correspondaient à des coûts d'alimentation animale »*, détaille l'éleveur en agriculture biologique, avant d'avouer que les inondations ont tout de même causé d'indéniables dommages à la toiture de la bergerie. *« Nous devons encore finir de réparer des parties du bâtiment qui ont été immergées dans plus d'un mètre d'eau… »*. Une quarantaine de kilomètres au sud, à Glafkis, Eirini Christina Spanouli et son père Kostas Spanoulis sont incapables de cacher leur désarroi. Tous deux font partie d'un groupement de 14 producteurs d'amandiers plantés à haute densité, soit 310 arbres par ha. L'organisation gère 12 ha, tandis que chaque producteur individuel possède 0,87 ha. Avant les inondations, le rendement total s'établissait à 9 000 kg/acre (1). Le passage de Daniel et Élias a totalement rebattu les cartes. *« Ici, toute la zone des amandiers, des panneaux solaires et du poulailler était sous l'eau… 4 000 poulets se sont noyés, nous ne pouvions rien faire d'autre que les regarder à travers la caméra et la plupart des racines des arbres ont été détruites »*, explique la jeune femme, devant une rangée d'amandiers dépourvues de verdure. *« Les racines qui n'ont pas été détruites ont pourri à cause d'un excès d'eau, ce qui les empêche de supporter la même charge d'amandes »*. Encore émue par la situation, la productrice raconte que la boue et les débris rendaient les déplacements quasi-impossibles. Quatre mois leur ont été nécessaires afin de retirer tous les matériaux apportés par les inondations. Les nouveaux panneaux photovoltaïques ayant été installés, le groupement de producteurs s'attelle dorénavant à restaurer les plantations d'amandiers et à rénover les bâtiments submergés par l'eau.

## Des lendemains douloureux

À quelques encablures, Georgios Karanikas dresse un tableau similaire. La quasi-totalité des 12 ha de coton qu'il cultivait à Chalki a été inondée. *« Le sol était recouvert de boue, de branches, de plastiques, et même d'écrans d'ordinateur,* raconte-t-il, *au milieu de champs totalement desséchés. Cette année est compromise, je n'ai réussi à semer que 5 ha de petit-pois, puisque le blé, l'orge et les légumineuses ne peuvent pas être cultivés »*. La culture du coton est pourtant extrêmement importante pour la Grèce. Actuellement, seuls trois pays de l'Union européenne en cultivent sur une superficie totale d'environ 320 000 ha. La Grèce est le premier pays producteur, avec 80 % de la superficie, suivie de l'Espagne (principalement l'Andalousie), avec 20 %, tandis que la surface cultivée en Bulgarie est inférieure à 1 000 ha. Selon les autorités grecques, les inondations de septembre 2023 ont provoqué la réduction de 15 à 20 % de la récolte. Malgré les difficultés endurées, un constat revient régulièrement dans toutes les bouches : Daniel et Élias ont eu le mérite de faire émerger un esprit de collaboration entre les exploitants et exploitantes agricoles touchés par ce drame climatique.



LR/Apasec

Avant les tempêtes Daniel et Élias survenues en septembre 2023, ces terres de la plaine agricole de Thessalie abritaient une production de coton.




LR/Apasec

Léa Rochon

*(1) Une acre correspond à 4 000 m².*

## L'agriculture grecque en chiffres

- **10 718 565** La population totale.
- **600 000** Le nombre d'exploitations agricoles.
- **77,3 %** Le pourcentage d'agriculteurs qui exploitent moins de 5 ha.
- **12,2 %** Le pourcentage d'agriculteurs qui exploitent entre 5 et 10 ha.
- **2 %** Le pourcentage d'agriculteurs qui possèdent des exploitations de plus de 100 ha, soit un peu plus de 1 000 personnes.
- **7,2 %** Le pourcentage de chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans, tandis que près de quatre sur 10 sont âgés de 65 ans ou plus.
- **24,5 %** La part de la production de fruits, soit la culture prédominante avec l'élevage (25,2 %) et les légumes et produits horticoles (17 %).
- **12 %** La part de l'élevage laitier dans la production agricole.
- **16 %** La part de produits alimentaires qu'exporte la Grèce, en majorité vers l'Italie, la Bulgarie et l'Allemagne.
- **250** Le nombre de produits qui bénéficient d'une indication géographique protégée et d'appellation d'origine protégée (IGP et AOP).
- **76 %** Le pourcentage de surface agricole qui dépasse les 600 mètres d'altitude.
- **20 %** Le pourcentage d'agriculteurs situés dans des sites du réseau Natura 2000.

## Des aides allouées aux agriculteurs grecs et hongrois

**Afin de soutenir les agriculteurs touchés par les incendies, tempêtes et inondations survenus en Grèce et en Hongrie, les États membres ont approuvé, le 30 novembre 2023, le déblocage de 51,7 millions d'euros provenant de la réserve agricole. Localement, les agriculteurs grecs ont reçu une première aide d'urgence de 2 000 €, versée par l'État. Selon des annonces du Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis prononcées fin janvier, cette aide devrait finalement être portée *« entre 5 000 et 10 000 € »*. Rien que dans la région de Larissa, qui peut être considérée comme la plus grande plaine agricole de Thessalie, 15 857 demandes d'aide ont été déposées.**